

Direction des finances et des marchés

RAPPORT N° 2022-2 – 1 . 2 . 2

au CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 28/03/2022

### **Budget primitif 2022. Budget général.**

Le 14 février dernier ont été débattues par l'Assemblée départementale les orientations budgétaires qui ont guidé la préparation du budget 2022, premier budget primitif de la nouvelle mandature et qui traduit la mise en œuvre des engagements pris devant les Val-de-Marnais.

Le **contexte incertain et imprévisible** dans lequel s'inscrit ce budget en raison des conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire se trouve fortement accentué depuis quelques semaines du fait de l'invasion par la Russie de l'Ukraine. À peine sortie de la plus grave récession enregistrée depuis la seconde guerre mondiale consécutive à la pandémie de Covid-19, l'économie française doit en effet affronter un nouveau choc majeur.

Le Gouvernement a retenu dans la loi de finances 2022 l'hypothèse d'un taux d'inflation de 1,5 % en 2022. Or, la guerre en Ukraine provoque une flambée des prix des matières premières qui alimente les poussées inflationnistes observées depuis le mois de janvier. Elle porte atteinte au pouvoir d'achat des ménages en dépit du gel du prix du gaz et de l'électricité, ralentit la consommation, tandis que nombre d'entreprises peuvent être tentées de différer leurs investissements. Le rythme de l'inflation, qui s'établissait en France à 3,6 % en février, pourrait rapidement atteindre à minima 4 %.

De la même manière, alors que le Gouvernement avait tablé dans la loi de finances 2022 sur un rebond du volume du PIB de 4 %, cette hypothèse apparaît désormais caduque. Les instituts d'études économiques estiment dès à présent que la guerre en Ukraine coûtera entre 0,7 et un 1 point de PIB à l'économie française et redoutent une stagflation.

L'évolution de ces deux indicateurs économiques, qui constitue un point de vigilance déterminant pour les finances de l'ensemble des collectivités locales, revêt d'autant plus d'importance que l'Assemblée départementale doit tenir compte d'une **situation budgétaire préoccupante**. Elle se caractérise par une épargne insuffisante et un niveau d'endettement trop élevé, rendant la collectivité structurellement fragile à tout choc de recettes ou de dépenses, comme l'illustre l'incidence de la crise sanitaire sur le budget départemental en 2020.

Afin de tenir les engagements pris envers les Val-de-Marnais et de réaliser des investissements à la hauteur des enjeux du territoire, la construction du budget 2022 s'appuie sur une stratégie financière responsable, de nature à assainir sur la durée de la nouvelle mandature les finances du Département. Cet objectif est d'autant plus impérieux que la dégradation des finances publiques de l'État ne permet d'escompter aucune restauration des dotations aux collectivités locales qui se sont érodées au fil des lois de finances, ni aucun allègement des transferts de charges qu'elles supportent et au premier rang desquelles figurent les allocations individuelles de solidarité. L'absence de compensation par l'État des charges de solidarité nouvelles n'est pas acceptable et nuit aux capacités d'action des départements en faveur de leur population.

Le budget 2022 s'attache ainsi à **concilier les objectifs de santé financière de la collectivité et le respect des engagements pris** en faveur d'un renforcement de l'attractivité du territoire, de sa qualité de vie au travers d'une démarche volontariste en faveur de la transition écologique, de la sécurité pour les collégiens et leurs enseignants, d'un accompagnement des personnes les plus fragiles, comme des partenaires institutionnels, associatifs ou économiques, dans le cadre du plein exercice par le Département de ses compétences dans les solidarités sociales et territoriales.

Le budget primitif 2022 s'établit en **recettes de fonctionnement** à 1 590 M€ contre 1 515 M€ au BP 2021, soit une augmentation de 75,24 M€ et 5 %, ce qui le situe clairement dans une dynamique de reprise économique qui doit cependant être pondérée par le degré d'incertitude du contexte économique actuel. En **dépenses de fonctionnement**, la progression de BP à BP des inscriptions de crédit s'établit à 35,2 M€ et 2,5 %. Le vote anticipé au mois de décembre 2020 du budget 2021 a cependant rendu la prévision budgétaire moins précise qu'au cours des autres exercices de telle manière qu'une comparaison avec le compte administratif provisoire 2021 revêt de fait un caractère plus significatif. Cette dernière fait ressortir une hausse limitée à 18,2 M€ et 1,3 % grâce aux efforts de maîtrise des dépenses de gestion engagés au profit des actions qui bénéficient très directement aux Val-de-Marnais et à l'atténuation des effets de la crise. Cette modération des dépenses de fonctionnement est d'autant plus volontariste que dans le même temps les allocations individuelles de solidarités devraient à elles seules augmenter de BP à BP de 10,2 M€ et 2,5 %.

Cette évolution plus rapide des recettes que des dépenses de fonctionnement permet une amélioration substantielle du niveau de **l'épargne brute** qui progresse de 88,6 M€ au BP 2021 à 130,7 M€ au BP 2022, soit + 42,1 M€ et + 47,5 %. Elle marque un engagement déterminé en faveur d'un équilibre budgétaire plus robuste qu'au cours des exercices précédents.

En **recettes d'investissement** hors emprunt, le budget 2022 s'établit à un montant de 111 M€ à comparer au montant de 96,9 M€ au BP 2021, soit une hausse de 14,1 M€ et 14,5 %, tandis que les **dépenses** qui s'élèvent à 404,6 M€ contre 377,4 M€ augmentent de 27,2 M€ et 7,2 %. Même en neutralisant la charge du remboursement du capital de la dette (80 M€ au lieu de 71,9 M€ au BP 2021), l'évolution des dépenses d'investissement reste soutenue, avec + 19,1 M€ et 6,3 %, permettant d'atteindre un niveau exceptionnellement élevé de 324,54 M€.

Pour autant et marquant un premier pas dans l'objectif de décélération de l'endettement de la collectivité, **l'emprunt d'équilibre** est ramené de 192 M€ au BP 2021 à 165 M€ au BP 2022, soit - 14,1 %. Encore convient-il de rappeler qu'il s'agit là d'un montant plafond qui ne sera très certainement que partiellement réalisé et que le projet Eiffel devrait à lui seul capter en 2022 une enveloppe de près de 30 M€ sur ce volume de 165 M€. Ainsi, alors que la capacité de désendettement du Département s'établissait au BP 2021 à 13,3 ans, elle devrait au maximum s'élever à 8,7 ans en 2022, donnée qui recouvre une amélioration d'au moins 35 % en une année.

L'ensemble de ces évolutions dessine un budget primitif 2022 tout à la fois responsable, volontaire et ambitieux qui entend traduire les engagements de la collectivité en faveur de l'attractivité du territoire val-de-marnais et répondre aux fragilités accentuées par la crise sanitaire et une situation économique préoccupante.

Après avoir exposé la structure du budget primitif 2022 par grandes masses ainsi que son équilibre (1), sont présentées les différentes actions mises en œuvre avec une lecture par politique publique (2).

## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>Le budget 2022, un premier jalon sur une trajectoire de restauration de la santé financière du département .....</b>	<b>5</b>
1.1	Un reste à charge des AIS et un poids de l'action sociale toujours aussi massifs .....	5
1.2	Des recettes de fonctionnement placées sous le signe de la reprise économique mais toujours sous pression .....	7
1.3	La mesure des contraintes qu'aurait induit la contractualisation État-collectivités territoriales si la crise n'avait pas conduit à sa suspension .....	8
1.4	Présentation de l'équilibre du budget par masse .....	9
1.5	L'équilibre du budget .....	10
1.6	La section de fonctionnement .....	12
1.6.1.	Les recettes de fonctionnement .....	12
1.6.1.1	Des impôts et taxes indirects en hausse mais toujours exposés à des incertitudes .....	12
1.6.1.2	Des impositions directes placées sous le signe de la reprise économique .....	13
1.6.1.3	Des dotations en hausse en dépit de la poursuite de l'érosion des concours financiers de l'État .....	13
1.6.1.4	Les autres recettes .....	14
1.6.2	Les dépenses de fonctionnement .....	15
1.6.2.1	Les aides à la personne .....	17
1.6.2.2	Les dépenses de personnel .....	17
1.6.2.3	Les participations et autres charges .....	18
1.6.2.4	Les charges à caractère général .....	19
1.6.2.5	Les contributions obligatoires .....	20
1.6.2.6	La péréquation .....	21
1.6.2.7	Les subventions .....	21
1.6.2.8	Les frais financiers .....	22
1.6.2.9	Les autres dépenses de fonctionnement .....	22
1.7	La section d'investissement .....	23
1.7.1	Les dépenses d'investissement .....	23
1.7.1.1	Le remboursement en capital de la dette .....	24
1.7.1.2	Les dépenses d'équipement .....	24
1.7.1.3	Les subventions d'équipements versées .....	25
1.7.2	Les recettes d'investissement .....	26
1.7.3	Le budget des autorisations de programme (BAP) .....	28
<b>2</b>	<b>Présentation du budget par politique publique .....</b>	<b>31</b>
2.1	L'action sociale .....	31
2.1.1	L'action sociale en faveur de l'insertion .....	32
2.1.1.1	Le revenu de solidarité active (RSA) .....	33
2.1.1.2	L'insertion sociale et professionnelle .....	34
2.1.1.3	Le fonds unique de solidarité .....	34
2.1.2	L'action sociale en faveur des personnes âgées et en situation de handicap .....	35
2.1.2.1	L'adaptation de l'offre pour répondre à l'évolution des besoins .....	35

2.1.2.2	La mise en œuvre des évolutions réglementaires .....	36
2.1.2.3	L'évolution des modes d'accueil du Département vers plus de proximité avec les usagers .....	37
2.1.2.4	L'action sociale en faveur des personnes âgées .....	37
2.1.2.5	L'action sociale en faveur des personnes en situation de handicap .....	39
2.1.3	La protection de l'enfance et de la jeunesse .....	41
2.1.4	La prévention médico-sociale.....	42
2.2	Les crèches .....	42
2.3	L'éducation et les collèges .....	43
2.4	Les réseaux, infrastructures et transports .....	45
2.4.1	La voirie et les transports .....	45
2.4.2	L'eau et l'assainissement .....	46
2.5	Le logement et l'habitat .....	47
2.6	L'aménagement et l'environnement .....	48
2.6.1	L'aménagement du territoire .....	48
2.6.1.1	Le secteur aménagement.....	48
2.6.1.2	Le secteur politique de la ville et renouvellement urbain .....	49
2.6.1.3	Le secteur production et coordination de l'information géographique .....	49
2.6.2	L'environnement.....	49
2.6.2.1	Les espaces verts .....	49
2.6.2.2	L'environnement et le développement durable .....	51
2.6.3	L'aménagement numérique et les systèmes d'information .....	51
2.7	Le développement du territoire.....	52
2.8	La culture, la vie sociale, la jeunesse, les sports et loisirs .....	53
2.8.1	La culture et le patrimoine .....	53
2.8.2	Le sport.....	53
2.8.3	La jeunesse et les loisirs .....	54
2.8.3.1	La jeunesse .....	54
2.8.3.2	Les loisirs.....	54
2.8.3.3	La mobilité .....	54
2.9	La sécurité .....	55
2.10	La coopération décentralisée et les affaires européennes .....	55
2.11	Les services généraux .....	56

## **1 Le budget 2022, un premier jalon sur une trajectoire de restauration de la santé financière du Département**

L'élaboration du budget 2022 a été guidée par le double objectif d'améliorer la santé financière du Département et de retrouver des marges de manœuvre pour faire du Département du Val-de-Marne une référence en matière de qualité de vie et pour œuvrer à l'avenir du territoire val-de-marnais et de ses habitants, en dépit de la crise économique et des incertitudes qui entourent les finances des collectivités locales.

L'atteinte de cet objectif est rendue particulièrement ardue par la sous-compensation persistante des dépenses d'allocations individuelles de solidarité (AIS) et par la progression régulière des dépenses d'aide sociale et notamment des frais d'hébergement (de l'aide sociale à l'enfance, des personnes âgées ou en situation de handicap). Elle est également ralentie par la mise en œuvre obligatoire de mesures décidées au niveau national et que partiellement compensées. On retiendra en particulier la création de la prestation de compensation du handicap parentalité, la revalorisation de la branche de l'aide à domicile et l'instauration d'un tarif horaire national plancher de 22 € pour les interventions à domicile.

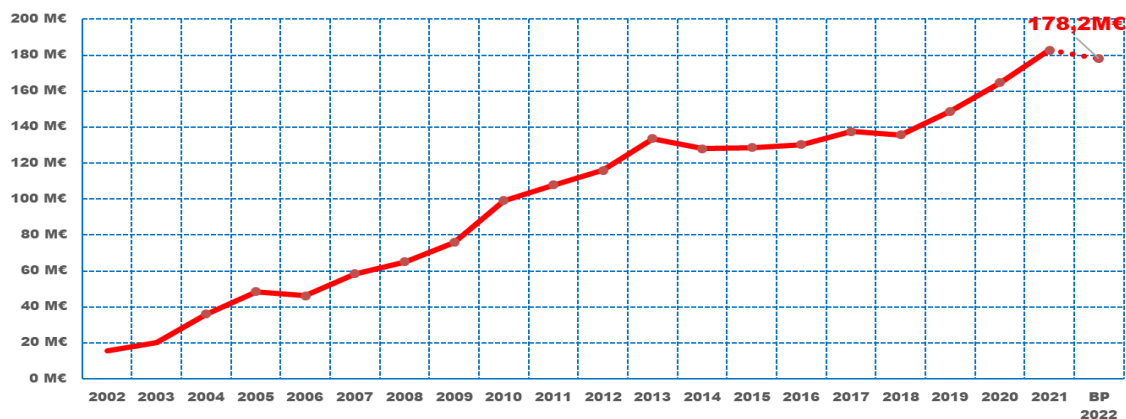
Cet objectif se trouve enfin pénalisé par l'érosion de la dotation globale de fonctionnement (DGF) qui connaît une perte cumulée depuis 2013 de 669,1 M€ ainsi que par les charges de péréquation qui pourraient atteindre 53,3 M€ en 2022.

### **1.1 Un reste à charge des AIS et un poids de l'action sociale toujours aussi massifs**

Après le bond des dépenses de RSA provoqué par la crise sanitaire, l'exercice 2022 pourrait marquer un rapprochement d'avec leur niveau d'avant crise. Pour autant et compte tenu d'une hausse significative en 2022 des dépenses de PCH et d'APA, le reste à charge des AIS devrait être supérieur de près de 20 % à la situation de 2019, dernière année avant la crise sanitaire. Faisant suite à une augmentation proche de 10,5 % entre 2018 et 2021, ce reste à charge pourrait tout au plus fléchir, entre les crédits réalisés en 2021 et le budget 2022, de 2,5 % pour s'établir à 178,16 M€.

Ce léger fléchissement attendu en 2022 ne peut masquer le poids déterminant de ce défaut de financement des trois allocations individuelles de solidarité dans le budget départemental.

Évolution du reste à charge des AIS depuis 2002



- Le RSA serait en baisse de 6,6 % entre la dépense réalisée en 2021 à hauteur de 304,55 M€ et le projet de BP 2022 proposé à hauteur de 284,48 M€. La progression de BP à BP est pour sa part estimée à + 0,07 M€ et + 0,02 % ;
- La PCH pourrait connaître une hausse très soutenue, notamment du fait de la revalorisation de la branche de l'aide à domicile et de l'instauration d'une PCH parentalité, passant d'un montant de 30,36 M€ au CA 2021 à 33,71 M€ au budget 2022, soit + 11,0 % et +3,35 M€. De BP à BP, l'inscription de crédit afférent à la PCH augmente de 19,0 % ;

- Après une phase de stabilisation de ses dépenses (2019-2021), l'APA connaît une hausse importante de ses dépenses prévisionnelles. Ainsi, entre le montant réalisé en 2021 à hauteur de 84,65 M€ et le BP 2022 proposé à hauteur de 90,32 M€, l'évolution avoisine + 6,7 % et + 5,67 M€. De BP à BP, elle serait de + 5,8 % et de + 4,93 M€.

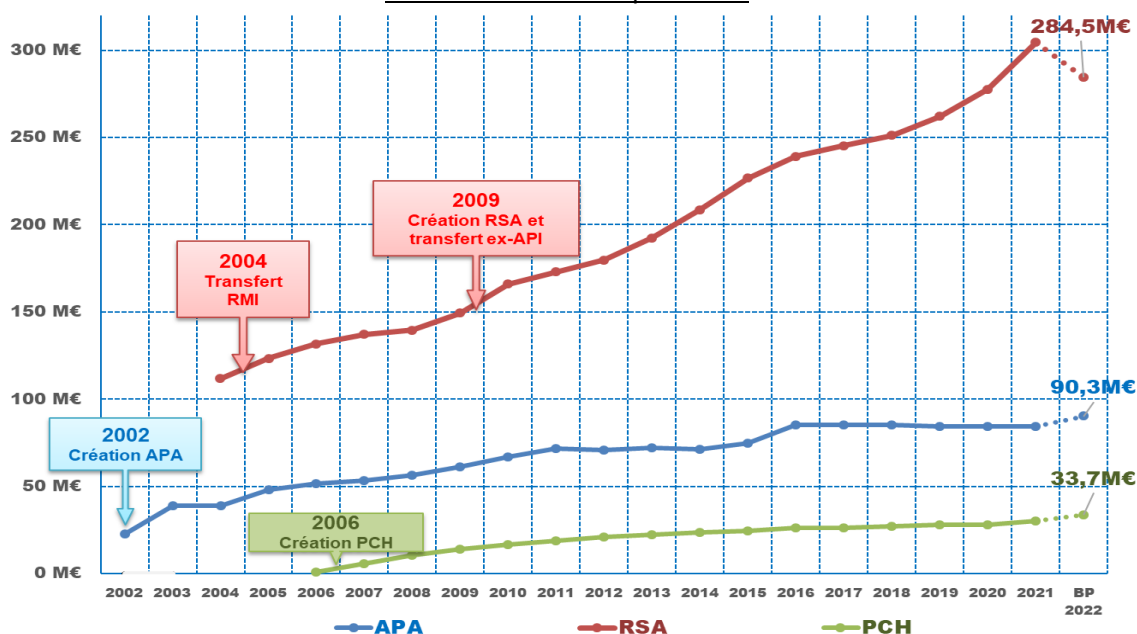
En juillet 2013, un pacte conclu entre l'État et les départements leur a octroyé deux ressources nouvelles pour améliorer le financement des AIS :

- Le transfert de l'État aux départements des frais de gestion autrefois prélevés sur la perception de la taxe sur le foncier bâti via un fonds de péréquation, au titre duquel le Val-de-Marne a perçu 14,41 M€ en 2021 et devrait percevoir 14,29 M€ en 2022 ;
- Le déplafonnement du taux de DMTO de 3,8 % à 4,5% qui devrait permettre au Département de percevoir une recette de 48,42 M€ en 2022 contre 51,88 M€ en 2021.

Si ces recettes mises en place par le pacte de 2013 ont d'abord permis de contenir le reste à charge du Département (dépenses totales des AIS desquelles sont soustraites les recettes perçues à ce titre), les trois derniers exercices sont marqués par le franchissement d'un nouveau palier dans la progression du reste à charge au regard de la situation de 2018 (135,64 M€) avec un montant de 182,79 M€ en 2021. Les prévisions 2022 conduisent à prévoir un reste à charge ramené à 178,16 M€ sur la base d'une projection de stabilisation des dépenses au titre du RSA. En données cumulées depuis 2002, le transfert atteindrait en 2022 le montant de 2 157,48 M€ avec une augmentation annuelle moyenne de 13,0 %.

Transferts de l'aide sociale			CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CAA 2021	BP 2022	Cumul depuis transfert	
A.P.A.	Dépenses	Allocations versées	74,73 M€	85,20 M€	85,28 M€	85,14 M€	84,33 M€	84,26 M€	84,65 M€	90,32 M€	1 399,14 M€	
	Recettes	Contribution CNSA	19,47 M€	27,41 M€	29,07 M€	32,82 M€	30,27 M€	28,96 M€	31,81 M€	30,39 M€	441,55 M€	
	Charge nette A.P.A.		55,26 M€	57,79 M€	56,21 M€	52,33 M€	54,05 M€	55,30 M€	52,84 M€	59,93 M€	957,58 M€	
R.S.A. (socle)	Dépenses	Allocations forfaitaires	200,72 M€	213,08 M€	218,58 M€	224,93 M€	232,35 M€	246,23 M€	275,37 M€	250,34 M€	3 452,80 M€	
	Recettes	TIPP "historique"	98,42 M€	98,42 M€	98,42 M€	98,42 M€	98,42 M€	98,42 M€	98,42 M€	98,42 M€	98,42 M€	1 883,16 M€
		FMDI	9,65 M€	9,98 M€	10,86 M€	11,19 M€	11,07 M€	11,61 M€	11,17 M€	10,50 M€	10,50 M€	195,98 M€
	Charge nette R.S.A. (socle)		92,65 M€	104,68 M€	109,31 M€	115,33 M€	122,86 M€	136,20 M€	165,78 M€	165,78 M€	141,42 M€	1 373,66 M€
R.S.A. Allocations majorées (ex-A.P.I.)	Dépenses	Allocations forfaitaires majorées	25,97 M€	26,18 M€	26,83 M€	26,23 M€	29,86 M€	31,32 M€	29,18 M€	34,14 M€	351,27 M€	
	Recettes	TIPP "supplémentaire"	15,08 M€	15,08 M€	15,08 M€	15,08 M€	15,08 M€	15,08 M€	15,08 M€	15,08 M€	203,69 M€	
	Charge nette R.S.A. Allocations majorées (ex-A.P.I.)		10,89 M€	11,09 M€	11,74 M€	11,15 M€	14,78 M€	16,24 M€	14,10 M€	19,05 M€	19,05 M€	147,58 M€
P.C.H.	Dépenses	PCH	24,72 M€	26,35 M€	26,24 M€	27,13 M€	27,91 M€	28,21 M€	30,36 M€	33,71 M€	358,87 M€	
		ACTP	13,41 M€	12,66 M€	12,49 M€	11,88 M€	11,30 M€	10,58 M€	10,53 M€	10,25 M€	266,98 M€	
		Baisse ACTP (à déduire)	-0,64 M€	-0,75 M€	-0,17 M€	-0,61 M€	-0,58 M€	-0,73 M€	-0,05 M€	-0,28 M€	-0,28 M€	-10,71 M€
	Recettes	Contribution C.N.S.A.	10,03 M€	10,18 M€	10,70 M€	11,09 M€	11,35 M€	11,51 M€	11,87 M€	12,97 M€	181,30 M€	
	Charge nette P.C.H.		14,05 M€	15,41 M€	15,37 M€	15,43 M€	15,98 M€	15,98 M€	18,43 M€	20,46 M€	20,46 M€	166,86 M€
Recettes du Pacte de juillet 2013 et fonds d'urgence	Recettes	Dotation de Compensation Péréquée	10,78 M€	11,13 M€	12,07 M€	12,96 M€	13,56 M€	13,82 M€	14,41 M€	14,29 M€	113,42 M€	
		Relèvement taux DMTO	33,49 M€	35,61 M€	43,00 M€	40,66 M€	45,24 M€	41,95 M€	51,88 M€	48,42 M€	352,59 M€	
		Fonds d'urgence RSA		12,03 M€	-	4,97 M€	-	3,13 M€	2,08 M€	-	-	22,20 M€
	Total Recettes du Pacte de juillet 2013 et fonds d'urgence		44,27 M€	58,76 M€	55,08 M€	58,60 M€	58,80 M€	58,90 M€	68,37 M€	62,71 M€	62,71 M€	488,21 M€
Total Aide Sociale	Dépenses totales		326,14 M€	350,80 M€	356,93 M€	363,43 M€	374,44 M€	390,02 M€	419,56 M€	408,50 M€	5 562,07 M€	
	Recettes totales		197,57 M€	220,58 M€	219,38 M€	227,80 M€	225,57 M€	225,20 M€	236,77 M€	230,35 M€	3 404,60 M€	
	Charge nette totale		128,57 M€	130,21 M€	137,55 M€	135,64 M€	148,87 M€	164,83 M€	182,79 M€	178,16 M€	178,16 M€	2 157,48 M€

## Évolution des AIS depuis 2002



Il convient de souligner que les AIS ne sont pas les seules interventions de solidarités qui s'imposent aux départements. En effet, la collectivité dispose de peu de leviers pour conjuguer son objectif d'un accueil adapté de qualité, assigné à l'ensemble des dispositifs d'hébergement en direction des enfants, jeunes, personnes en situation de handicap ou âgées, et la nécessaire maîtrise des frais qu'elle prend en charge à ce titre. Or, ce poste de dépenses recouvre au BP 2022 un montant de 300,13 M€.

### **1. 2 Des recettes de fonctionnement placées sous le signe de la reprise économique mais toujours sous pression**

Proposées à hauteur de 1 590,19 M€, les recettes de fonctionnement sont envisagées à la hausse pour un montant de 75,24 M€ et 5 %, dont + 74,33 M€ au titre de la fiscalité et des dotations.

Ces prévisions de recettes -pour l'essentiel constituées de la fiscalité et des dotations- s'inscrivent en 2022 dans une dynamique de sortie de crise, mais ce rebond ne peut être assimilé à un nouveau rythme de progression des recettes pérenne sur les prochains exercices. Comme rappelé en introduction, ce dynamisme des recettes doit en outre être considéré avec prudence eu égard aux événements sanitaires comme économiques susceptibles de venir détériorer la croissance économique qui sous-tend nombre des recettes des départements, et en particulier la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, la fraction de TVA et les droits de mutation.

Recettes de fonctionnement par chapitre en M€	Exercice 2020		Exercice 2021		BP 2022	Evolution BP 2022 / BP 2021		Evolution BP 2022 / CA 2021	
	BP 2020	CA 2020	BP 2021	CAA 2021		En volume	En %	En volume	En %
Impôts et taxes	608,07	606,46	950,89	1 017,01	1 009,93	+59,04	+6,2%	-7,08	-0,7%
Impositions directes	574,53	577,83	231,86	240,15	236,33	+4,47	+1,9%	-3,81	-1,6%
Dotations, subventions et participations	248,23	246,87	243,41	240,14	254,23	+10,82	+4,4%	+14,09	+5,9%
Produits des services, domaine, etc	30,43	22,99	31,67	25,28	30,14	-1,53	-4,8%	+4,86	+19,2%
Autres produits de gestion courante	10,14	9,34	8,50	9,90	8,90	+0,40	+4,7%	-1,00	-10,1%
Atténuations de charges	1,88	1,72	1,88	1,73	1,88	-	-	+0,15	+8,8%
Allocation personnalisée d'autonomie - APA	32,76	31,50	31,61	35,26	31,96	+0,35	+1,1%	-3,30	-9,4%
Revenu de solidarité active - RSA	12,70	13,41	12,70	13,38	13,59	+0,89	+7,0%	+0,21	+1,6%
<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>1 518,75</b>	<b>1 510,12</b>	<b>1 512,52</b>	<b>1 582,84</b>	<b>1 586,96</b>	<b>+74,44</b>	<b>+4,9%</b>	<b>+4,12</b>	<b>+0,3%</b>
Produits financiers	0,70	1,13	0,50	0,77	0,47	-0,04	-7,0%	-0,30	-39,5%
Produits exceptionnels	2,23	10,80	1,93	15,29	1,08	-0,85	-44,2%	-14,21	-92,9%
Reprises amortissements et provisions	-	-	-	6,97	1,68	+1,68	NS	-5,29	-75,8%
<b>Total des autres recettes réelles</b>	<b>2,93</b>	<b>11,93</b>	<b>2,43</b>	<b>23,03</b>	<b>3,23</b>	<b>+0,79</b>	<b>+33%</b>	<b>-19,80</b>	<b>-86%</b>
<b>Total général</b>	<b>1 521,68</b>	<b>1 522,05</b>	<b>1 514,95</b>	<b>1 605,88</b>	<b>1 590,19</b>	<b>+75,24</b>	<b>+5,0%</b>	<b>-15,68</b>	<b>-1,0%</b>

Il convient également de garder à l'esprit que les recettes détaillées ci-avant se trouvent de fait minorées par l'effort financier que le Département doit consentir au titre des mécanismes de péréquation.

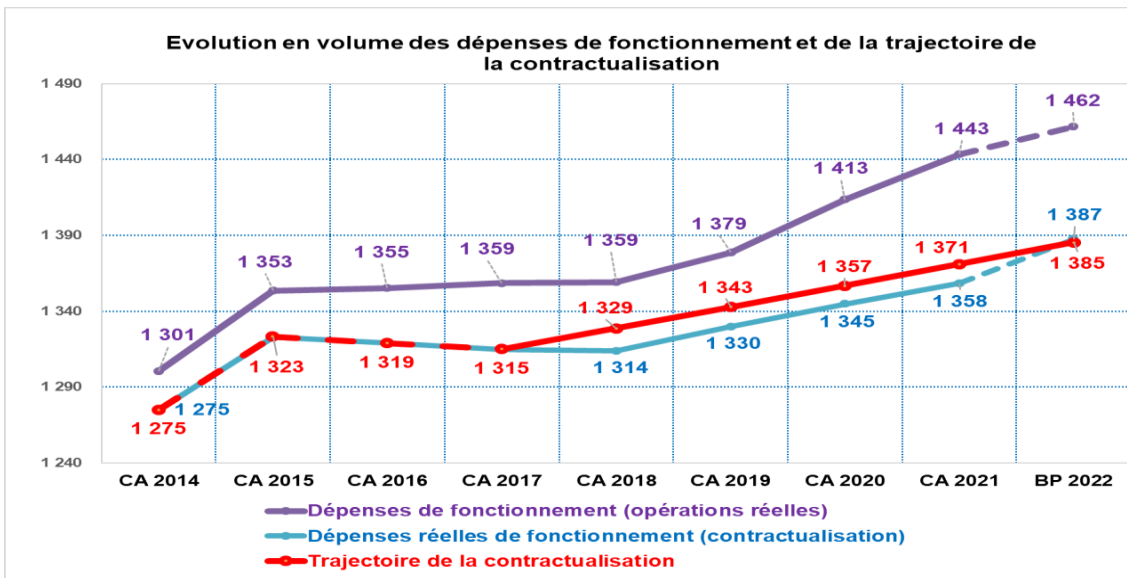
### **1.3 La mesure des contraintes qu'aurait induit la contractualisation État-collectivités territoriales si la crise n'avait pas conduit à sa suspension**

En 2017, dans le cadre de la conférence nationale des territoires, le Gouvernement a mis en place de manière autoritaire un processus de contractualisation avec les collectivités territoriales visant une progression maîtrisée de leurs dépenses de fonctionnement. La trajectoire fixée au Département du Val-de-Marne par le Préfet a reposé sur un taux d'évolution, constaté au compte administratif, plafonné à 1,05 % avec des dépenses au titre des AIS écrites au-dessus d'une progression de 2 % par an.

Ce plafond annuel signifiait concrètement que pour échapper à la pénalisation, les dépenses du Département ne devaient pas augmenter de plus de 13 à 14 M€ par an en exécution aux comptes administratifs. Si le dispositif devait être réactivé en 2022, après la pause observée en 2020 et 2021 durant la crise sanitaire, le nouveau point de la trajectoire serait égal à 1 385,41 M€ et le Val-de-Marne n'aurait qu'un effort de 2,01 M€ à réaliser entre ses prévisions au BP et ses réalisations au compte administratif pour respecter cette contrainte.

Bien que les collectivités ne disposent actuellement d'aucune visibilité sur les mesures d'encadrement des finances locales que pourrait prendre un prochain Gouvernement, cette projection toute théorique permet d'appréhender la cohérence du budget 2022 du Département avec les exigences de maîtrise des dépenses régulièrement imposées à la sphère territoriale.





#### 1.4 Présentation de l'équilibre du budget par masse

Le BP 2022 se structure autour des grandes masses suivantes :

Équilibre budgétaire	BP 2021	BP 2022	Evolution BP 2022 / BP 2021 en volume	% Evol BP 2022 / BP 2021
Recettes de fonctionnement en mouvement réel	1 514 954 847	1 590 192 746	+75 237 899	+5,0%
Dépenses de fonctionnement en mouvement réel	1 426 528 349	1 461 678 399	+35 150 050	+2,5%
Autofinancement	88 426 498	128 514 347	+40 087 849	+45,3%
Taux d'autofinancement	5,8%	8,1%	+2,24%	
Recettes d'investissement hors emprunt	96 935 013	111 037 062	+14 102 049	+14,5%
Dépenses d'investissement	377 361 511	404 551 409	+27 189 898	+7,2%
Besoin de financement par emprunt	192 000 000	165 000 000	-27 000 000	-14,1%
<b>Total des dépenses (investissement + fonctionnement)</b>	<b>1 803 889 860</b>	<b>1 866 229 808</b>	<b>+62 339 948</b>	<b>+3,5%</b>

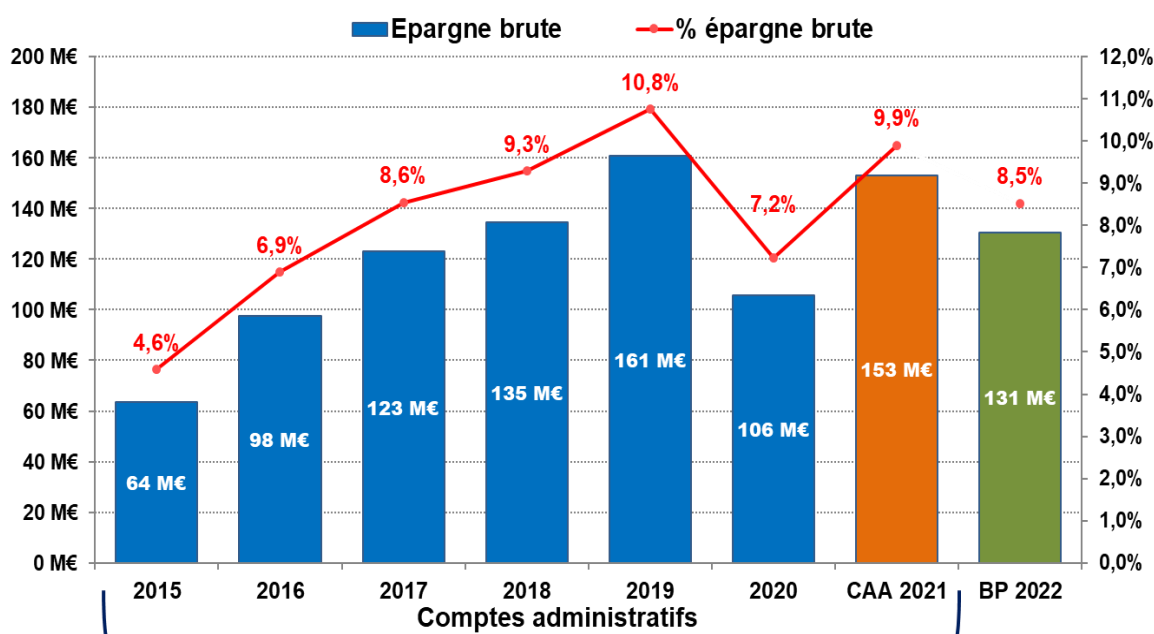
En fonctionnement, le budget primitif 2022 s'établit à 1 590,19 M€ de recettes en hausse de 5,0 % et à 1 461,68 M€ de dépenses en progression de 2,5 %. Le budget d'investissement s'établit à 81,91 M€ de recettes -hors emprunt et contribution du fonds de solidarité interdépartemental d'investissement (FS2I)- soit + 1,4 %, pour 385,43 M€ de dépenses - hors FS2I- en hausse de 6,7 %.

L'emprunt d'équilibre, qui constitue un plafond théorique dont l'exécution est étroitement corrélée au niveau des dépenses effectivement réalisées, est proposé à hauteur de 165,0 M€ contre 192,0 M€ au BP 2021.

Prévue en 2022 à hauteur de 130,7 M€ contre 88,6 M€ au BP 2021, l'épargne brute progresse de 47,5 % et 42,09 M€, conduisant à un taux prévisionnel d'épargne brute de 8,5 % contre 6,1 % en 2021. Les efforts de gestion réalisés en 2021 comme la bonne tenue des DMTO sur ce même exercice situent ce taux prévisionnel 2022 un peu en-deçà de celui constaté à la clôture 2021. En revanche, il se démarque nettement de la situation dégradée observée en 2020 et, compte tenu de la prudence observée dans les prévisions budgétaires 2022, il devrait également au compte administratif 2022 se situer à un niveau supérieur à celui qui se dégage au BP.

Épargne brute (Calcul DGCL)	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CAA 2021	BP 2022
<b>Recettes brutes de fonctionnement (RBF)</b>	1 471,16 M€	1 456,20 M€	1 478,82 M€	1 496,96 M€	1 545,22 M€	1 522,05 M€	1 605,88 M€	1 590,19 M€
Taux d'évolution	+5,1%	-1,0%	+1,6%	+1,2%	+3,2%	-1,5%	+5,5%	-1,0%
Produits des cessions (a)	54,08 M€	3,38 M€	4,80 M€	5,07 M€	5,84 M€	4,38 M€	6,97 M€	-
Reprises sur provision (b)	-	-	-	0,30 M€	-	-	6,97 M€	1,68 M€
Atténuations de charges (c)	2,10 M€	1,78 M€	1,98 M€	1,85 M€	2,37 M€	1,72 M€	1,73 M€	1,88 M€
<b>Recettes réelles de fonctionnement (RBF - a - b - c - e)</b>	1 386,65 M€	1 416,64 M€	1 437,88 M€	1 448,25 M€	1 493,78 M€	1 461,47 M€	1 544,41 M€	1 532,50 M€
Taux d'évolution	+1,1%	+2,2%	+1,5%	+0,7%	+3,1%	-2,2%	+5,7%	-0,8%
<b>Dépenses brutes de fonctionnement (DBF)</b>	1 353,47 M€	1 355,23 M€	1 358,55 M€	1 359,26 M€	1 378,65 M€	1 413,46 M€	1 443,46 M€	1 461,68 M€
Taux d'évolution	+4,1%	+0,1%	+0,2%	+0,1%	+1,4%	+2,5%	+2,1%	-
Dotations pour provision (d)	-	-	7,50 M€	2,23 M€	-	1,35 M€	4,50 M€	3,83 M€
Atténuations de produits (e)	28,34 M€	34,40 M€	34,15 M€	41,48 M€	43,23 M€	54,48 M€	45,78 M€	54,12 M€
<b>Dépenses réelles de fonctionnement (DBF - c - d - e)</b>	1 323,03 M€	1 319,05 M€	1 314,91 M€	1 313,70 M€	1 333,04 M€	1 355,90 M€	1 391,45 M€	1 401,84 M€
Taux d'évolution	+3,8%	-0,3%	-0,3%	-0,1%	+1,5%	+1,7%	+2,6%	+0,7%
<b>Épargne brute (recettes - dépenses)</b>	63,61 M€	97,59 M€	122,96 M€	134,55 M€	160,73 M€	105,56 M€	152,97 M€	130,66 M€
Taux d'évolution	-33,8%	+53,4%	+26,0%	+9,4%	+19,5%	-34,3%	+44,9%	-
<b>Taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement)</b>	4,6%	6,9%	8,6%	9,3%	10,8%	7,2%	9,9%	8,5%

Évolution de l'épargne brute et de son taux depuis 2015



### 1.5 L'équilibre du budget

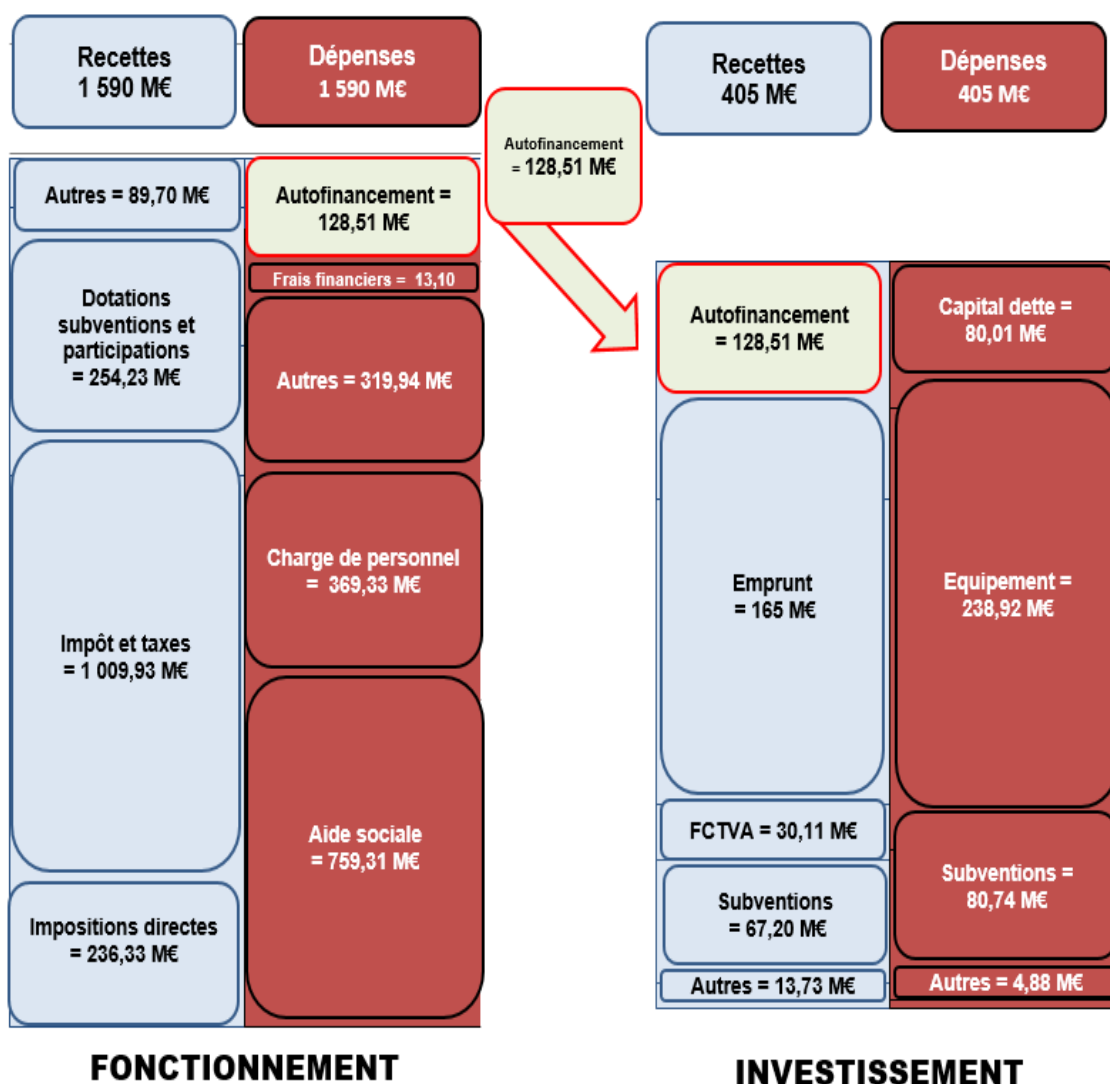
L'équilibre du budget s'apprécie en tenant compte de plusieurs règles établies par l'article L 1612-4 du code général des collectivités territoriales :

- la section de fonctionnement et la section d'investissement doivent être respectivement votées à l'équilibre, dans lequel interviennent les opérations d'ordre. Cette règle suppose notamment que, en fonctionnement, les recettes permettent de couvrir la dotation aux amortissements qui constitue une épargne obligatoire ;
- les recettes et les dépenses sont évaluées de façon sincère, c'est-à-dire qu'il doit être tenu compte de l'intégralité des dépenses obligatoires, notamment l'annuité de la dette et les contributions obligatoires ;

- le prélèvement sur les recettes de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section à l'exclusion du produit des emprunts, doit fournir des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement de l'annuité d'emprunt en capital à échoir au cours de l'exercice.

L'équilibre du budget primitif 2022 s'inscrit dans la stratégie pluriannuelle de la collectivité visant à dégager de nouvelles marges de manœuvre financières. L'autofinancement brut évolue de 88,43 M€ à 128,51 M€ de budget à budget, soit + 45,3 %. Elle couvre les dotations aux amortissements à hauteur de 89,76 M€ et l'étalement d'une partie des charges imputables à la crise sanitaire pour 4,14 M€. Après déduction des crédits dédiés au remboursement du capital de la dette, l'autofinancement net s'établit à 48,51 M€ contre 16,53 M€ en 2021.

Le plafond de recours à l'emprunt est fixé à 165,00 M€ contre 192,00 M€ au BP 2021 (156,70 M€ à l'issue du BS et 90,00 M€ au compte administratif) et l'encours de la dette pour emprunts du budget général pourrait s'élever au 31 décembre 2022 à un montant maximum de 1 133,45 M€ contre 1 048,45 M€ au 31 décembre 2021, soit une hausse plafond de 8%. Il importe en effet de rappeler qu'il existe toujours un écart plus ou moins important entre la prévision et la réalisation d'emprunt, cette dernière étant ajustée au plus près du niveau d'exécution des dépenses et recettes.

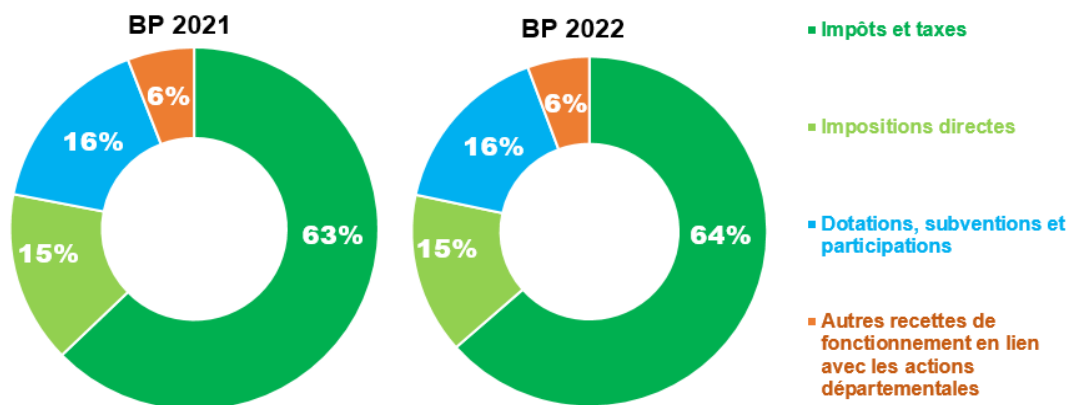


## 1.6 La section de fonctionnement

### 1.6.1 Les recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement par chapitre en M€	Exercice 2020		Exercice 2021		BP 2022	Evolution BP 2022 / BP 2021	
	BP 2020	CA 2020	BP 2021	CAA 2021		En volume	En %
Impôts et taxes	608,07	606,46	950,89	1 017,01	1 009,93	+59,04	+6,2%
Impositions directes	574,53	577,83	231,86	240,15	236,33	+4,47	+1,9%
Dotations, subventions et participations	248,23	246,87	243,41	240,14	254,23	+10,82	+4,4%
<i>Dont dotations de l'État</i>	182,4	182,5	178,8	180,9	178,3	-0,53	-0,3%
<i>dont participations au titre de l'action sociale hors APA et RSA</i>	56,5	54,1	56,2	52,6	67,3	+11,10	+19,7%
<i>dont participations des autres actions départementales</i>	9,3	10,3	8,4	6,6	8,6	+0,25	+3,0%
Produits des services, domaine, etc	30,43	22,99	31,67	25,28	30,14	-1,53	-4,8%
Autres produits de gestion courante	10,14	9,34	8,50	9,90	8,90	+0,40	+4,7%
Atténuations de charges	1,88	1,72	1,88	1,73	1,88	-	-
Allocation personnalisée d'autonomie - APA	32,76	31,50	31,61	35,26	31,96	+0,35	+1,1%
Revenu de solidarité active - RSA	12,70	13,41	12,70	13,38	13,59	+0,89	+7,0%
<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>1 518,75</b>	<b>1 510,12</b>	<b>1 512,52</b>	<b>1 582,84</b>	<b>1 586,96</b>	<b>+74,44</b>	<b>+4,9%</b>
Produits financiers	0,70	1,13	0,50	0,77	0,47	-0,04	-7,0%
Produits exceptionnels	2,23	10,80	1,93	15,29	1,08	-0,85	-44,2%
Reprises amortissements et provisions	-	-	-	6,97	1,68	+1,68	NS
<b>Total des autres recettes réelles</b>	<b>2,93</b>	<b>11,93</b>	<b>2,43</b>	<b>23,03</b>	<b>3,23</b>	<b>+0,79</b>	<b>+33%</b>
<b>Total général</b>	<b>1 521,68</b>	<b>1 522,05</b>	<b>1 514,95</b>	<b>1 605,88</b>	<b>1 590,19</b>	<b>+75,24</b>	<b>+5,0%</b>

Structure des recettes de fonctionnement



#### 1.6.1.1 Des impôts et taxes indirects en hausse mais toujours exposés à des incertitudes

Les impôts et taxes constituent les inscriptions les plus dynamiques dans le projet de budget 2022, avec un montant de 1 009,9 M€ en augmentation de 59,04 M€ et 6,2 %. Au regard du budget primitif 2021, elles sont principalement tirées à la hausse par les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) dont la revalorisation est évaluée à 40,0 M€ et 12,5 %. Contrairement aux craintes qu'il avait nourries, le remplacement de la taxe foncière sur les propriétés bâties par l'attribution d'une fraction de TVA ne devrait pas pénaliser pas en 2022 la collectivité en raison d'un scénario de croissance soutenue, retenu dans la loi de finances. Cette nouvelle recette participe ainsi au dynamisme de la fiscalité, avec une progression estimée à 19,4 M€ et 5,8 %.

Impôts et taxes (en €)	Exercice 2020		Exercice 2021		BP 2022	Evolution BP 2022 / BP 2021	
	BP 2020	CA 2020	BP 2021	CAA 2021		En volume	En %
	DMTO	325 000 000	317 864 141	320 000 000			
Fraction TVA à partir de 2021			335 609 401	336 519 089	355 000 000	+19 390 599	+5,8%
Taxe sur les conventions d'assurance - TCA	126 400 000	131 820 423	139 500 000	138 880 775	140 300 000	+800 000	+0,6%
Taxe intérieure consommation produits énergétiques - TICPE	124 000 000	122 404 144	123 800 000	123 242 033	123 800 000	-	-
Taxe d'aménagement	16 131 112	17 791 571	15 100 000	12 865 136	13 000 000	-2 100 000	-13,9%
Taxe sur la consommation finale d'électricité	10 300 000	10 168 515	10 500 000	10 575 407	10 740 900	+240 900	+2,3%
Attribution au titre du FNP des DMTO	5 834 000	6 080 750	6 080 750	6 580 563	6 932 000	+851 250	+14,0%
Autres	400 000	333 333	300 000	208 501	160 000	-140 000	-46,7%
<b>Total des impôts et taxes</b>	<b>608 065 112</b>	<b>606 462 877</b>	<b>950 890 151</b>	<b>1 017 008 219</b>	<b>1 009 932 900</b>	<b>+59 042 749</b>	<b>+6,2%</b>

### 1.6.1.2 Des impositions directes placées sous le signe de la reprise économique

Il est envisagé une progression de 1,9 % et de 4,47 M€ du produit des impositions directes par rapport au BP 2021 grâce à l'augmentation attendue du produit de la CVAE (+ 4,50 M€ et 4,9 %).

Impositions directes (en €)	Exercice 2020		Exercice 2021		BP 2022	Evolution BP 2022 / BP 2021	
	BP 2020	CA 2020	BP 2021	CAA 2021		En volume	En %
	Taxe foncière sur les propriétés bâties et Fraction de TVA à partir de 2021	334 228 452	337 130 834				
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	101 000 000	101 418 703	92 000 000	99 728 461	96 502 260	+4 502 260	+4,9%
Attributions de compensation CVAE - Part Région	99 524 612	99 524 612	99 524 612	99 524 612	99 524 612	-	-
FNGIR - Fonds National Garantie Individuelle des Ressources	20 617 988	20 617 988	20 617 988	20 617 988	20 617 988	-	-
Frais de gestion taxe foncière sur les propriétés bâties	14 126 810	13 819 380	14 469 255	14 405 378	14 289 500	-179 755	-1,2%
Fonds de solidarité pour les départements de la région IDF	3 580 948	3 753 388	3 646 200	3 659 685	3 800 000	+153 800	+4,2%
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	1 452 440	1 563 108	1 603 365	1 673 382	1 600 000	-3 365	-0,2%
Autres	-	-	-	535 666	-	-	-
<b>Total des impositions directes</b>	<b>574 531 250</b>	<b>577 828 013</b>	<b>231 861 420</b>	<b>240 145 172</b>	<b>236 334 360</b>	<b>+4 472 940</b>	<b>+1,9%</b>

### 1.6.1.3 Des dotations en hausse en dépit de la poursuite de l'érosion des concours financiers de l'État

Au BP 2022, les dotations, subventions et participations s'élèvent à 254,23 M€, en hausse de 10,82 M€ et 4,4 %. Pour autant les concours de l'État perçus par le Département devraient baisser globalement de 0,3 % soit une perte de ressources de 0,53 M€ par rapport au BP 2021 et de - 2,63 M€ et - 1,5 % par rapport au compte administratif provisoire 2021.

Ce sont les participations au titre de l'action sociale qui permettent de contrecarrer la poursuite de l'érosion des dotations de l'État, avec une hausse de 11,1 M€ et 4,4 %. Figurent en premier lieu les contributions de la CNSA aux mesures de revalorisation salariale des services d'aide à domicile (+ 2,5 M€) et d'instauration d'un tarif plancher pour ces services (+ 3,14 M€), ainsi qu'au financement de la PCH (+ 1,58 M€) en lien avec la création de la mesure PCH parentalité. La participation de la CAF au fonctionnement des crèches enregistre également une progression sensible (+1,79 M€), tandis qu'une recette nouvelle est prise en compte au titre du partenariat engagé dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance (+ 3,2 M€).

Dotations, subventions et participations (en €)	Exercice 2020		Exercice 2021		BP 2022	Evolution BP 2022 / BP 2021	
	BP 2020	CA 2020	BP 2021	CAA 2021		En volume	En %
	dont dotations de l'État	182 411 557	182 485 539	178 828 036			
- DGF	143 900 000	144 363 733	144 299 370	144 107 392	143 900 000	-399 370	-0,3%
- DC RTP	21 855 992	21 855 992	21 855 992	21 737 600	21 737 000	-118 992	-0,5%
- DGD - Dotation globale de décentralisation	5 388 762	5 275 385	5 502 139	5 388 762	5 300 000	-202 139	-3,7%
- Allocations compensatrices	6 016 156	5 898 601	5 100 535	5 354 702	5 204 575	+104 040	+2,0%
- FCTVA	2 050 647	1 966 204	2 070 000	2 263 609	2 157 535	+87 535	+4,2%
- Fonds de stabilisation	3 200 000	3 125 624	-	2 081 646	-	-	-
dont participations au titre de l'action sociale hors APA et RSA	56 503 203	54 057 410	56 198 892	52 649 258	67 296 883	+11 097 991	+19,7%
dont participations des autres actions départementales	9 317 873	10 322 938	8 381 809	6 556 154	8 633 397	+251 588	+3,0%
<b>Total des dotations, subventions et participations</b>	<b>248 232 633</b>	<b>246 865 887</b>	<b>243 408 737</b>	<b>240 139 123</b>	<b>254 229 390</b>	<b>+10 820 653</b>	<b>+4,4%</b>

#### 1.6.1.4 Les autres recettes

Les autres recettes s'élèvent à 89,7 M€ et représentent 5,6 % des recettes de la section de fonctionnement. Elles enregistrent une augmentation prévisionnelle de 1,0 % et de 0,9 M€. Le financement du RSA et de l'APA représente à lui seul 45,5 M€.

Autres recettes (Chapitres 70, 75, 013, 016, 017, 77, 78) (en €)	Exercice 2020		Exercice 2021		BP 2022	Evolution BP 2022 / BP 2021	
	BP 2020	CA 2020	BP 2021	CAA 2021		En volume	En %
	Produits des services, domaine, etc	30 430 445	22 993 187	31 671 954			
Autres produits de gestion courante	10 143 100	9 338 773	8 497 965	9 898 791	8 895 495	+397 530	+4,7%
Atténuations de charges	1 883 350	1 720 429	1 883 350	1 731 401	1 883 350	-	-
Allocation personnalisée d'autonomie - APA	32 763 100	31 502 932	31 608 000	35 260 861	31 961 000	+353 000	+1,1%
Revenu de solidarité active - RSA	12 700 000	13 409 394	12 700 000	13 375 480	13 586 180	+886 180	+7,0%
Produits financiers	700 000	1 130 311	500 000	768 260	465 000	-35 000	-7,0%
Produits exceptionnels	2 232 270	10 795 145	1 933 270	15 290 014	1 078 598	-854 672	-44,2%
Reprises amortissements et provisions	-	-	-	6 974 776	1 684 470	+1 684 470	-
<b>Total des autres recettes</b>	<b>90 852 265</b>	<b>90 890 171</b>	<b>88 794 539</b>	<b>108 582 740</b>	<b>89 696 096</b>	<b>+901 557</b>	<b>+1,0%</b>

- Produits à la baisse :
  - les produits des services diminuent de 4,8 % soit -1,53 M€, dont - 0,88 M€ au titre des participations parentales dans les crèches et - 0,29 M€ au titre de la redevance d'occupation du domaine public ;
  - les produits financiers baissent de 7,0 % et correspondent à une projection prudente des recettes de participation ;
  - les crédits inscrits au titre des produits exceptionnels sont ramenés à 1,08 M€ soit une baisse de 44,2 % et 0,85 M€ de budget à budget.
- Produits stables :
  - les atténuations de charges qui concernent les remboursements au titre des frais de personnel pour un montant de 1,88 M€.
- Produits à la hausse :
  - le financement du RSA à hauteur de 13,59 M€ progresse de + 7,0 % suite à l'inscription d'une recette supplémentaire du fonds social européen de + 0,89 M€. L'inscription au titre du fonds de mobilisation départementale pour l'insertion reste prudente et stable à 10,50 M€ ;
  - les autres produits de gestion courante augmentent de 4,7 % soit + 0,40 M€, dont + 0,28 M€ au titre des revenus des immeubles ;
  - le financement de l'APA progresse de 1,1 % et de 0,35 M€, avec une dotation CNSA stable à hauteur de 30,39 M€.

Autres recettes - détail (Chapitres 70, 75, 013, 016, 017, 77, 78) (en €)	Exercice 2020		Exercice 2021		BP 2022	Evolution BP 2022 / BP 2021	
	BP 2020	CA 2020	BP 2021	CAA 2021		En volume	En %
	Produits des services, domaine, etc	30 430 445	22 993 187	31 671 954			
- Participations parentales dans les crèches	13 628 250	8 283 788	13 694 917	10 061 435	12 812 000	-882 917	-6,4%
- Redevances et recettes d'utilisation du domaine	8 276 527	8 270 203	9 429 267	9 479 929	9 134 938	-294 329	-3,1%
- Prestations des services et ventes - Villages vacances	3 702 590	2 334 727	3 602 590	859 342	3 514 070	-88 520	-2,5%
- Mobilité des personnes âgées et handicapées	2 485 335	2 526 603	2 260 267	1 938 680	2 022 538	-237 729	-10,5%
- Remboursement de dépenses MDPH	967 544	963 105	967 844	1 412 769	1 225 500	+257 656	+26,6%
- Autres	1 370 199	614 762	1 717 069	1 531 001	1 432 957	-284 112	-16,5%
Autres produits de gestion courante	10 143 100	9 338 773	8 497 965	9 898 791	8 895 495	+397 530	+4,7%
- Recouvrements de dépenses d'aide sociale	8 250 000	7 536 629	6 770 000	7 452 322	6 770 000	-	-
- Revenus des immeubles	1 062 600	923 416	852 265	1 559 780	1 128 495	+276 230	+32,4%
- Autres	830 500	878 728	875 700	886 689	997 000	+121 300	+13,9%
Atténuations de charges	1 883 350	1 720 429	1 883 350	1 731 401	1 883 350	-	-
Allocation personnalisée d'autonomie - APA	32 763 100	31 502 932	31 608 000	35 260 861	31 961 000	+353 000	+1,1%
- Recouvrements de dépenses d'aide sociale	31 606 100	28 956 903	30 386 000	31 812 816	30 386 000	-	-
- Revenus des immeubles	600 000	982 411	665 000	767 350	775 000	+110 000	+16,5%
- Autres	557 000	1 563 617	557 000	2 680 695	800 000	+243 000	+43,6%
Revenu de solidarité active - RSA	12 700 000	13 409 394	12 700 000	13 375 480	13 586 180	+886 180	+7,0%
- Fonds de mobilisation départemental pour l'insertion	10 500 000	11 612 806	10 500 000	11 173 699	10 500 000	-	-
- Recouvrement des indus au titre des allocations forfaitaires	1 130 000	1 317 281	1 300 000	1 644 069	1 300 000	-	-
- Fonds social européen	970 000	398 306	800 000	282 611	1 686 180	+886 180	+110,8%
- Autres	1 070 000	479 307	900 000	557 712	1 786 180	+886 180	+98,5%
Produits financiers	700 000	1 130 311	500 000	768 260	465 000	-35 000	-7,0%
Produits exceptionnels	2 232 270	10 795 145	1 933 270	15 290 014	1 078 598	-854 672	-44,2%
- Produits des cessions	0	4 375 530	0	6 972 258	-	-	-
- Produits exceptionnels sur opérations de gestion	445 000	3 644 460	20 000	2 241 624	20 000	-	-
- Autres	1 787 270	2 775 155	1 913 270	6 076 132	1 058 598	-854 672	-44,7%
Reprises amortissements et provisions	-	-	-	6 974 776	1 684 470	+1 684 470	-
<b>Total des autres recettes</b>	<b>90 852 265</b>	<b>90 890 171</b>	<b>88 794 539</b>	<b>108 582 740</b>	<b>89 696 096</b>	<b>+901 557</b>	<b>+1,0%</b>

## 1.6.2 Les dépenses de fonctionnement

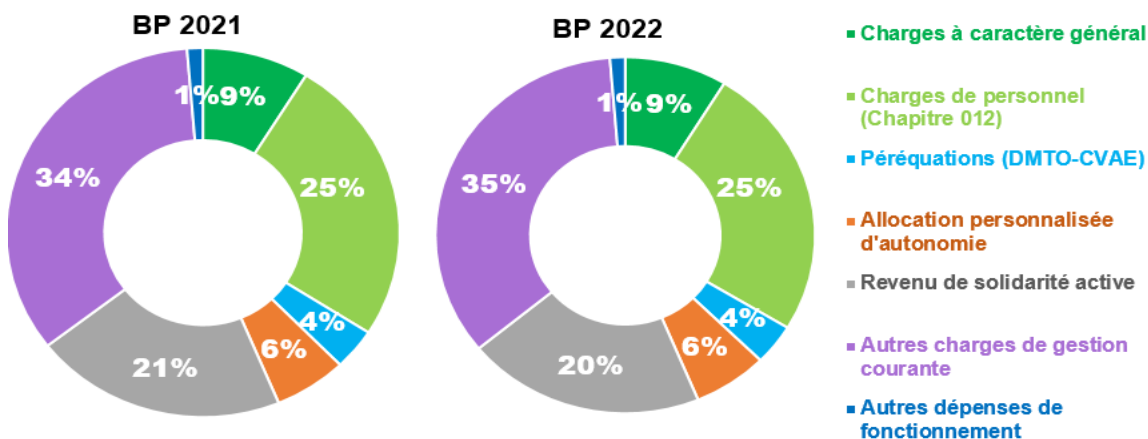
La progression prévisionnelle des dépenses de fonctionnement de BP à BP s'élève à 2,5 % et 35,2 M€.

Dépenses de fonctionnement par chapitre en M€	Exercice 2020		Exercice 2021		BP 2022	Evolution BP 2022 / BP 2021	
	BP 2020	CA 2020	BP 2021	CAA 2021		En volume	En %
	Charges à caractère général	130,0	119,9	125,3			
Charges de personnel (Chapitre 012)	354,7	349,9	361,2	353,2	364,6	3,4	0,9%
Péréquations (DMTO-CVAE)	50,9	54,5	51,6	45,8	54,1	2,5	4,8%
Allocation personnalisée d'autonomie	84,8	84,3	85,5	84,8	92,8	7,4	8,6%
dont allocation personnalisée d'autonomie à domicile	50,3	51,0	50,9	51,4	56,9	6,0	11,7%
dont allocation personnalisée d'autonomie en établissement	34,5	33,3	34,6	33,4	33,5	-1,0	-3,0%
Revenu de solidarité active	282,2	287,9	296,5	314,6	296,8	0,3	0,1%
dont allocation RSA	270,9	277,6	284,4	304,6	284,5	0,1	0,0%
Autres charges de gestion courante	496,3	497,8	487,9	500,2	506,5	18,6	3,8%
dont accueil des jeunes mineurs et mamans	70,7	74,4	68,4	75,6	73,7	5,3	7,7%
dont accueil des personnes handicapées	89,1	86,5	80,8	87,6	86,0	5,3	6,5%
dont ACTP / PCH	38,3	38,6	38,1	40,5	43,4	5,2	13,7%
dont accueil des personnes âgées	25,0	26,6	25,1	25,3	25,4	0,3	1,4%
dont participation à la BSPP	32,4	33,6	34,1	34,4	35,4	1,3	3,8%
dont contribution à IDF Mobilités	39,0	39,3	39,7	39,6	40,1	0,4	1,1%
dont participations aux budgets annexes	45,6	44,4	47,7	46,6	50,9	3,2	6,6%
Autres	0,6	0,4	0,6	0,5	0,6	0,0	0,0%
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>1 401,8</b>	<b>1 396,6</b>	<b>1 411,0</b>	<b>1 418,7</b>	<b>1 443,2</b>	<b>32,1</b>	<b>2,3%</b>
Charges financières	13,1	13,8	13,6	13,5	13,1	-0,5	-3,4%
Autres dépenses	3,1	3,0	1,9	11,3	5,4	3,5	181,9%
<b>Total des autres dépenses réelles</b>	<b>16,2</b>	<b>16,9</b>	<b>15,5</b>	<b>24,8</b>	<b>18,5</b>	<b>3,0</b>	<b>19,6%</b>
<b>Total général</b>	<b>1 418,0</b>	<b>1 413,5</b>	<b>1 426,5</b>	<b>1 443,5</b>	<b>1 461,7</b>	<b>35,2</b>	<b>2,5%</b>



La structure des dépenses de fonctionnement analysée par chapitre reste très stable entre 2021 et 2022, avec un poids prépondérant des charges de gestion courante qui recouvrent avant tout des interventions sociales (aide sociale à l'enfance, aux personnes âgées ou en situation des handicap) et des participations (Île-de-France mobilités, brigade des sapeurs-pompiers de Paris, budgets annexes). Les charges de personnel, le RSA et l'APA complètent la liste des postes de dépenses les plus décisifs en section de fonctionnement.

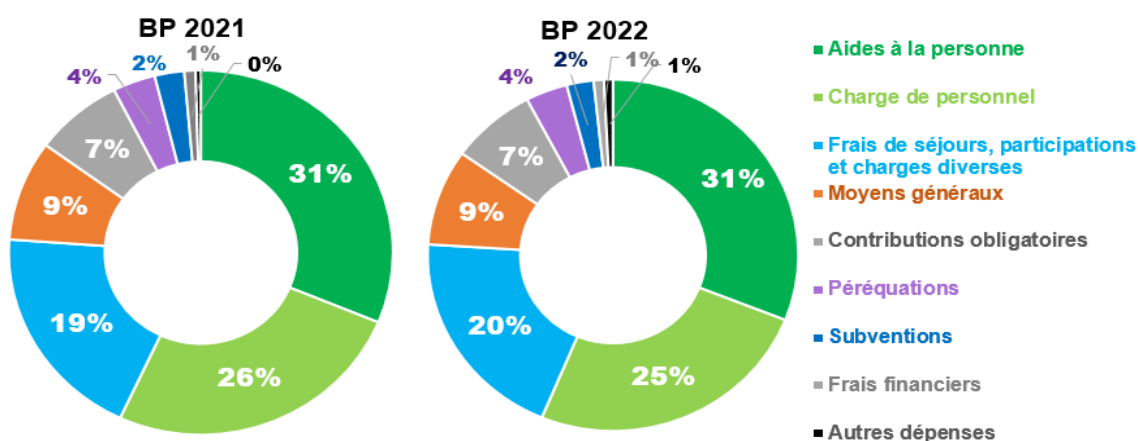
### Structure des dépenses de fonctionnement par chapitre



Dépenses de fonctionnement approche par nature de dépense (En M€)	Exercice 2020		Exercice 2021		BP 2022	Evolution BP 2022 / BP 2021	
	BP 2020	CA 2020	BP 2021	CAA 2021		En volume	En %
Aides à la personne	432,4	439,0	445,9	467,9	453,3	7,4	1,7%
Charge de personnel	358,8	354,0	365,9	356,8	369,3	3,4	0,9%
Frais de séjours, participations et charges diverses	283,0	284,2	274,5	285,8	288,1	13,6	4,9%
Moyens généraux	131,6	121,3	126,9	119,6	129,3	2,4	1,9%
Contributions obligatoires	104,6	103,9	106,8	107,6	109,6	2,8	2,6%
Péréquations	50,6	52,2	51,3	45,5	53,3	2,0	4,0%
Subventions	36,1	36,1	35,4	31,1	34,3	-1,1	-3,1%
Frais financiers	13,1	13,8	13,6	13,5	13,1	-0,5	-3,4%
Autres dépenses	7,8	9,0	6,2	15,6	11,4	5,1	82,3%
<b>Total général</b>	<b>1 418,0</b>	<b>1 413,5</b>	<b>1 426,5</b>	<b>1 443,5</b>	<b>1 461,7</b>	<b>35,2</b>	<b>2,5%</b>

Analysée par nature de dépenses, la section de fonctionnement également très stable entre 2021 et 2022, est construite sur le poids prépondérant des aides à la personne, des frais de séjour et autres participations, des charges de personnel ainsi que des contributions obligatoires.

### Structure des dépenses de fonctionnement par nature





### 1.6.2.1 Les aides à la personne

Les aides versées directement à la personne représentent 453,31 M€ au budget 2022, soit plus de 31 % du total des dépenses réelles de fonctionnement. Ces dépenses sont proposées en augmentation de 1,7 % et 7,41 M€ par rapport au budget 2021.

Avec 418,15 M€, les allocations individuelles de solidarité (AIS) représentent 92,2 % du total des aides à la personne contre 91,5 % en 2021 et 91,1 % en 2020. Elles connaissent une augmentation globale de 2,5 % et 10,23 M€. Les autres aides à la personne se répartissent à hauteur de :

- 20,55 M€ pour l'action sociale (aides financières, secours d'urgence, aides à l'hébergement, etc) en baisse de 2,77 M€ ;
- 10,90 M€ pour l'aide aux transports ;
- 2,93 M€ pour l'éducation et en particulier l'aide à la demi-pension ;
- 0,80 M€ pour des secteurs divers, principalement les aides au personnel départemental.

Aides à la personne (en €)	Exercice 2020		Exercice 2021		BP 2022	Evolution BP 2022 / BP 2021	
	BP 2020	CA 2020	BP 2021	CAA 2021		En volume	En %
<b>RSA</b> (Revenu de solidarité active)	270 862 861	277 557 926	284 406 004	304 551 899	284 475 362	+69 358	+0,0%
<b>APA</b> (allocation personnalisée d'autonomie)	84 752 400	84 257 487	85 385 400	84 652 113	90 317 738	+4 932 338	+5,8%
<b>PCH</b> (prestation de compensation du handicap)	28 177 000	28 209 411	28 327 000	30 357 695	33 710 118	+5 383 118	+19,0%
<b>ACTP</b> (allocation compensatrice pour tierce personne)	10 100 000	10 341 461	9 800 000	10 189 799	9 643 000	-157 000	-1,6%
<b>Total des AIS</b> (allocations individuelles de solidarité)	393 892 261	400 366 285	407 918 404	429 751 506	418 146 218	+10 227 814	+2,5%
Action Sociale hors AIS	23 871 076	24 239 894	23 315 186	23 572 420	20 546 704	-2 768 482	-11,9%
Carte Imagin'R	10 900 000	10 899 761	10 900 000	10 898 515	10 900 000	-	-
Aide à la demi pension	2 900 000	2 791 884	2 900 000	2 894 372	2 926 441	+26 441	+0,9%
Autres aides à la personne	873 745	706 212	872 889	793 332	795 189	-77 700	-8,9%
<b>Total des aides à la personne</b>	<b>432 437 082</b>	<b>439 004 035</b>	<b>445 906 479</b>	<b>467 910 145</b>	<b>453 314 552</b>	<b>+7 408 073</b>	<b>+1,7%</b>

### 1.6.2.2 Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel désignent ici bien sûr toute la masse salariale, mais également les taxes et versements assimilés sur rémunération, les indemnités et frais de mission des élus départementaux ainsi que les frais de fonctionnement des groupes d'élus. Elles sont estimées à 369,33 M€ au budget 2022, en progression de 0,9 % par rapport au BP 2021. Ce montant se répartit entre le personnel départemental stricto sensu pour une dépense prévisionnelle de 347,00 M€ en hausse de 1,1 % et la rémunération des assistants familiaux pour un montant de 22,33 M€ en baisse de 1,6 %.

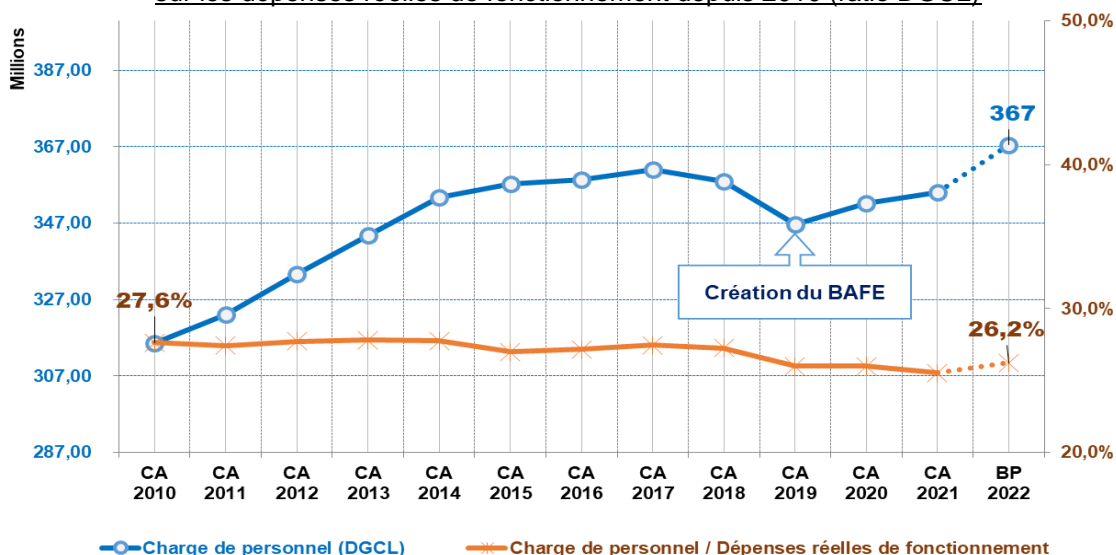
Charges de personnel (en €)	Exercice 2020		Exercice 2021		BP 2022	Evolution BP 2022 / BP 2021	
	BP 2020	CA 2020	BP 2021	CAA 2021		En volume	En %
Charges de personnel hors assistantes familiales	339 884 122	332 904 700	343 247 860	335 468 491	346 998 960	+3 751 100	+1,1%
Assistants familiales	18 922 270	21 059 790	22 693 760	21 396 242	22 328 703	-365 057	-1,6%
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>358 806 392</b>	<b>353 964 490</b>	<b>365 941 620</b>	<b>356 864 733</b>	<b>369 327 663</b>	<b>+3 386 043</b>	<b>+0,9%</b>

Cette inscription de crédit recouvre des facteurs de hausse et des facteurs de baisse.

- les facteurs de baisse tiennent pour l'essentiel à un ajustement technique des inscriptions de crédit visant à tenir compte de la difficulté à pourvoir un nombre conséquent de postes, tout particulièrement dans les métiers en tension, qui s'est concrétisé par un reliquat de crédit au compte administratif 2021 par rapport au budget primitif de 9,1 M€. Un nombre de départs à la retraite significatif induit par ailleurs un rajeunissement d'une partie de l'effectif et contribue à faire apparaître un effet glissement vieillesse technicité négatif estimé à 1,6 M€ ;
- les facteurs de hausse recouvrent l'incidence des différentes mesures de revalorisation salariale (grilles indiciaires des agents de catégorie C, répercussion sur les grilles indiciaires de la revalorisation du SMIC, revalorisation du traitement des auxiliaires de puériculture, Ségur de la santé) pour une enveloppe évaluée à 3 M€, complétée d'un montant de 0,55 M€ au titre de la prise en compte de la prime de précarité, de l'indemnité inflation et de la réévaluation de l'indemnité compensatrice de CSG. Les avancements et promotions donnent lieu à une provision à hauteur de 4,2 M€, tandis que la poursuite de la mise en œuvre du RIFSEEP est intégrée à hauteur de 1,3 M€.

Au BP 2022, les charges de personnel représentent 26,2 % des dépenses de fonctionnement de la collectivité, soit un niveau très proche de celui constaté au compte administratif 2020 avec 25,98 %. Cette même donnée ressort pour l'ensemble des départements de même strate mais également pour les départements franciliens (Paris excepté) à hauteur de 19,2 %.

Évolution des charges de personnel en volume et part de ces dépenses sur les dépenses réelles de fonctionnement depuis 2010 (ratio DGCL)



Chiffres de la DCGL : (Dépenses de personnel moins remboursement sur rémunérations (chapitre 013))

Il est à noter que la courbe d'évolution des dépenses de personnel connaît un point de rupture en 2019 en raison de la création du budget annexe des foyers de l'enfance (BAFE) au sein duquel ont été affectés les crédits destinés à la rémunération des agents en fonction au sein de ces structures pour un montant de 15 M€.

### 1.6.2.3 Les participations et autres charges

Les participations et autres charges sont prévues à hauteur de 288,09 M€, en augmentation de 4,9 % et 13,6 M€ par rapport au budget 2021. Cette hausse correspond principalement à la variation des dépenses au titre des frais de séjour, avec + 10,63 M€ et + 4,9 %, qui totalisent une inscription de crédit de 227,2 M€. Les participations d'équilibre aux sections de fonctionnement des quatre budgets annexes représentent 18,1% des participations et autres charges contre 17,3 % en 2021 et s'élèvent à 50,89 M€ en progression de + 6,6 % soit + 3,17 M€.

Participations et autres charges (en €)	Exercice 2020		Exercice 2021		BP 2022	Evolution BP 2022 / BP 2021	
	BP 2020	CA 2020	BP 2021	CAA 2021		En volume	En %
	Frais de séjour	227 194 406	230 143 283	216 588 126			
Participations	55 813 657	54 034 787	57 869 928	55 205 055	60 548 274	+2 678 346	+4,6%
<i>dont participation au BAFE</i>	20 071 447	20 050 000	21 548 499	20 570 000	22 291 808	+743 309	+3,4%
<i>dont participation au BAA</i>	16 446 969	15 814 463	16 771 696	16 731 464	17 296 544	+524 848	+3,1%
<i>dont participation au BAR</i>	7 750 391	7 420 000	8 221 514	8 200 000	9 861 003	+1 639 489	+19,9%
<i>dont participation au BALDSE</i>	1 329 664	1 136 000	1 182 630	1 144 000	1 442 074	+259 444	+21,9%
<i>dont participation au CAUE</i>	1 549 628	1 549 627	1 413 111	1 688 438	1 269 170	-143 941	-10,2%
<i>dont autres participations</i>	8 665 558	8 064 697	8 732 478	6 871 153	8 387 675	-344 803	-3,9%
Charges diverses	30 000	20 743	43 505	66 903	327 005	+283 500	+651,6%
<b>Total des participations et charges</b>	<b>283 038 063</b>	<b>284 198 813</b>	<b>274 501 559</b>	<b>285 817 251</b>	<b>288 088 829</b>	<b>+13 587 270</b>	<b>+4,9%</b>

#### 1.6.2.4 Les charges à caractère général

Les charges à caractère général correspondent aux achats divers, à l'énergie et aux carburants, aux diverses fournitures, aux dépenses d'entretien, aux impôts et taxes, etc. Elles sont prévues pour un montant de 129,28 M€, soit une hausse de 1,9 % et 2,41 M€ par rapport au budget 2021. Les dépenses de fluides sont en hausse de + 19,9 % et +1,22 M€, les primes d'assurances progressent de 17,2 % soit +0,41 M€. Les remboursements de frais pour tiers diminuent de - 6,0 % et - 1,79 M€.

Ces postes de dépenses de charges à caractère général ont été très majoritairement revalorisés en 2022 compte tenu du haut niveau d'exécution des crédits constatés sur les derniers exercices, mais également par prudence eu égard aux anticipations de hausse de prix. Cette augmentation globale est cependant pondérée par la diminution de 1,06 M€ des charges dites de services extérieurs qui résulte du projet d'acquisition en 2022 de locaux modulaires provisoires précédemment loués via une formule de crédit-bail, consécutivement à la fermeture du collège de Mandres-les-Roses.

Charges à caractère général (en €)	Exercice 2020		Exercice 2021		BP 2022	Evolution BP 2022 / BP 2021	
	BP 2020	CA 2020	BP 2021	CAA 2021		En volume	En %
<i>dont énergie - électricité</i>	4 615 740	4 331 359	4 128 890	4 342 748	5 084 000	+955 110	+23,1%
<i>dont chauffage urbain</i>	1 193 000	1 141 762	1 073 000	1 172 434	1 303 000	+230 000	+21,4%
<i>dont carburants</i>	611 800	384 850	561 660	541 271	593 400	+31 740	+5,7%
<i>dont combustibles</i>	331 450	235 955	351 540	307 665	351 540	-	-
<i>dont eau et assainissement</i>	824 340	821 539	743 065	831 266	962 350	+219 285	+29,5%
<i>dont alimentation</i>	2 430 000	1 419 025	2 371 200	1 664 430	2 590 422	+219 222	+9,2%
<i>dont fournitures d'entretien et de petit équipement</i>	2 689 645	2 149 288	2 701 137	2 213 545	2 446 635	-254 502	-9,4%
<i>dont produits pharmaceutiques</i>	1 603 423	2 753 310	1 601 859	1 474 647	1 501 209	-100 650	-6,3%
<i>dont fournitures administratives</i>	893 339	567 042	869 240	632 553	765 881	-103 359	-11,9%
<i>Autres achats</i>	1 947 644	7 855 367	1 525 703	1 998 872	1 897 073	+371 370	+24,3%
Services extérieurs	43 798 103	40 732 712	43 939 539	44 007 435	45 000 981	+1 061 442	+2,4%
<i>dont entretien et réparations</i>	22 422 550	22 848 882	22 235 274	23 559 559	22 861 953	+626 679	+2,8%
<i>dont loyers et charges locatives</i>	10 403 612	9 969 147	10 540 830	10 146 237	10 880 183	+339 353	+3,2%
<i>dont primes d'assurances</i>	1 913 000	1 305 275	2 353 000	2 089 901	2 766 000	+413 000	+17,6%
<i>dont contrats de prestations de services</i>	2 360 416	1 756 949	2 333 950	2 670 011	2 735 423	+401 473	+17,2%
<i>dont versements à des organismes de formation</i>	1 690 340	598 438	1 525 090	1 293 408	1 705 850	+180 760	+11,9%
<i>dont études et recherches</i>	966 924	659 338	982 274	619 322	1 202 367	+220 093	+22,4%
<i>dont autres dépenses</i>	4 041 261	3 594 683	3 969 121	3 628 997	2 849 205	-1 119 916	-28,2%
<i>- dont crédit-bail immobilier</i>	1 560 000	1 577 937	1 645 170	1 443 202	584 000	-1 061 170	-64,5%
Autres services extérieurs	69 798 366	58 089 622	66 238 959	59 527 895	65 955 801	-283 158	-0,4%
<i>dont remboursement de frais à des tiers</i>	31 903 969	29 671 209	29 700 467	27 486 366	27 907 587	-1 792 880	-6,0%
<i>dont transports</i>	7 598 779	4 484 808	7 094 836	5 533 069	6 862 800	-232 036	-3,3%
<i>dont frais de nettoyage des locaux</i>	6 419 924	6 126 393	6 418 353	7 183 321	7 917 800	+1 499 447	+23,4%
<i>dont publicité, publications, relations publiques</i>	5 713 708	4 159 863	5 582 694	4 104 704	4 683 775	-898 919	-16,1%
<i>dont frais d'affranchissement</i>	1 266 885	1 037 473	1 178 350	1 147 350	1 137 700	-40 650	-3,4%
<i>dont frais de télécommunications</i>	1 363 775	1 380 668	1 278 745	1 435 553	1 525 300	+246 555	+19,3%
<i>dont frais de gardiennage</i>	827 500	773 718	827 500	779 328	1 481 111	+653 611	+79,0%
<i>dont déplacements et missions</i>	587 655	198 227	567 855	164 603	505 467	-62 388	-11,0%
<i>dont rémunération d'intermédiaires et honoraires</i>	3 531 596	2 771 879	3 352 123	3 077 111	3 486 238	+134 115	+4,0%
<i>Autres dépenses</i>	10 584 575	7 485 383	10 238 036	8 616 491	10 448 023	+209 987	+2,1%
Impôts et taxes	820 815	795 390	762 031	803 005	828 980	+66 949	+8,8%
<b>Total des charges à caractère général</b>	<b>131 557 665</b>	<b>121 277 221</b>	<b>126 867 823</b>	<b>119 517 767</b>	<b>129 281 272</b>	<b>+2 413 449</b>	<b>+1,9%</b>

#### 1.6.2.5 Les contributions obligatoires

Les contributions obligatoires s'élèvent à 109,56 M€, en augmentation au budget 2022 de 2,76 M€ et de 2,6 % par rapport au budget 2021.

Ces dépenses obligatoires sont constituées de la participation au fonctionnement d'Île-de-France mobilités (+ 1,1 %), de la participation au fonctionnement de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris (+ 3,8 %), de la dotation de fonctionnement aux collèges (+ 1,7 %) et du fonds de solidarité à l'habitat (- 4,6 %). Les autres contributions présentent une hausse de 21,9 %.

Contributions obligatoires (en €)	Exercice 2020		Exercice 2021		BP 2022	Evolution BP 2022 / BP 2021	
	BP 2020	CA 2020	BP 2021	CAA 2021		En volume	En %
BSPP	32 433 297	33 552 678	34 091 673	34 444 078	35 390 497	+1 298 824	+3,8%
Dotation de fonctionnement des collèges	22 021 040	21 582 053	21 988 680	22 284 215	22 353 726	+365 046	+1,7%
FSH	6 639 500	5 221 550	6 639 500	6 036 830	6 332 841	-306 659	-4,6%
Autres contributions	4 461 864	4 279 339	4 397 239	5 231 469	5 360 139	+962 900	+21,9%
<b>Total des contributions obligatoires</b>	<b>104 597 278</b>	<b>103 925 429</b>	<b>106 799 799</b>	<b>107 561 429</b>	<b>109 555 948</b>	<b>+2 756 149</b>	<b>+2,6%</b>

### 1.6.2.6 La péréquation

Les dépenses de péréquation recouvrent au BP 2022 un total de 53,32 M€, en hausse de 4,0 %.

Péréquation CVAE et DMTO (en €)	Exercice 2020		Exercice 2021		BP 2022	Evolution BP 2022 / BP 2021	
	BP 2020	CA 2020	BP 2021	CAA 2021		En volume	En %
Fonds de péréquation de la CVAE	1 000 000	912 829	912 829	794 116	790 000	-122 829	-13,5%
Fonds de péréquation des DMTO	49 578 000	51 257 268	50 369 382	44 739 490	52 532 000	+2 162 618	+4,3%
<b>Total des péréquations</b>	<b>50 578 000</b>	<b>52 170 097</b>	<b>51 282 211</b>	<b>45 533 606</b>	<b>53 322 000</b>	<b>+2 039 789</b>	<b>+4,0%</b>

- Le fonds de péréquation de la CVAE

La participation du Val-de-Marne au titre du fonds de péréquation de la CVAE est estimée à 0,79 M€ en 2022 en recul de 13,5% par rapport au budget 2021.

- Le fonds unique de péréquation des DMTO

Jusqu'en 2019, le Val-de-Marne a contribué à trois fonds de péréquation sur les DMTO :

- le fonds historique de péréquation des DMTO (FPDMTO),
- le fonds de solidarité des départements (FSD),
- le fonds de soutien interdépartemental (FSID).

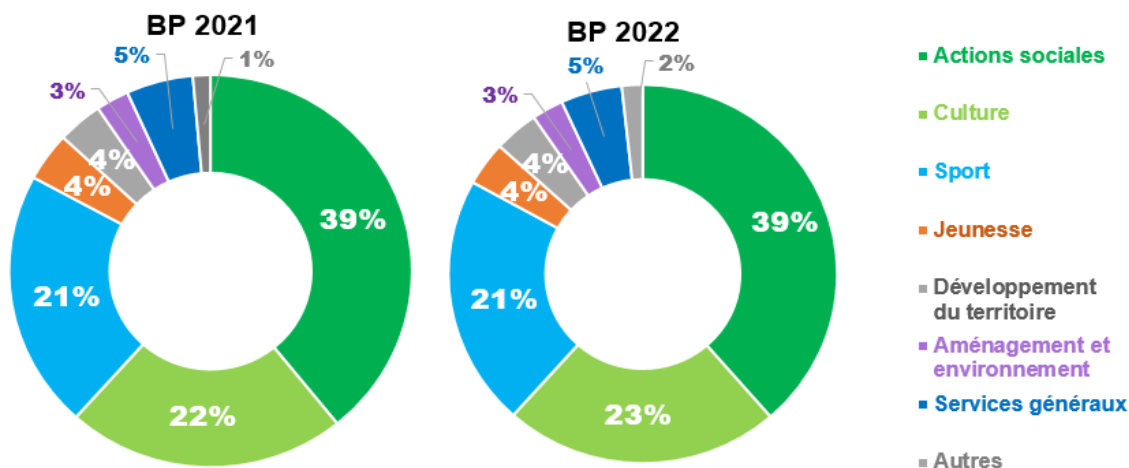
Le fonds unique, qui réunit depuis 2020 ces trois anciens dispositifs, donne lieu à une prévision budgétaire pour 2022 à hauteur de 52,53 M€ contre 51,28 M€ en 2021, soit une progression de + 4,3 % et + 2,16 M€ par rapport au budget primitif 2021 et de 17,4% et de + 7,79 M€ par rapport aux montants inscrits après le vote du BS 2021. Cette hausse prend en compte l'évolution du produit des DMTO en 2021 qui doit servir d'assiette à la dépense 2022.

### 1.6.2.7 Les subventions

Le montant des subventions prévu au BP 2022 à hauteur de 34,33 M€ contre 35,44 M€ au budget 2021, connaît une diminution de - 3,1%. Cette diminution tient pour l'essentiel à la fin de certains dispositifs co-financés donnant lieu à des inscriptions de crédits en dépenses et en recettes. C'est en particulier le cas dans le champ de l'autonomie pour le secteur de l'aide à domicile au titre duquel certains co-financements de la CNSA ont pris fin. L'inscription proposée au BP 2022 prend également en compte un ajustement au plus près des niveaux d'exécution observés au cours des précédents exercices, avec un reliquat de crédit de 2,4 M€ en 2019, de 1,08 M€ en 2020 et de 1,75 M€ au compte administratif provisoire de 2021.

Subventions par politique publique (en €)	Exercice 2020		Exercice 2021		BP 2022	Evolution BP 2022 / BP 2021	
	BP 2020	CA 2020	BP 2021	CAA 2021		En volume	En %
Actions sociales	14 460 705	14 927 996	13 882 073	10 843 439	13 250 667	-631 406	-4,5%
Culture	7 963 761	7 937 221	7 963 761	7 924 471	7 898 627	-65 134	-0,8%
Sport	7 500 108	7 231 438	7 539 687	6 848 018	7 358 904	-180 783	-2,4%
Jeunesse	1 463 744	1 097 384	1 423 444	1 091 045	1 292 444	-131 000	-9,2%
Développement du territoire	1 307 245	1 327 245	1 287 245	1 317 245	1 274 245	-13 000	-1,0%
Aménagement et environnement	981 030	933 469	941 030	877 372	903 950	-37 080	-3,9%
Services généraux	1 855 183	2 130 204	1 901 328	1 745 466	1 752 618	-148 710	-7,8%
Sécurité	32 730	32 730	32 730	32 730	32 730	-	-
Enseignement	490 294	417 386	437 594	386 775	534 794	+97 200	+22,2%
Transport	28 760	27 760	28 760	27 760	28 760	-	-
<b>Total des subventions</b>	<b>36 083 560</b>	<b>36 062 833</b>	<b>35 437 652</b>	<b>31 094 321</b>	<b>34 327 739</b>	<b>-1 109 913</b>	<b>-3,1%</b>

Répartition des subventions de fonctionnement  
par politique publique en 2021 et 2022



1.6.2.8 Les frais financiers

Les frais financiers sont estimés au budget 2022 à 13,10 M€, en diminution de 3,4 % et 0,46 M€ par rapport au budget 2021. Cette estimation tient compte d'une levée d'emprunts en 2021 inférieure à la prévision (90 M€ en 2021 pour une inscription au budget primitif de 192 M€) et de taux d'intérêt qui en dépit de la crise se maintiennent à des niveaux relativement bas.

Frais financiers (en €)	Exercice 2020		Exercice 2021		BP 2022	Evolution BP 2022 / BP 2021	
	BP 2020	CA 2020	BP 2021	CAA 2021		En volume	En %
Intérêts réglés à l'échéance	12 017 683	12 986 993	12 860 396	12 726 248	12 324 000	-536 396	-4,2%
Intérêts - rattachement des ICNE	-1 511	-157 894	-298 495	-132 060	10 000	+308 495	-103,4%
Autres frais financiers liés à la dette	1 040 455	999 625	998 208	931 974	766 000	-232 208	-23,3%
<b>Total des frais financiers</b>	<b>13 056 627</b>	<b>13 828 724</b>	<b>13 560 109</b>	<b>13 526 162</b>	<b>13 100 000</b>	<b>-460 109</b>	<b>-3,4%</b>

1.6.2.9 Les autres dépenses de fonctionnement

Les autres dépenses de fonctionnement s'élèvent à 11,36 M€ contre 6,23 M€ au budget primitif 2021 et représente 0,8 % des dépenses de la section. Hors dotations aux provisions, créances éteintes et admissions en non-valeur, les autres dépenses progressent de 4,6 % soit 0,26 M€.

Compte tenu des incertitudes liées à un possible prolongement de la crise sanitaire et à l'instabilité de la situation économique en ce début d'année 2022, les dépenses imprévues sont proposées à hauteur de 1,00 M€, contre 1,25 M€ au BP 2021, afin d'offrir toute la souplesse de gestion qui pourrait s'avérer nécessaire.

Autres dépenses de fonctionnement (en €)	Exercice 2020		Exercice 2021		BP 2022	Evolution BP 2022 / BP 2021	
	BP 2020	CA 2020	BP 2021	CAA 2021		En volume	En %
	Dotations pour provisions	1 352 126	1 352 126	145 000			
Créances éteintes et admissions en non-valeur	1 000 000	434 505	500 000	646 907	1 684 470	+1 184 470	+237%
Indemnités et frais de fonctionnement des élus	3 432 684	3 220 495	3 432 502	3 357 647	3 432 502	-	-
Charges exceptionnelles	1 531 860	1 705 908	543 678	6 882 439	613 268	+69 590	+12,8%
Autres reversements sur impôts et taxes	276 600	2 314 216	325 300	249 794	765 300	+440 000	N.S.
Dépenses imprévues	247 999	-	1 250 000	-	1 000 000	-250 000	-20,0%
Autres dépenses	-	0	34 617	0	34 617	-	-
<b>Total des autres dépenses de fonctionnement</b>	<b>7 841 269</b>	<b>9 027 250</b>	<b>6 231 097</b>	<b>15 634 407</b>	<b>11 360 396</b>	<b>+5 129 299</b>	<b>+82,3%</b>

## 1.7 La section d'investissement

### 1.7.1 Les dépenses d'investissement

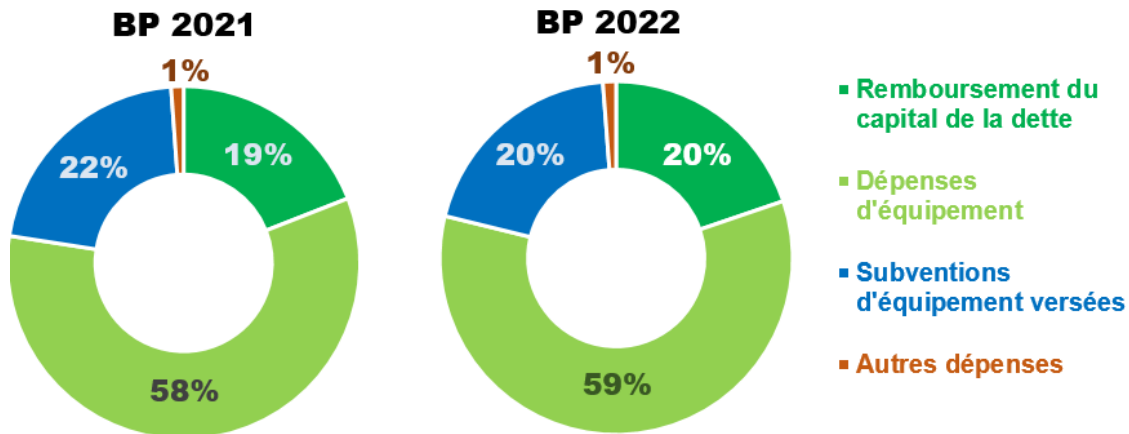
Les dépenses d'investissement s'élèvent à 404,6 M€ contre 377,4 M€ au BP 2021 et augmentent de 27,2 M€ et 7,2 %. Hors participation du fonds de solidarité interdépartemental d'investissement (FS2I) dont l'inscription s'élève à 19,1 M€ contre 16,2 M€ au budget primitif 2021, les dépenses d'investissement augmentent de 6,7 % et 24,2 M€. Cet effort budgétaire se concentre sur le patrimoine départemental (+ 18,5 M€) et dans une moindre mesure sur le remboursement du capital de la dette (+ 8,1 M€).

Dépenses d'investissement par chapitre en M€	EXERCICE 2020		EXERCICE 2021		BP 2022	Évolution BP 2022 / BP 2021	
	BP 2020	CA 2020	BP 2021	CA 2021		En volume	En %
	Revenu de solidarité active	1,0	-	-			
Immobilisations incorporelles	10,5	7,9	9,6	7,9	10,6	+1,0	+10,6%
Subventions d'équipement versées	69,2	66,1	80,8	57,8	80,7	-0,0	-0,04%
Immobilisations corporelles	25,8	22,3	26,5	21,7	29,6	+3,1	+11,8%
Immobilisations en cours	183,6	149,3	184,3	168,9	198,7	+14,4	+7,8%
<b>Total élargi des dépenses d'équipement</b>	<b>290,2</b>	<b>245,6</b>	<b>301,2</b>	<b>256,3</b>	<b>319,7</b>	<b>+18,5</b>	<b>+6,1%</b>
Remboursement du capital de la dette	63,6	68,2	71,9	74,8	80,0	+8,1	+11,3%
Autres immobilisations financières	3,3	8,9	3,5	2,2	3,3	-0,2	-5,7%
Dépenses imprévues	0,4	-	0,5	-	0,6	+0,1	+27,1%
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>67,4</b>	<b>77,1</b>	<b>75,9</b>	<b>77,0</b>	<b>83,9</b>	<b>+8,1</b>	<b>+10,6%</b>
Opérations sous mandats	0,5	0,3	0,3	0,1	1,0	+0,6	+185,1%
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>358,0</b>	<b>323,0</b>	<b>377,4</b>	<b>333,5</b>	<b>404,6</b>	<b>+27,2</b>	<b>+7,2%</b>

La structure des dépenses d'investissement par nature présente une relative stabilité entre 2021 et 2022. Les dépenses d'équipement demeurent amplement prépondérantes (59 % au lieu de 58 %). Le très léger recul de la part relative des subventions versées (20,0 %) recouvre une dépense très stable en montant et tient donc avant tout à la progression des dépenses d'équipement et de remboursement du capital de la dette (19,8 %).



## Structure des dépenses d'investissement par nature



Les dépenses d'investissement par nature	BP 2021	BP 2022	Évolution BP 2022 / BP 2021	
			en volume	en %
Remboursement du capital de la dette	71 893 536	80 008 000	+8 114 464	+11,3%
Dépenses d'équipement	220 389 429	238 918 876	+18 529 447	+8,4%
Subventions d'équipement versées	80 773 470	80 739 774	-33 696	-0,0%
Autres dépenses	4 305 076	4 884 759	+579 683	+13,5%
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>377 361 511</b>	<b>404 551 409</b>	<b>+27 189 898</b>	<b>+7,2%</b>

### 1.7.1.1 Le remboursement en capital de la dette

Le remboursement en capital de la dette représentera 80,0 M€ en 2022, soit une augmentation de 11,3 % et de 8,11 M€ par rapport au BP 2021 et de 6,9 % et 5,19 M€ par rapport au total des crédits inscrits en 2021.

La hausse du remboursement du capital de la dette se poursuit en lien avec l'évolution du stock de dette. En 2022, la part de l'encours au 1<sup>er</sup> janvier remboursée est de 7,6 % contre 7,2 % en 2021. La courbe actuelle d'extinction de la dette conduit à une hausse prévisionnelle de l'amortissement de l'encours à nouveau en 2023, 2024, 2025 avant que sa réduction ne s'amorce.

Il faut noter que l'ensemble des emprunts relève de la valeur 1A de la charte Gissler, mise en place après la crise financière de 2008, qui témoigne du caractère sain de la dette de la collectivité.

### 1.7.1.2 Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement (travaux et matériels) sont prévues au BP 2022 pour un montant de 238,92 M€, en hausse de 18,53 M€ et 8,4 % par rapport à 2021. Ces dépenses sont dans le tableau ci-après présentées par politique publique. De manière constante, le domaine de l'enseignement mobilise l'effort financier le plus soutenu et le budget 2022 est appelé à renforcer cette priorité à travers une augmentation de 12,18 M€ et 15,2 % qui conduit à retenir une inscription de 92,28 M€, niveau exceptionnellement élevé.

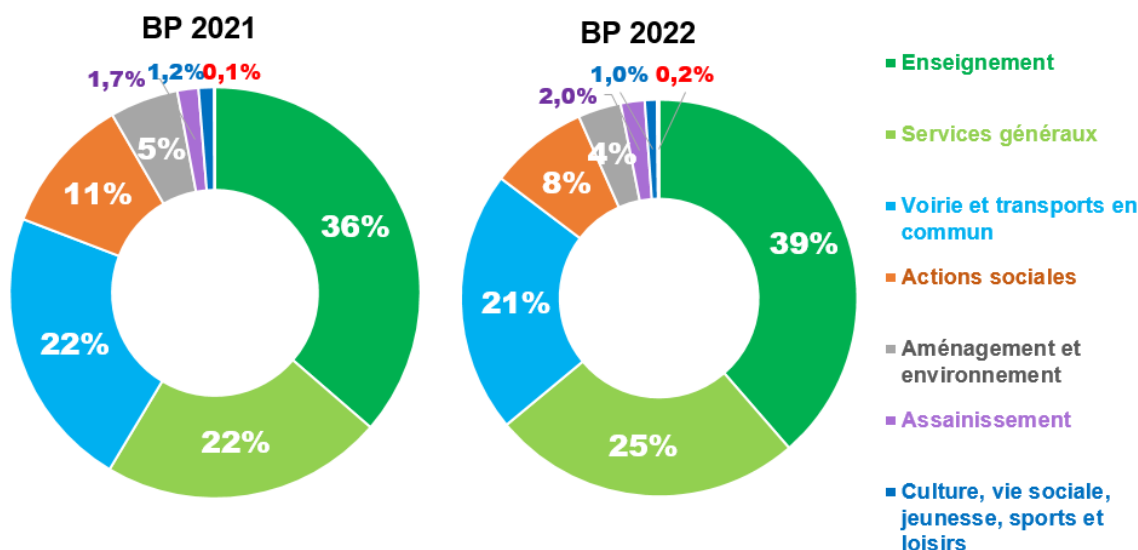
Avec 60,57 M€, soit + 11,56 M€ et + 23,6 % par rapport au BP 2021, le secteur des services généraux constitue temporairement le deuxième poste d'investissement en raison de la pleine montée en charge du projet Eiffel qui mobilise au BP 2022 un crédit de 25,29 M€ qui sera complété au BS d'un report de 4,52 M€. Le secteur voirie et transports en commun recouvre pour sa part une dépense prévisionnelle de 50,65 M€, en augmentation de 1,86 M€ et 3,8 % par rapport au BP 2021.



Ces trois secteurs d'intervention recouvrent 85,3 % des dépenses d'investissement au BP 2022.

Subventions par politique publique (en €)	Exercice 2020		Exercice 2021		BP 2022	Evolution BP 2022 / BP 2021	
	BP 2020	CA 2020	BP 2021	CAA 2021		En volume	En %
Services généraux	16 250 968	16 175 659	16 889 153	17 456 685	19 843 572	+2 954 419	+17,5%
Voirie et transports en commun	10 111 645	19 543 081	16 508 417	11 153 874	19 419 493	+2 911 076	+17,6%
Aménagement et environnement	9 341 815	6 325 173	9 988 100	2 922 329	8 186 726	-1 801 374	-18,0%
Assainissement	34 150	-	7 472 482	-	4 346 000	-3 126 482	-41,8%
Sécurité	1 803 146	2 023 629	2 777 819	3 895 948	2 752 771	-25 048	-0,9%
Actions sociales	4 155 929	1 384 884	2 688 460	685 361	2 725 768	+37 308	+1,4%
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	2 181 707	1 689 703	2 145 537	1 891 950	2 093 955	-51 582	-2,4%
Enseignement	3 711 500	975 741	1 076 000	2 025 579	1 428 000	+352 000	+32,7%
Développement du territoire	142 633	48 000	227 502	123 000	239 688	+12 186	+5,4%
<b>Total des subventions</b>	<b>69 233 493</b>	<b>66 100 932</b>	<b>80 773 470</b>	<b>57 801 861</b>	<b>80 739 774</b>	<b>-33 696</b>	<b>-0,04%</b>

### Structure des dépenses d'investissement par politique publique



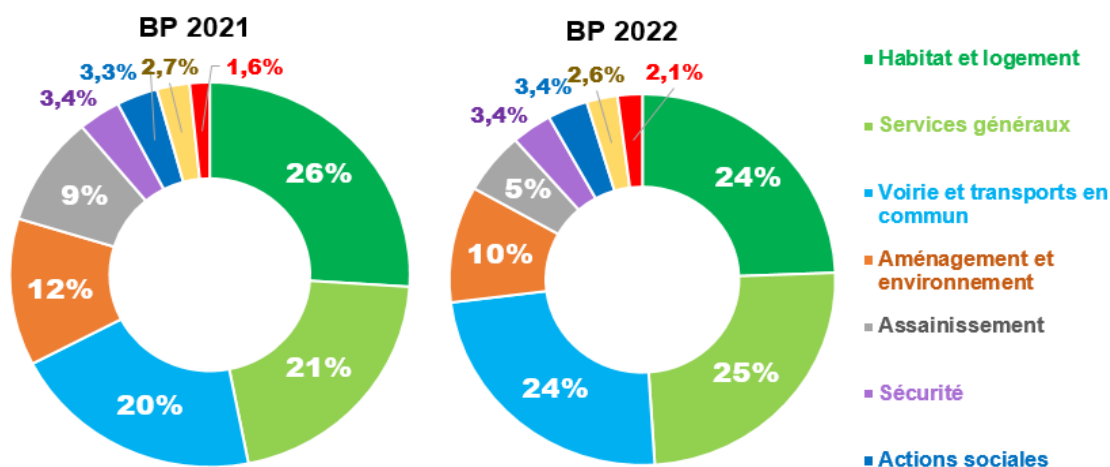
#### 1.7.1.3 Les subventions d'équipement versées

Les subventions d'équipement d'un montant de 80,7 M€ sont stables par rapport au budget précédent (- 0,04 %). Hors participation du fonds de solidarité interdépartemental d'investissement (FS2I) dont l'inscription s'élève à 19,1 M€ contre 16,2 M€ au BP 2021, les subventions d'équipement diminuent de 4,6 % et 3,0 M€. Les principales subventions à verser sont présentées dans le tableau ci-après :

Subventions par politique publique (en €)	Exercice 2020		Exercice 2021		BP 2022	Evolution BP 2022 / BP 2021		En %
	BP 2020	CA 2020	BP 2021	CAA 2021		En volume	En %	
Services généraux	16 250 968	16 175 659	16 889 153	17 456 685	19 843 572	+2 954 419	+17,5%	+362,9%
Voirie et transports en commun	10 111 645	19 543 081	16 508 417	11 153 874	19 419 493	+2 911 076	+17,6%	
Aménagement et environnement	9 341 815	6 325 173	9 988 100	2 922 329	8 186 726	-1 801 374	-18,0%	-378,7%
Assainissement	34 150	-	7 472 482	-	4 346 000	-3 126 482	-41,8%	-142,0%
Sécurité	1 803 146	2 023 629	2 777 819	3 895 948	2 752 771	-25 048	-0,9%	-102,6%
Actions sociales	4 155 929	1 384 884	2 688 460	685 361	2 725 768	+37 308	+1,4%	-102,5%
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	2 181 707	1 689 703	2 145 537	1 891 950	2 093 955	-51 582	-2,4%	+42,6%
Enseignement	3 711 500	975 741	1 076 000	2 025 579	1 428 000	+352 000	+32,7%	-113,4%
Développement du territoire	142 633	48 000	227 502	123 000	239 688	+12 186	+5,4%	-85,6%
<b>Total des subventions</b>	<b>69 233 493</b>	<b>66 100 932</b>	<b>80 773 470</b>	<b>57 801 861</b>	<b>80 739 774</b>	<b>-33 696</b>	<b>-0,04%</b>	<b>-100,3%</b>

Les secteurs de l'habitat, de la voirie et des transports en commun, des services généraux concentrent un peu plus de 70 % des dépenses consacrées aux subventions d'équipement.

Répartition des subventions d'investissement  
par politique publique en 2021 et 2022



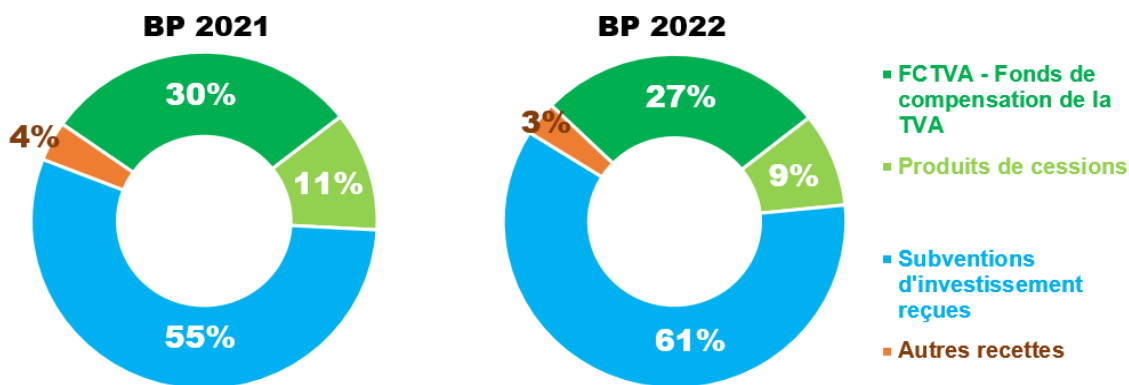
**1.7.2 Les recettes d'investissement**

Les recettes d'investissement, hors autofinancement et emprunt, s'élèvent à 111,0 M€ soit une progression de 14,5 % et 14,1 M€ par rapport au budget 2021. Hors participation du fonds de solidarité interdépartemental d'investissement (FS2I) au titre de laquelle l'inscription s'élève à 29,1 M€ contre 16,2 M€ au budget primitif 2021, leur progression est ramenée à 2,3 % et 0,8 M€.

Recettes d'investissement hors emprunt par chapitre en M€	Exercice 2020		Exercice 2021		BP 2022	Évolution BP 2022 / BP 2021	
	BP 2020	CA 2020	BP 2021	CA 2021		En volume	En %
FCTVA - Fonds de compensation de la TVA	27,9	27,8	28,8	30,3	30,1	+1,3	+4,6%
Produits de cessions	10,1	-	11,1	-	10,1	-1,0	-9,0%
Subventions d'investissement reçues	54,9	44,1	53,4	52,9	67,2	+13,8	+25,8%
Immobilisations financières	4,4	9,7	3,2	2,6	3,5	+0,3	+11,0%
Travaux pour compte de tiers	0,5	0,1	0,5	0,3	0,1	-0,4	-79,7%
Autres recettes	3,5	54,6	0,0	0,3	0,0	+0,0	N.S.
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>101,3</b>	<b>136,3</b>	<b>96,9</b>	<b>86,4</b>	<b>111,0</b>	<b>+14,1</b>	<b>+14,5%</b>

Les subventions d'équipement et le FCTVA représentent 88 % des recettes d'investissement.

## Structure des recettes d'investissement hors emprunt



- Le FCTVA

Évalué à partir des dépenses d'équipement éligibles réalisées en 2021, le fonds de compensation de la TVA est proposé à hauteur de 30,1 M€, en hausse de 4,6 % par rapport au budget 2021.

- Les produits de cessions

Il est prévu de céder en 2022 des biens immobiliers pour 10,1 M€ contre 11,1 M€ en 2021 et 10,1 M€ en 2020. Il convient de rappeler que cette recette inscrite en section d'investissement est réalisée au compte administratif en section de fonctionnement.

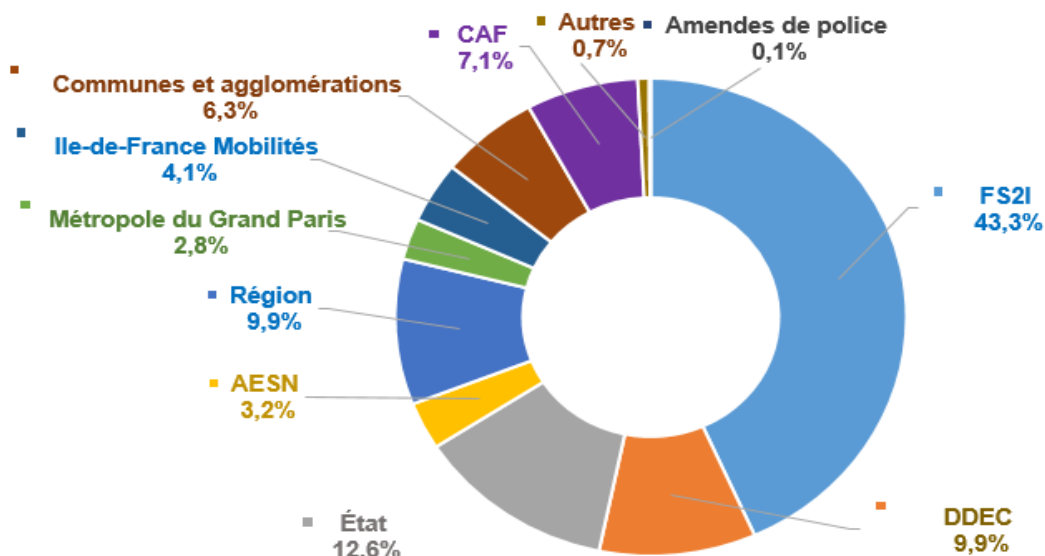
- Les subventions reçues

Les subventions reçues sont en progression de 25,8 % par rapport au budget 2021 et s'élèvent à un montant prévisionnel de 67,2 M€. Hors participation du fonds de solidarité interdépartemental d'investissement (FS2I) provisoirement en hausse de 12,9 M€ (29,1 M€ en 2022 contre 16,2 M€ en 2021), les subventions reçues progressent de 2,3 % soit 0,8 M€.

Le tableau ci-dessous met en relief des variations de BP à BP hétérogènes selon les financeurs. Le FS2I constitue la première source de financement, même en déduisant la contribution due par le Département.

Subventions d'investissement reçues Financeurs en M€	Exercice 2020		Exercice 2021		BP 2022	Evolution BP 2022 / BP 2021	
	BP 2020	CA 2020	BP 2021	CA 2021		En volume	En %
FS2I	21,9	21,9	16,2	28,7	29,1	+12,9	+80,1%
DDEC	6,7	6,7	6,7	6,7	6,7	-	-
État	3,1	1,6	11,6	4,9	8,5	-3,1	-26,8%
AESN	2,5	0,5	1,4	0,5	2,2	+0,7	+52,4%
Région	8,7	6,6	6,8	6,0	6,6	-0,2	-3,2%
Métropole du Grand Paris	1,4	1,0	1,7	0,5	1,9	+0,2	+9,2%
Ile-de-France Mobilités	1,7	3,2	1,6	1,4	2,8	+1,2	+77,4%
Communes et agglomérations	4,8	1,7	3,7	0,5	4,2	0,5	+12,9%
CAF	2,5	-	2,8	2,6	4,8	+2,0	+72,2%
Autres	1,5	0,7	0,9	0,9	0,5	-0,4	-46,2%
Amendes de police	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	-0,0	-2,2%
<b>Total des subventions</b>	<b>54,9</b>	<b>44,1</b>	<b>53,4</b>	<b>52,9</b>	<b>67,2</b>	<b>+13,8</b>	<b>+25,8%</b>

### Répartition des financeurs au BP 2022

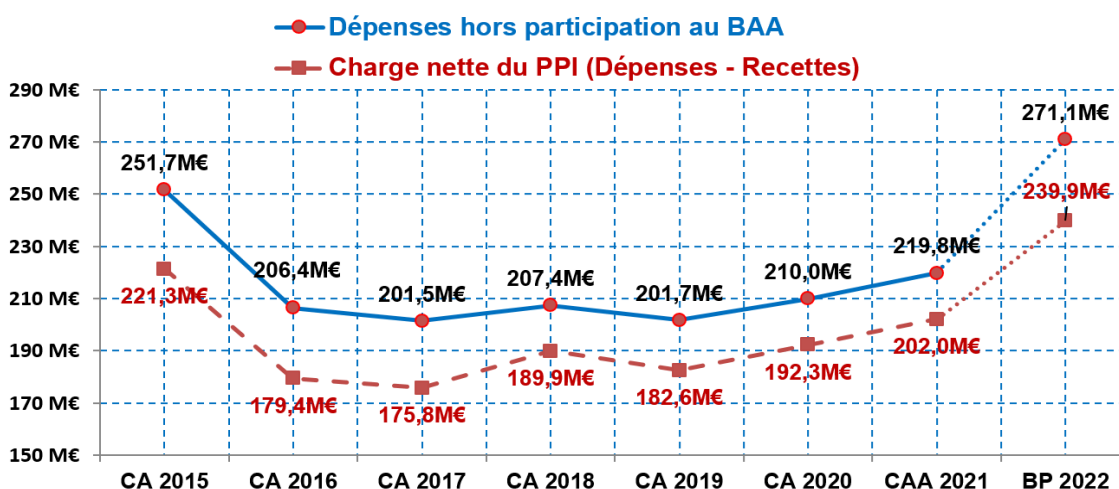


#### 1.7.3 Le budget des autorisations de programme (BAP)

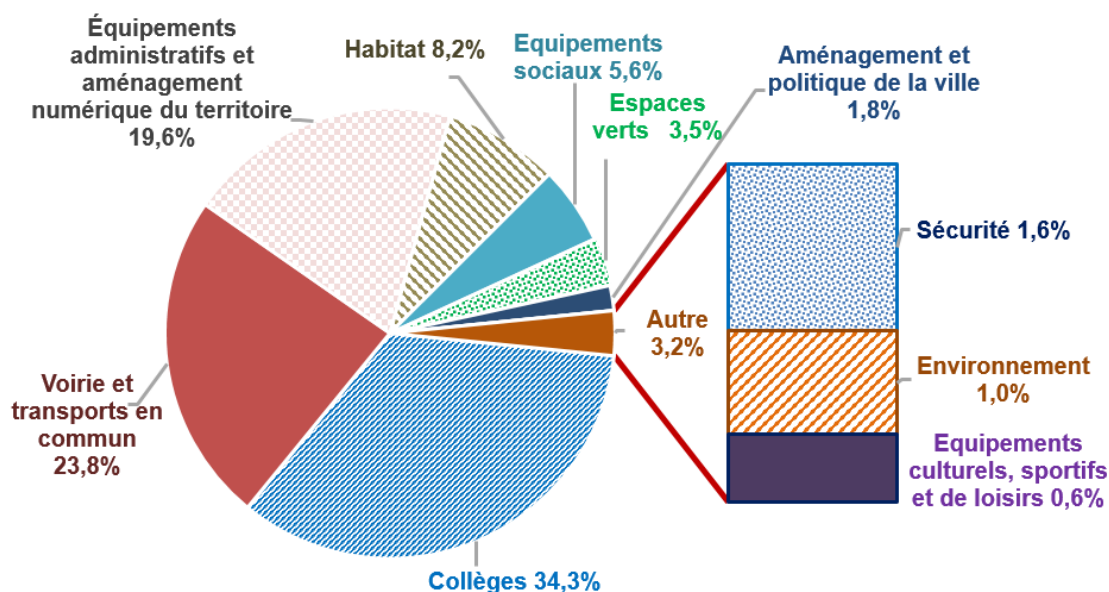
Afin d'appréhender l'ensemble des projets envisagés sur la période 2022-2026, il est proposé une programmation pluriannuelle des investissements qui réunit dans un budget dit des autorisations de programme, les AP ou crédits de paiement soumis au vote de l'Assemblée départementale. Cette programmation est détaillée dans l'annexe IV-C7 du document budgétaire libellée Engagements hors bilan - autorisations de programme, qui présente les autorisations de programme faisant l'objet d'un crédit de paiement en 2022.

Cette programmation distingue les autorisations de programme individualisées, portant sur l'acquisition ou la réalisation d'une immobilisation précisément identifiée, et les autorisations de programme dites récurrentes, regroupant un ensemble d'opérations de même nature, dont l'incidence financière reste pour chacune d'entre elles limitée, de sorte qu'il n'existe pas de réelle nécessité de les identifier individuellement au stade du vote de l'AP. Les programmes sont appelés à être déclinés en opérations individualisées au fur et à mesure de leur avancement.

Au BP 2022, la charge nette (dépenses –recettes) du programme pluriannuel d'investissement hors participation au budget annexe d'assainissement (BAA) s'élève à 239,9 M€ et progresse de 5,4 % et 12,2 M€ par rapport au BP 2021 (227,7 M€).



### Charge nette des crédits de paiement 2022 hors contribution pour le financement des opérations eaux pluviales

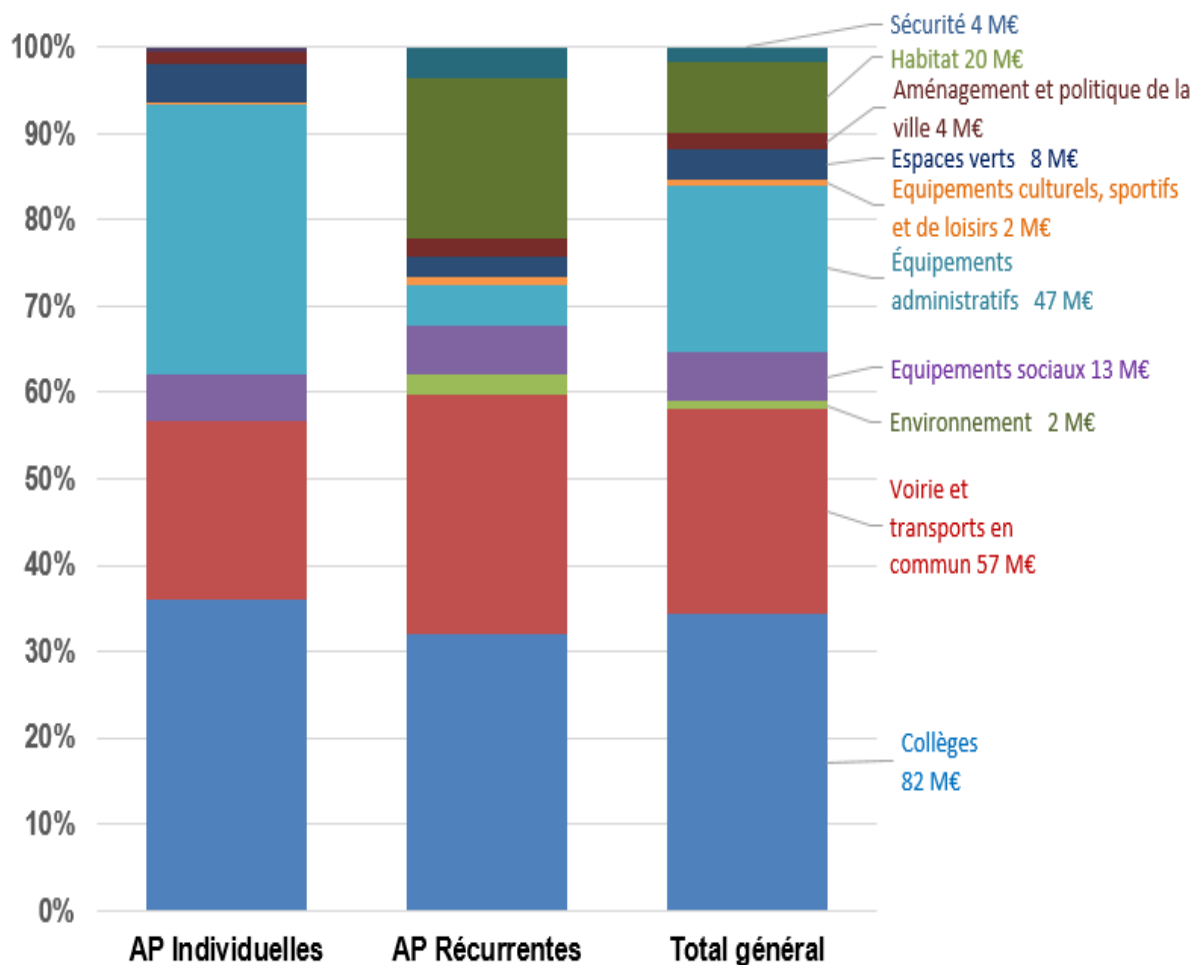


En 2022, le premier secteur d'investissement sera à nouveau celui des collèges qui devrait atteindre 82,3 M€ et représenter 34,3 % de la charge globale du crédit de paiement 2022, devant le secteur de la voirie et des transports en commun avec 57,0 M€ et 23,8 % et celui des équipements administratifs avec 46,5 M€ et 19,4 %.

Par ailleurs, 44,3 % des investissements exprimés en charge nette concerneront des opérations récurrentes pour un montant de dépenses de 106,2 M€. Les crédits ouverts en charge nette au titre des opérations individualisées à hauteur de 133,7 M€ représenteront 55,7 % en charge nette.

Le graphique ci-après détaille la structure des crédits de paiement 2022, exprimés en charge nette (dépenses-recettes), par nature d'opération et par secteur d'investissement.

## Structure du PPI hors participation au BAA - BP 2022



7,0 % de la charge nette des autorisations de programme individualisées concernent trente nouvelles opérations proposées en 2022, soit un volume de 9,3 M€ sur les 133,7 M€, tandis que deux nouvelles autorisations de programme récurrentes sont proposées pour un montant de crédit de paiement 2022 de 3,9 M€. Les tableaux ci-après présentent en dépenses ces nouvelles autorisations de programme proposées au vote au BP 2022.

Outre ces nouvelles autorisations de programme individualisées et le renouvellement des autorisations de programme récurrentes arrivant en fin de vie, le budget 2022 intègre deux nouvelles autorisations de programme par leur nature. La première participe au projet de mise en place d'une brigade de médiation et de protection des collèges, tandis que la deuxième consacrée au réseau cyclable structurant est appelée à monter en puissance au cours des prochains exercices.

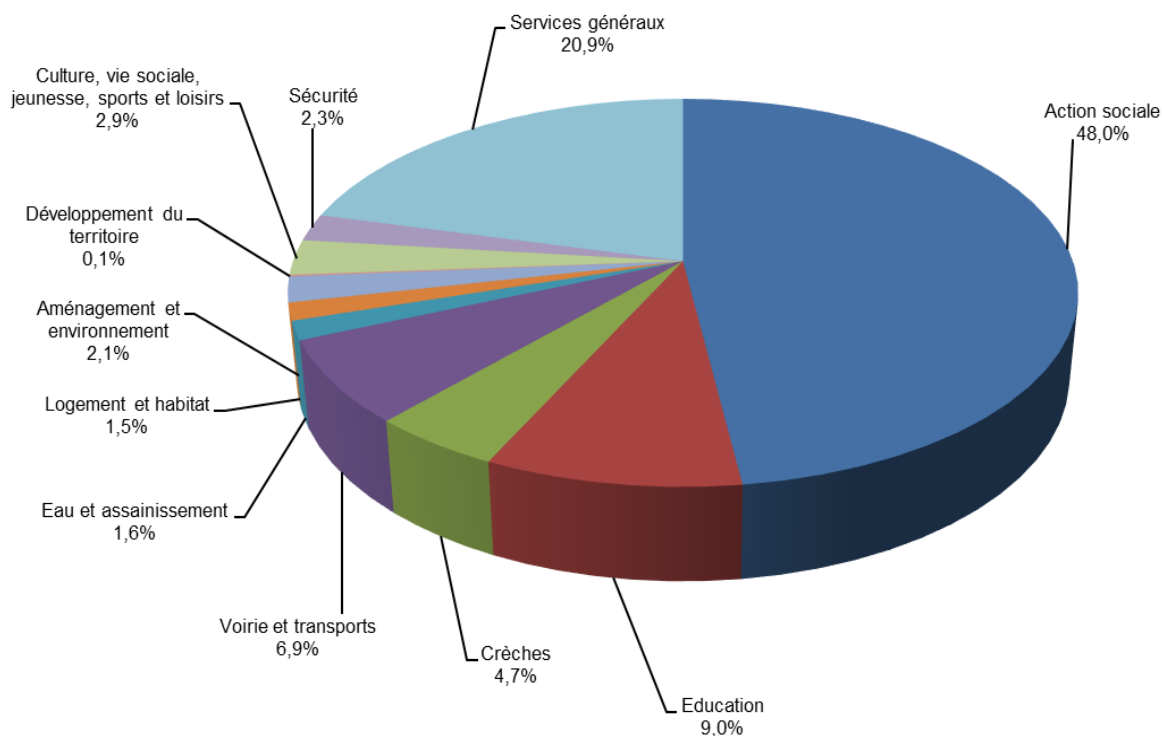
Autorisations de programme par secteur - dépenses (opérations individualisées)	Montant de l'AP	Montant du CP 2022
Plan 50 000 arbres	21 782 600	2 838 000
<b>Total Espaces verts</b>	<b>21 782 600</b>	<b>2 838 000</b>
Aménagement cyclable avenue Descartes RD 204 à Limeil-Brévannes	1 000 000	950 000
Aménagement piste cyclable RD148 à Maisons-Alfort	1 000 000	600 000
Aménagement cyclable avenue de Paris RD6 à Charenton	3 030 000	500 000
Pont Arthur Croquette à Charenton	3 000 000	150 000
Vidéosurveillance carrefours Parcival	2 960 000	140 000
RD aux abords du pôle Val de Fontenay à Fontenay et au Perreux	200 000	50 000
<b>Total Voirie et transports en commun</b>	<b>11 190 000</b>	<b>2 390 000</b>
Réhabilitation du collège Antoine de Saint-Exupéry à Vincennes	61 400 000	2 000 000
Rénovation énergétique dans les collèges	45 500 385	131 999
Construction d'un collège à Choisy-le-Roi	30 000 000	50 000
Réparation du collège à Mandres-les-Roses	15 000 000	50 000
<b>Total Collèges</b>	<b>151 900 385</b>	<b>2 231 999</b>
Etudes décret tertiaire	973 082	883 082
Suivi de la performance énergétique	235 000	235 000
Travaux de clos et couvert gendarmerie à Vincennes	3 000 000	200 000
Etudes photovoltaïques	462 000	182 000
Amélioration thermique du bâtiment Solidarités à Créteil	5 300 000	100 000
Extension locaux DTVD (RN 4) à Champigny-sur-Marne	2 200 000	100 000
Travaux parking Eiffel (silo-Est l'Echat) à Créteil	180 000	55 000
Remplacement des ascenseurs immeuble Echat et Solidarités à Créteil	1 050 000	30 000
<b>Total Equipements administratifs</b>	<b>13 400 082</b>	<b>1 785 082</b>
EDS : extension et réaménagement à Fresnes	600 000	500 000
EDS : réfection de l'accueil et de la chaufferie à Joinville-le-Pont	800 000	200 000
Relocalisation-reconstruction crèche Brossolette (60 berceaux) à L'Hay-les-Roses	450 000	100 000
Clos couvert et économie d'énergie - crèche Hautes bornes à Orly	2 500 000	100 000
Construction de la crèche 90 berceaux à Villeneuve-Saint-Georges / Choisy-le-Roi	600 000	100 000
EDS : accueil accès sécurisé et aménagement à Vitry	1 500 000	100 000
Crèche Brossolette (60 berceaux) à Joinville-le-Pont	400 000	100 000
Restructuration et aménagement Lacharrière à Créteil	1 200 000	50 000
<b>Total Equipements sociaux</b>	<b>8 050 000</b>	<b>1 250 000</b>
Optimisation des grandes ouvertures batardables	1 080 000	360 000
Réhabilitation du perré RD215 à Maisons-Alfort-Créteil	1 600 000	100 000
<b>Total Environnement</b>	<b>2 680 000</b>	<b>460 000</b>
<b>Total général</b>	<b>209 003 067</b>	<b>10 955 081</b>

Autorisations de programme par secteur - dépenses (opérations récurrentes)	Montant de l'AP	Montant du CP 2022
Travaux et équipements de sécurité programme (2022-2026)	16 900 000	3 800 000
<b>Total Sécurité</b>	<b>16 900 000</b>	<b>3 800 000</b>
Réseau cyclable structurant à forte capacité programme (2022-2026)	25 100 000	100 000
<b>Total Voirie et transports en commun</b>	<b>25 100 000</b>	<b>100 000</b>
<b>Total général</b>	<b>42 000 000</b>	<b>3 900 000</b>

## 2 Présentation du budget par politique publique

En dépenses, le budget primitif 2022 est réparti entre les différents champs d'intervention du Département de la façon suivante :

### Répartition des dépenses au BP 2022 (investissement et fonctionnement)



L'action sociale, les crèches et l'éducation représentent à elles seules près de 62 % des dépenses de fonctionnement.

#### 2.1 L'action sociale

BP 2022	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	755 386 325	8 122 362
Masse salariale	133 042 590	s.o
Recettes	91 842 916	3 826 982

Avec un volume de 755,4 M€ en fonctionnement, les dépenses d'action sociale demeurent au premier rang des politiques départementales. Elles progressent de + 2,4 % par rapport au BP 2021, hors dépenses de personnel, ce qui représente une hausse des dépenses de + 17,4 M€.

Les recettes sont pour leur part en nette progression par rapport au BP 2021, avec + 11,7 % et + 9,6 M€. Elles permettent de limiter la variation de la charge nette supportée par le Département à + 1,2 %.



### 2.1.1 L'action sociale en faveur de l'insertion

BP 2022	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	304 571 155	2 036 693
Masse salariale	35 713 887	s.o
Recettes	14 896 897	0

L'action du Département en faveur de l'insertion s'inscrit dans une ambition politique globale de proximité et d'accompagnement au retour à l'emploi.

Le Conseil départemental mène une politique d'accueil et de soutien auprès des publics de tous âges qui rencontrent des difficultés sociales et accompagne les allocataires du RSA dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle. Les actions menées relèvent des compétences légales des départements, réaffirmées par la loi Notre et inscrites dans le code de l'action sociale et des familles.

Le Département, chef de file de l'action sociale, doit mettre en œuvre une politique :

- d'accueil, d'orientation, de soutien et d'accompagnement auprès des publics de tous âges qui rencontrent des difficultés sociales de tout ordre,
- d'accompagnement des allocataires du RSA.

La mission d'action et d'accompagnement social est mise en œuvre au sein de 20 espaces départementaux des solidarités (EDS) et de 2 espaces d'insertion dans lesquels 646 agents dont 30 volants exercent leurs missions en articulation avec les équipes de la protection maternelle et infantile et de la protection de l'enfance et de la jeunesse. En complément des accompagnements individuels assurés par les EDS, le dispositif départemental s'appuie également sur l'intervention de différents partenaires, parmi lesquels les centres communaux d'action sociale et les associations tiennent une place importante.

Avec 304,57 M€, les crédits de cette politique publique correspondent très massivement à des dépenses obligatoires, avec au premier plan les allocations RSA qui captent 93% des inscriptions. Les autres actions dédiées à l'insertion sociale et professionnelle recouvrent un montant de 19,30 M€ qui permet notamment de soutenir les structures d'insertion par l'activité économique.

Malgré les effets de la crise sanitaire qui se sont poursuivis en 2021, le nombre d'allocataires du RSA enregistre une légère décroissance en un an permettant d'envisager une possible amélioration pour 2022. Retenant un scénario optimiste fondé sur une conjoncture favorable et sur le déploiement de nouvelles actions favorisant le retour à l'emploi, les acteurs du Département entendent accentuer la démarche de maîtrise budgétaire engagée depuis plusieurs années.

En matière de recettes, le travail systématique visant l'obtention de recettes supplémentaires permet de prendre en compte de nouvelles inscriptions au budget 2022.

- ainsi la convention avec l'État portant sur la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté intégrant le fonds d'appui aux politiques d'insertion (FAPI) permet une inscription de 2 445 742 € au titre de ce dispositif en 2022 ;
- le Département est cette année encore lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt visant l'élargissement du Service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE), ce qui permet la prise en compte d'une recette supplémentaire de 200 000 € ;
- il est également lauréat d'un appel à projet de la CNSA portant sur les métiers de l'autonomie, désigné la plateforme de l'autonomie. L'objectif est de coordonner l'action du Département, de ses partenaires et des employeurs en termes de parcours vers l'emploi dans le domaine des métiers de l'autonomie. Les mesures mises en œuvre dans ce cadre seront en partie financées par une recette supplémentaire de 164 500 € ;

- des recettes supplémentaires liées aux actions mises en place en mobilisant le FSE sont également attendues en 2022 pour 886 180 €, ce dispositif étant mobilisé dès que possible pour financer aussi bien des postes que des actions ;
- une démarche spécifique conduite au sein du Département permet l'obtention d'une recette annuelle de 30 000 € pour un travail d'information renforcée pour les allocataires du RSA de plus de 62 ans afin de les orienter vers leurs droits à la retraite.

Par ailleurs, le budget de cette politique peut en grande partie être assimilé à un budget d'investissement social. En effet, grâce à l'intervention du Département, une personne peut ne plus relever du RSA, soit parce qu'elle a accédé à d'autres droits (allocation adulte handicapé, retraite, ...), soit parce qu'elle a retrouvé un emploi. Ces résultats essentiels à la vie des Val-de-Marnais et à la cohésion du territoire, permettent aussi de réduire le volume des allocations versées. Plusieurs exemples peuvent illustrer cet enjeu :

- l'accompagnement global mis en place en partenariat avec Pôle emploi depuis 2015 permet le suivi de 2 000 demandeurs d'emploi par an rencontrant des difficultés sociales. 80% des personnes suivies en accompagnement global sont des allocataires du RSA. Le taux de sortie positive de cette action est de 40 %, soit 800 personnes. En conséquence, par leur action d'accompagnement en partenariat, les EDS ont permis sur un an d'économiser environ<sup>1</sup> un montant de 5,4 M€,
- le soutien aux structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) a permis l'emploi dans ces entités de près de 2 000 personnes. Ces dernières, à 80% allocataires du RSA, sortent ainsi automatiquement du dispositif du RSA puisqu'elles sont rémunérées pour leur activité professionnelle. De plus, leurs cotisations aux allocations chômage leur permettent, même si elles ne retrouvent pas un emploi après leur activité en SIAE, de ne pas être avant quelques mois obligées de solliciter à nouveau le RSA. A cet égard, le financement des SIAE permet d'économiser environ 6,8 M€ de dépenses de RSA.<sup>2</sup>,
- au regard de la politique active d'accompagnement vers le retour à l'emploi initiée en 2022, un élargissement de l'équipe des conseillers en insertion professionnelle (CIP) au nombre de 20 sur le territoire en 2022, permettra d'orienter un maximum de public vers les nouvelles actions en faveur de l'emploi du Plan d'action départemental pour l'insertion et l'emploi (PADIE) et d'accompagner un plus grand nombre d'allocataires dans leurs démarches professionnelles.

#### 2.1.1.1 Le revenu de solidarité active (RSA)

La projection de dépenses 2022 tient compte de plusieurs paramètres au premier rang desquels figurent le montant moyen du RSA et le nombre de bénéficiaires du RSA :

- le nombre d'allocataires fin décembre 2021 s'établit à 44 212 avec une moyenne de bénéficiaires sur l'exercice de 45 374 contre les 44 075 de 2020,
- le montant moyen mensuel d'allocation payé a progressé de 24,11 M€ en 2020 à 25,18 M€ en 2021, soit + 4,4 % et donc une moindre hausse par rapport à celle constatée en 2020 (+ 10,4 %).

Outre ces paramètres, il convient de prendre en compte la revalorisation annuelle de l'allocation prévue par la réglementation au 1<sup>er</sup> avril. Au vu des revalorisations pratiquées sur les deux précédents exercices (0,1 % en 2021 et 1,6 % en 2019), les propositions budgétaires intègrent une hypothèse de revalorisation de 1 % au 1<sup>er</sup> avril 2022.

Aussi, il est proposé pour 2022 au titre de l'allocation RSA une inscription de crédit de 284,7 M€, soit un budget en légère hausse par rapport à 2021 qui s'établissait à 284,6 M€ (soit + 0,02 %).

<sup>1</sup> nombre de personnes sorties du RSA grâce à cette action \* coût moyen annuel d'un allocataire du RSA

<sup>2</sup> Si l'on considère que la moitié des personnes en SIAE soit restent plus de 6 mois dans la SIAE et donc cotisent suffisamment pour ouvrir des droits à l'allocation chômage, soit sortent vers un autre type d'emploi (CDD, CDI), alors on peut estimer le montant d'économie à : (2 000/2)\*6 800 = 6,8 M€

### 2.1.1.2 L'insertion sociale et professionnelle

La loi n° 2008-1249 du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion confie aux départements le rôle de chef de file dans la définition et la conduite des politiques d'insertion. Le code de l'action sociale et des familles prévoit que le Conseil départemental adopte un programme départemental d'insertion.

Cet outil programmatique et stratégique a été adopté lors de la séance du Conseil départemental du 18 décembre 2017. Le Département du Val-de-Marne s'est donc doté d'un Plan d'action départemental pour l'insertion et l'emploi.

Ouvert à un public plus large que les seuls allocataires du RSA, le PADIE prévoit notamment la mise en œuvre d'actions d'insertion, complémentaires aux dispositifs de droit commun, devant favoriser la prise en compte des problématiques d'insertion socio-professionnelle, en définissant les axes stratégiques et opérationnels de ces politiques départementales :

- encourager les dynamiques en faveur du développement social et promouvoir la citoyenneté,
- faciliter l'accès et permettre le maintien en emploi,
- mobiliser les employeurs et opportunités de développement du territoire,
- développer l'innovation territoriale.

Le bénéfice de certaines de ces actions permet aux allocataires une sortie du dispositif plus rapide et donc à terme une diminution du montant de l'allocation RSA.

Une évaluation du PADIE sera réalisée en 2022 et servira de base à la rédaction du nouveau plan.

A l'occasion du renouvellement de certaines actions en 2021, l'accent a été porté sur celles qui permettent des sorties emplois en nombre (projet professionnel avec linguistique, action de remobilisation) et sur une démarche tendant à faire évoluer celles qui ne présentent pas de résultat satisfaisant. En complément de ces actions, une démarche proactive a été engagée concernant :

- la mise en œuvre du Service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE) avec pour objectif de fédérer les différents acteurs et de travailler autour de situations particulièrement bloquées ou en rupture de parcours. Le déploiement de ce dispositif à tout le Val-de-Marne est acté et sera mené en 2022 ;
- le kit de retour à l'emploi, nouvellement créé et doté d'un budget de 400 000 €, avec pour objet de permettre aux allocataires du RSA reprenant un emploi de faire face aux premières dépenses nécessaires à ce retour à l'activité. Ce nouveau dispositif entre dans le cadre de la nouvelle stratégie d'insertion du Département qui entend mobiliser les moyens nécessaires pour accompagner une sortie définitive vers l'emploi des Val-de-Marnais ;
- la poursuite du partenariat entre les entreprises du territoire qui recrutent, le Département et les allocataires du RSA à partir d'un nouveau dispositif dit méthode IOD (intervention sur les offres et les demandes) avec un objectif de remise en emploi. Sur l'objectif initial de 150 allocataires du RSA dès 2021 et 300 en 2022, 12 mises en emplois en CDI ont été réalisées ce qui représente une économie de 72 000 € pour la collectivité. La démarche est prometteuse avec pour la première année de mise en œuvre 431 entreprises contactées et 45 mises en relations.

### 2.1.1.3 Le fonds unique de solidarité

Les objectifs du fonds unique de solidarité (FUS) mis en œuvre en 2018 se déclinent comme suit :

- faciliter et simplifier le parcours de l'utilisateur,
- améliorer le pilotage et la cohérence des aides départementales,
- simplifier les processus de travail des travailleurs sociaux et du personnel administratif.

Le fonctionnement du Fonds unique de solidarité s'inscrit dans les principes suivants :

- distinction des aides selon la typologie suivante : les aides au quotidien et les aides aux projets (ensemble des aides qui sont liées à un projet d'insertion dans le cadre d'un suivi par les missions locales ou un référent social, à la condition d'avoir des ressources situées sous le seuil de pauvreté) ;
- maintien de l'ensemble des points d'entrée disponibles pour les habitants ;
- mutualisation des moyens des directions précédemment en charge des divers dispositifs.

Lors de la crise sanitaire, les critères du fonds unique de solidarité ont été temporairement modifiés pour élargir le public éligible et prendre en compte l'impact de la fermeture des cantines sur le budget des ménages précaires ainsi que, plus largement, les pertes de revenus liées à la crise. Toutes les problématiques de mal-logement ont été démultipliées pendant les phases de confinement.

Le FUS a donc fait face à une forte augmentation du nombre des décisions, passant ainsi de 24 000 aides accordées en 2018 à 32 000 en 2020. Face au maintien d'un niveau de consommation des crédits élevé durant l'exercice 2021, les propositions budgétaires pour l'année 2022 s'élèvent à 7,2 M€, soit une hausse de 8,3 % par rapport à 2021.

### **2.1.2 L'action sociale en faveur des personnes âgées et en situation de handicap**

Le budget dédié à ces politiques publiques, carte Améthyste incluse, s'élève pour 2022 à 288 M€ en dépenses de fonctionnement et à 1,9 M€ en dépenses d'investissement. Il représente près de 26 % de la totalité des dépenses de fonctionnement du Département, hors masse salariale. Cela concerne plus de 32 080 bénéficiaires dont 22 978 personnes âgées et 9 102 personnes en situation de handicap.

Tout public confondu (personnes âgées et en situation de handicap), le premier poste de dépenses dans le champ de l'autonomie est celui de l'aide sociale (hébergement, aide-ménagère) et des services à domicile (SAVS, SAMSAH, aide-ménagère). Il représente 47,5% des dépenses de fonctionnement du budget 2022.

#### **2.1.2.1 L'adaptation de l'offre pour répondre à l'évolution des besoins**

Les Val-de-Marnais de plus de 60 ans représentent deux tiers des usagers bénéficiaires d'une prestation, alors que la proportion de personnes handicapées représente un tiers des bénéficiaires. Tant pour des raisons démographiques, médicales que sociétales, l'activité du Département dans le champ de l'autonomie est en constante augmentation. Chaque année un nombre important de dossiers supplémentaires doit être traité, avec une proportion croissante de situations complexes. La réponse à cette réalité démographique passe par l'adaptation de l'offre départementale et l'anticipation des évolutions attendues :

- le mouvement de hausse des dépenses se poursuit, du fait de l'augmentation continue du nombre de bénéficiaires, notamment de l'aide sociale à l'hébergement des personnes handicapées et de l'APA à domicile. La concrétisation de l'appel à projet de création d'un établissement médicalisé pour les personnes atteintes de troubles du spectre autistique, doté d'une capacité de 40 places, vient compléter l'offre d'hébergement ;
- dans le cadre du schéma départemental de l'autonomie 2021-2025 du Val-de-Marne, le développement de l'habitat inclusif sur le territoire a pour objectif de permettre aux personnes âgées et/ou en situation de handicap de se sentir chez elles, de choisir leur lieu de vie et d'accéder à un habitat accompagné, partagé et inséré au cœur de la vie locale en évitant le risque d'isolement. Le développement de projets comportant un logement individuel associé à un projet de vie sociale, partagé par l'ensemble des habitants, constitue une réelle alternative à l'hébergement en établissement. Ainsi, le Département a choisi d'être département préfigurateur pour la mise en place de l'aide à la vie partagée (AVP) qui vise à favoriser l'émergence de projets d'habitat inclusif ;
- la création de l'équipe mobile de vaccination des personnes âgées dans les résidences autonomie aura été une pleine réussite et marque l'implication du Département auprès de ce public fragile dans le cadre de la politique de « l'aller vers ».

### 2.1.2.2 La mise en œuvre des évolutions réglementaires

Le Département, dans le cadre de différentes évolutions réglementaires, doit mettre en application plusieurs réformes.

- le Ségur de la santé : l'attractivité des métiers de la santé entraîne une revalorisation salariale synonyme de dépenses supplémentaires pour le Département,
- la signature de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) incluant un objectif d'insertion.

La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement (ASV) a transféré au Département l'autorisation et le contrôle de tous les services d'aide à domicile (SAAD) intervenant auprès des personnes en perte d'autonomie. De ce fait, le Département doit réguler et structurer le secteur de l'aide à domicile sur le territoire avec la reprise de 143 SAAD par transfert de compétence de l'État (contre 46 auparavant), la réalisation d'un diagnostic territorial et la signature de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM).

- La réforme de l'allocation personnalisée d'autonomie en établissement (APAE)

La loi ASV a mis en place une réforme de la tarification des établissements d'hébergement des personnes âgées dépendantes. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les départements ont sept ans pour faire converger les moyens des établissements de leur territoire vers un tarif dépendance unique. Au vu des pertes de ressources induites par cette réforme pour certains établissements publics et de statut associatif, un moratoire -décidé en propre par le Conseil départemental- a permis à ces derniers de bénéficier en 2017 d'une compensation, que l'État a décidé de relayer à compter de 2018.

Depuis 2019, le Département prévoit la fixation d'un tarif unique du point mesurant le niveau de dépendance, appelé GIR, pour tous les établissements.

- La dématérialisation des dossiers et les services en ligne dans le cadre du projet d'évolution des systèmes d'information à l'autonomie (ESIA).

Outre l'accueil physique, la proximité avec les usagers se décline également sous la forme numérique. L'accès aux informations en ligne tout comme l'accès aux services en ligne comptent parmi les attentes des citoyens envers leurs administrations. Le Département a mis en place un service en ligne pour le suivi de l'instruction des prestations APA et MDPH.

Par ailleurs, en 2019 et 2020, dans la continuité du processus engagé au niveau de la MDPH, il a été procédé à la mise en place de la dématérialisation des dossiers des demandeurs de l'APA à domicile. Cette démarche s'est poursuivie en 2021 avec la dématérialisation des dossiers PCH notamment. Cette évolution qui influe sur les pratiques professionnelles, a pour objectif de fluidifier la circulation des informations, de sécuriser les étapes d'instruction en garantissant une meilleure traçabilité et de permettre le classement et l'archivage sous format numérique. Ces démarches seront généralisées aux autres prestations dans les années à venir.

- Le système d'information harmonisé des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH)

En mars 2021, une première brique a été déployée qui avait pour objet : les révisions à la demande d'un tiers, la gestion des cas particuliers (déménagement, décès et renonciation), les recours et conciliations. Il est à noter également la mise en œuvre de la PCH parentalité à compter de mai 2021. Le déploiement du second pallier, prévu quant à lui pour le second trimestre 2022, portera principalement sur le plan d'accompagnement global (PAG), le pôle de compétence et de prestations externalisées (PCPE), la mise en situation professionnelle en établissement (MISPE) et service d'aide par le travail (ESAT).

- La réponse accompagnée pour tous (RAPT)

Concernant la démarche de réponse accompagnée pour tous, son incidence financière se concrétise par la mobilisation de trois postes dédiés à cette mission, ceux d'une formatrice spécialisée, d'une assistante de service social et d'une psychologue. Concernant le dispositif intégré handicap (DIH), la MDPH est en attente du cahier des charges que doit publier l'ARS.

### 2.1.2.3 L'évolution des modes d'accueil du Département vers plus de proximité avec les usagers

À la fois tendance sociétale et objectif volontariste, l'offre de service départementale en direction des personnes âgées ou en situation de handicap doit s'adapter pour offrir plus de proximité. Cet enjeu peut s'illustrer à travers un projet d'accueil territorialisé, l'évolution des centres locaux d'information et de coordination (CLIC) vers les espaces autonomie.

L'évolution des centres locaux d'information et de coordination vers des espaces autonomie constitue un nouveau service offert aux Val-de-Marnais : un accueil territorialisé pour les personnes âgées, les adultes handicapés et leurs aidants, situé à proximité des espaces départementaux des solidarités. Ce projet doit rapprocher l'institution des Val-de-Marnais fragilisés par l'âge ou le handicap, en proposant des lieux d'accueil plus proches, plus accessibles, plus visibles.

Les centres locaux d'information et de coordination sont devenus des espaces autonomies départementaux. Actuellement un seul espace autonomie (le 6) n'a pas été internalisé et sa structure est restée associative tout en exerçant les missions définies par le Département. Une réflexion est en cours sur la finalisation de l'internalisation de cet espace autonomie associatif.

### 2.1.2.4 L'action sociale en faveur des personnes âgées

BP 2022	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	144 523 714	1 594 053
Masse salariale	12 057 000	s.o
Recettes	47 706 105	275 200

Le nombre de bénéficiaires de l'APA s'établissait à fin 2021 à 14 865, en augmentation sur les cinq dernières années de 16 %.

#### • L'APA à domicile

Le BP 2022 a été élaboré en tenant compte :

- de l'augmentation du nombre de bénéficiaires payés pour 2022 estimé à 7 504 contre 7 386 pour 2021,
- du surcoût induit pour le Département par la revalorisation salariale et l'instauration d'un tarif national socle dans le cadre de la convention collective nationale de la branche de l'aide à domicile (BAD). Les dispositions de cette convention introduisent une refonte complète des grilles salariales, avec une revalorisation importante de 15 %, en fonction de l'emploi, du diplôme et de l'ancienneté de chaque salarié. Le tarif socle est fixé à 22 € contre un tarif précédemment appliqué de 20,40 €.

Un cofinancement de la CNSA compense le surcoût lié à la revalorisation des salaires à hauteur de 70 % au titre de l'exercice 2021 et à hauteur de 50 % au titre de 2022.

Ainsi, le budget de l'APAD s'établit pour 2022 à 53,4 M€ contre 47,4 M€ en 2021, soit une augmentation de 12,6 % (+ 6 M€).

#### • L'APA en établissement

L'inscription 2022 est proposée à hauteur de 36,9 M€, en léger recul de 2,7 % et 1 M€ par rapport au budget 2021. Cette évolution résulte à la fois de :

- la baisse prévisionnelle du nombre de bénéficiaires payés : 4 080 au BP 2021 contre 3 952 au BP 2022 ;
- la diminution du coût moyen journalier payé : 12,58 € en 2021 contre 12,48 € pour 2022.

- L'aide sociale à domicile (aide-ménagère)

Les personnes âgées relevant de l'aide sociale peuvent bénéficier du financement d'une aide-ménagère à domicile. Ce dispositif est reconduit à l'identique au BP 2022 avec une stabilité du nombre de bénéficiaires.

- L'aide sociale à l'hébergement

Un montant de 24,9 M€ est prévu au BP 2022 pour l'hébergement des personnes âgées bénéficiaires de l'aide sociale, en augmentation de 1% par rapport au budget 2021. Cela concerne 1 640 bénéficiaires au 31 décembre 2021 (droits ouverts).

Le Département alloue aux EHPAD des subventions d'investissement et des prêts pour leur permettre de limiter l'incidence sur leurs prix de journée, des frais financiers induits par le recours à l'emprunt. Pour 2021, ces prêts représentent en dépenses un volume budgétaire de 0,71 M€, neutralisé pour partie par les recettes de remboursement des prêts précédemment accordés.

Les dépenses prévues dans le cadre de la Conférence des financeurs au titre de la prévention de la perte d'autonomie, s'élèvent pour 2022 à :

- 2,1 M€ consacrés au plan d'actions de prévention ;
- 0,1 M€ consacré au forfait technique dans le cadre de l'APAD ;
- 1,1 M€ pour le forfait autonomie au sein des résidences autonomie (ex foyers-logements).

- La carte Améthyste et l'aide au déplacement des personnes âgées

Le budget 2022 proposé pour le financement de la carte Améthyste (22,2 M€) et des autres aides à la mobilité (0,07 M€) est en baisse de 7% par rapport à 2021. La crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 a en partie réduit la mobilité des personnes âgées et en situation de handicap et mis en exergue la nécessité de mener une réflexion sur ces enjeux au cours de l'exercice 2022 :

- la nécessité du maintien de l'aide Allo taxi ainsi que celle de 60 € visant à diminuer le coût du Navigo sénior. En effet, dans le cadre de la politique publique départementale qui vise à favoriser la mobilité des Val-de-Marnais et particulièrement celle des retraités imposables, cette aide a été mise en place en 2020, suite à la reprise du forfait Navigo senior par la Région Île-de-France, mais peine à trouver son essor. Cette aide départementale de 60 € permet de réduire le forfait mensuel de 5 € ;
- une évaluation du forfait Améthyste afin d'envisager une évolution de cette aide s'agissant notamment de la revalorisation de la participation des usagers et de l'adaptation du forfait à leurs besoins.

La proposition budgétaire en diminution de 1,625 M€ tient donc compte de la baisse des dépenses liées à l'aide de 60 €, à la fin du forfait Améthyste spécifique aux retraités imposables et à la diminution du nombre de bénéficiaires du forfait Améthyste.

Les recettes quant à elles sont estimées à 2,02 M€, soit une diminution de 19 % par rapport à 2021 au regard de la diminution du nombre de bénéficiaires du forfait Améthyste et du montant de la subvention versée par Île-de-France Mobilités en 2021 pour les anciens combattants.

#### 2.1.2.5 L'action sociale en faveur des personnes en situation de handicap

BP 2022	Fonctionnement	Investissement
<b>Dépenses</b>	<b>143 473 736</b>	<b>266 794</b>
<b>Masse salariale</b>	<b>5 505 000</b>	<b>s.o</b>
<b>Recettes</b>	<b>18 258 074</b>	<b>3 000</b>

Le budget dédié à l'action sociale en faveur des personnes en situation de handicap, proposé à hauteur de 143,5 M€ est en hausse de 8,7 % et 11 M€ par rapport à 2021.

- La compensation du handicap

La prestation de compensation du handicap (PCH) est une prestation accordée par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) au regard d'une évaluation des besoins de la personne. Cette allocation a remplacé en 2006 l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP), les deux dispositifs coexistant le temps de l'extinction des droits des bénéficiaires de la plus ancienne de ces deux allocations. Au 31 décembre 2021, 1 730 Val-de-Marnais étaient bénéficiaires de l'ACTP (droits ouverts), tandis que 3 630 personnes (droits ouverts) étaient bénéficiaires de la PCH.

En 2022, les crédits proposés en dépense à hauteur de 43,4 M€, connaissent une forte hausse, avec + 13,7 % par rapport au budget 2021. Celle-ci tient, à l'instar de l'APA à domicile, des effets de la convention collective nationale de la branche de l'aide à domicile (BAD) et est pour partie compensée dans les mêmes conditions par la CNSA. Cette augmentation est également liée :

- au nombre de bénéficiaires, en augmentation par rapport à 2021 et estimé à 3 505 pour 2022 induisant un effet volume de +1,2 M€,
- à l'augmentation du coût mensuel payé induisant un effet prix de + 0,8 M€.

- Les services d'accompagnement et l'aide sociale à domicile (aide-ménagère)

Ces services destinés aux personnes handicapées à domicile regroupent les services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) et les services d'accompagnement médico-sociaux pour adultes handicapés (SAMSAH) qui interviennent auprès de 760 Val-de-Marnais à fin 2021, permettant de favoriser leur autonomie, voire d'éviter leur entrée en établissement. En 2022, 7,5 M€ sont consacrés à cette dépense, soit un budget en hausse de 2,3 %.

Par ailleurs, les personnes en situation de handicap relevant de l'aide sociale peuvent bénéficier du financement d'une aide-ménagère à domicile. Cela concerne 602 Val-de-Marnais en 2021. En 2022, le budget dédié à cette action s'établit à 2 M€.

- La maison départementale des personnes handicapées (MDPH)

Le BP 2022 est quasi stable par rapport au BP 2021, avec + 0,08 M€. Cet ajustement intègre les dépenses nécessaires à la mise en œuvre de nouvelles actions en direction des personnes handicapées et notamment l'objectif de résorption par la MDPH des délais de traitement des dossiers et d'amélioration du nombre de dossiers instruits pour l'année 2022.

- L'aide sociale à l'hébergement

L'hébergement des adultes handicapés représente 86 M€ au budget 2022, en hausse de 6,5 % par rapport au budget 2021. Cela concerne 2 380 bénéficiaires fin 2021, contre 2 360 en décembre 2019 (droits ouverts). Cette augmentation est essentiellement due à la hausse des coûts journaliers moyens payés.

Dans un objectif d'optimisation de la gestion budgétaire et à l'instar du dispositif adopté pour l'accueil en EHPAD, le paiement différentiel a été mis en place le 1<sup>er</sup> janvier 2019 dans les établissements pour personnes handicapées situés en dehors du Val-de-Marne et le 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour ceux situés dans le Val-de-Marne. Ce dispositif consiste pour le Conseil départemental à payer à l'établissement la part de l'aide sociale c'est-à-dire la différence entre les frais d'hébergement facturés et la participation du bénéficiaire à son hébergement.

Ainsi les recettes au titre de l'exercice 2022 sont reconduites à l'identique de celles de 2021, soit 0,12 M€ s'agissant pour l'essentiel de créances antérieures à la mise en place du paiement différentiel restant à recouvrer.

- Filival, transport adapté à la demande

Dans le cadre du marché qui lie le Département à Kéolis, les dépenses prévues sur le budget 2022 s'élèvent à 3,4 M€ soit une hausse de 3 % par rapport aux crédits inscrits au BP 2021. Cette proposition intègre l'augmentation des coûts liés à l'indexation des prix de Kéolis ainsi que la hausse prévisionnelle du nombre de courses-usagers qui passerait de 57 000 en 2021 à 58 000 en 2022.



Les prévisions de recettes relatives à la participation de la Région et d'Île-de-France Mobilités, s'élèvent à 1,08 M€ pour chacune, en hausse également de 4 % par rapport au budget 2021.

### 2.1.3 La protection de l'enfance et de la jeunesse

BP 2022	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	153 835 613	1 585 768
Masse salariale	43 526 703	s.o
Recettes	6 870 340	3 493 982

Le budget 2022 de la protection de l'enfance et de la jeunesse est construit sur la base d'actions et de projets concrets dans un cadre budgétaire contraint visant à renforcer, diversifier et améliorer les dispositifs d'accueil de jeunes / enfants pris en charge. Outre cette mission première, ce budget a également pour ambition d'accélérer l'insertion effective des jeunes accompagnés afin de diminuer les temps de prise en charge et donc les coûts d'hébergement.

Le montant des dépenses proposé pour 2022 a été évalué en tenant compte d'un effectif prévisionnel moyen de 2 951 jeunes à accueillir, dont :

- 1 844 mineurs et 325 majeurs val-de-marnais relevant de la protection de l'enfance,
- 523 mineurs non accompagnés (MNA) avec une projection de 324 nouveaux entrants,
- 259 MNA majeurs bénéficiant d'un contrat jeune majeur pour une durée réduite à 18 mois.

Les crédits proposés pour 2022 doivent permettre :

- la poursuite des actions contribuant à renforcer les dispositifs existants et à accompagner les jeunes dans leurs démarches d'autonomisation afin de favoriser :
  - leur entrée dans la vie active dans les meilleures conditions à travers le dispositif Renforcer l'autonomie des jeunes par l'insertion (REAJI),
  - l'insertion par le logement notamment sur la base d'une action dédiée à la prévention des sorties sèches de l'ASE, développée dans le cadre de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2022, portée conjointement avec l'État ;
- l'amélioration et/ou le développement de projets conférant une plus grande efficacité aux dispositifs d'accompagnement des jeunes (soutien scolaire, développement de la pratique sportive, mise en œuvre des actions prévues dans le plan pauvreté pour une meilleure prise en compte des soins en lien avec la PMI, ...).

Hors participation du budget général au budget annexe des foyers de l'enfance, le BAFE, (22,29 M€), le budget dédié à la protection de l'enfance et de la jeunesse pour 2022 est proposé à hauteur de 131,5 M€. Ces prévisions de dépenses qui sont en hausse de 2% par rapport au budget 2021 intègrent les crédits nécessaires à la poursuite des ambitions affichées, à savoir notamment :

- des crédits en faveur de l'autonomie par le logement en hausse de 2,5 M€,
- des crédits relatifs à l'accueil des mineurs et jeunes majeurs dans les maisons d'enfance à caractère social (MECS) avec une enveloppe supplémentaire de 6,7 M€ en partie compensée par la réduction des dépenses dédiées à l'accueil dans les hébergements hôteliers et autres établissements spécialisés.

Les recettes de fonctionnement attendues pour l'exercice 2022 s'élèvent à 6,9 M€ en très nette augmentation par rapport à 2021, soit + 93,3 % et + 3,3 M€. Cette variation résulte essentiellement des recettes attendues au titre de la participation financière de l'État dans le cadre du fonds national pour la prévention et la protection de l'enfance, qui a vocation à soutenir les actions dédiées à la préparation et la sécurisation de l'entrée dans la vie d'adulte des jeunes de l'ASE, à hauteur de 3,2 M€.

Concernant les dépenses d'investissement, hors participation au budget des foyers de l'enfance, elles s'établissent à 0,3 M€. Les propositions pour le budget 2022 intègrent des crédits relatifs :

- aux études et travaux dans les agences de placement familial,
- à l'acquisition de mobilier pour les structures dédiées.

#### 2.1.4 La prévention médico-sociale

BP 2022	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	8 982 107	2 639 054
Masse salariale	36 240 000	s.o
Recettes	4 111 500	54 800

Placées au cœur des politiques sociales du Département, les actions relatives à la prévention médico-sociale sont menées dans le cadre d'une approche globale de la santé à destination d'un public large (action à portée individuelle - interventions à domicile - et collective - interventions dans les centres de PMI, les collèges, les action éducatives, etc. ...).

Les propositions budgétaires pour 2022 visent à assurer la continuité de l'offre de soins en direction des enfants et des familles val-de-marnaises et à réduire les inégalités liées à l'accès aux soins, malgré un budget en baisse de 4,1 % en fonctionnement.

Les dépenses de l'exercice seront orientées vers le développement et/ou la poursuite des actions suivantes :

- les activités de PMI et de planification et d'éducation familiale avec les actions de prévention autour de la périnatalité, les activités médico-sociales à domicile, les consultations maternelles, infantiles et de planification familiale dans les 72 centres de PMI départementaux et conventionnés et les équipes PMI en EDS. Cette action intègre également la participation aux dépenses de fonctionnement des 4 centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP) val-de-marnais à hauteur de 20 % du budget alloué fixé par l'État. Cette compétence obligatoire représente 85% du budget de la prévention médico-sociale avec des crédits en baisse de 5 % pour l'exercice 2022 ;
- le programme de prévention santé en direction des jeunes enfants et adolescents : interventions des équipes des centres de planification et d'éducation familiale dans les collèges, dispositif Je, tu, il, bus prévention santé, santé nutritionnelle et hygiène de vie, prise en charge des adolescents en surpoids et prévention buccodentaire. Cette action intègre la politique de subventionnement aux associations intervenant dans le champ de la prévention santé, soutien aux associations de malades et petite enfance. Ce programme traduit une politique volontariste du Département dans le champ de la prévention de la santé en direction des enfants et adolescents, avec une enveloppe de 0,26 M€ au BP 2022 ;
- les actions de formation en direction des métiers de la petite enfance et des assistantes maternelles agréées, qui constituent une compétence légale pour la collectivité, représentent 0,26 M€ au budget 2022.

Le soutien financier aux établissements d'accueil de la petite enfance recouvre un montant prévisionnel de 0,03 M€ au budget 2022. Le renouvellement de matériel pour les centres de PMI porte sur une dépense prévisionnelle de 0,13 M€. Ces dépenses s'inscrivent dans une démarche volontariste du Département de soutien au développement des modes d'accueil et sont stables par rapport à l'exercice 2021.

#### 2.2 Les crèches

BP 2022	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	3 920 000	14 584 383
Masse salariale	68 640 000	s.o
Recettes	43 250 000	1 653 000

Acteur majeur de la politique de la petite enfance, avec ses 78 crèches réparties dans 34 communes et permettant d'accueillir 4 500 enfants en structures collectives, le Département mène une politique volontariste en faveur du développement des modes d'accueil du jeune enfant. C'est ainsi que dans son schéma départemental des services aux familles réaffirme cette orientation et s'engage à créer 1000 solutions d'accueil supplémentaires sur le mandat.

Le budget proposé pour 2022 à hauteur de 3,9 M€ en dépenses de fonctionnement, hors masse salariale, est en hausse de 3,3 % (soit + 0,126 M€) par rapport au BP 2021.

L'un des principaux facteurs de cette évolution réside dans l'augmentation des dépenses d'alimentation induite par la loi du 30 octobre 2018 dite EGALIM, œuvrant en faveur d'une alimentation saine, durable et accessible à tous. Cette loi impose à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, pour chaque repas servi, d'offrir au moins 50% de produits durables ou sous signes d'origine ou de qualité dont minimum 20 % de produits biologiques et 30% de produits labellisés et certifiés. Cette exigence amène une augmentation significative du coût des denrées, estimée par le service restauration à 30 % du coût journalier et couverte par une inscription supplémentaire de dépenses de 0,3 M€.

Du côté des recettes, les prévisions pour 2022 sont en hausse de 2,6 % par rapport aux crédits inscrits pour 2021. Cette évolution résulte majoritairement de l'augmentation de la participation de la caisse d'allocations familiales au fonctionnement des crèches et plus particulièrement du bonus territoire issu de la signature d'une convention (CTG) entre la CAF et le Département. Cette convention porte sur l'ensemble des actions menées en direction des familles val-de-marnaises et met en place une sur-bonification au titre des exercices 2021 et 2022 qui permettrait l'obtention d'une subvention de l'ordre de 3,6 M€. Le budget total proposé est dès lors de 43,25 M€.

Avec une enveloppe de 14,6 M€, le budget 2022 proposé en investissement est en recul par rapport à 2021 de 21 %. Il permettra de financer la poursuite des opérations en cours ou le financement des nouvelles opérations au nombre desquelles figurent :

- la rénovation du clos et du couvert de la crèche Les Larris à Fontenay-sous-Bois (3,1 M€),
- la construction d'une crèche de 60 berceaux à Boissy/Limeil (2,2 M€),
- la poursuite de la rénovation du clos et du couvert de la crèche Grand ensemble à Alfortville (0,6 M€),
- les frais d'études pour les opérations appelées à démarrer en 2023,
- le programme de travaux des réparations des bâtiments des crèches et d'aménagement des espaces extérieurs avec 3,2 M€ destinés à l'amélioration des établissements.

### **2.3 L'éducation et les collèges**

BP 2022	Fonctionnement	Investissement
<b>Dépenses</b>	<b>34 239 096</b>	<b>93 704 434</b>
<b>Masse salariale</b>	<b>39 409 500</b>	<b>s.o</b>
<b>Recettes</b>	<b>3 229 000</b>	<b>13 274 857</b>

Dans le cadre des actions éducatives, la collectivité entend mener un travail de refonte de son intervention en partenariat avec l'Éducation nationale structuré autour de quatre axes : santé et bien-être ; développement durable et éducation à l'environnement ; découverte du monde ; vivre ensemble : citoyenneté, relations filles/garçons.

Les crédits proposés au BP 2022 en faveur de la politique de l'éducation et des collèges sont destinés à garantir le fonctionnement des 107 collèges départementaux et à soutenir une ambition éducative pour les élèves et leurs familles. Ils présentent en section de fonctionnement une baisse de 0,7 % et 0,25 M€. Cette évolution globale au BP 2022 de ces crédits recouvre des inscriptions à la baisse et d'autres à la hausse.

Certaines dépenses sont en hausse sous l'effet :

- de l'évolution de la dotation globale de fonctionnement des collèges (+ 4 %) votée le 18 octobre 2021 ;
- du remboursement à la Région des fluides des collèges Romain Rolland et Adolphe Chérioux ;
- de la reprise de la maintenance informatique des collèges, induite par la loi de 2013 sur la refondation de l'école de la République, dont le rythme s'intensifie pour répondre aux engagements pris auprès de l'académie. A ce jour, 20 collèges ont été repris et un rythme d'environ 30 par an est envisagé de 2022 à 2024. Afin de réaliser cette migration pour 2022, un crédit supplémentaire de 0,17 M€ est proposé ;
- de la création d'un espace numérique de travail départemental avec pour objectif de soutenir le système d'information des collèges, de sécuriser les usages pédagogiques en cohérence avec le maintien du dispositif Ordival et la reprise de la maintenance informatique des collèges. L'enveloppe dédiée au lancement de ce nouveau projet est évaluée à 0,05 M€ en complément de l'augmentation de 0,08 M€ des dépenses consacrées au développement du plan numérique des collèges ;
- de la mise en œuvre d'une nouvelle action de lutte contre la précarité menstruelle qui s'appuie d'une part sur l'installation d'équipement de distribution de protections périodiques dans les collèges, et d'autre part sur une action éducative à l'attention des collégiens ;
- du maintien de la compensation des tarifs de demi-pension des collèges desservis par la Région, les villes de Fontenay-sous-Bois et de Maisons-Alfort ;
- de la mise en place d'une première brigade de médiation et de protection des collèges conformément à la délibération relative au Pacte départemental de prévention et de sécurité voté le 18 octobre 2021. Dotée d'une équipe de cinq agents, cette brigade interviendra en coordination avec les services de l'État, les Maires et les forces de l'ordre, auprès des établissements qui en feront la demande. Le Département entend garantir les conditions de sécurité et d'accueil des élèves et des membres de la communauté éducative, afin que les collèges demeurent des lieux préservés d'apprentissage dans un climat scolaire serein. Afin de remplir les objectifs de ce Pacte, le déploiement de caméras supplémentaires dans les collèges et d'un système de visualisation des images par les commissariats nécessite la constitution d'une provision de crédits supplémentaires au BP 2022 à hauteur de 1 M€.

D'autres lignes de dépenses accusent une forte baisse, avec - 1,1 M€, tenant principalement à la fin de la location des modules d'enseignement du collège de Mandres-les-Roses dont l'acquisition est prévue en 2022 et dans une moindre mesure à une progression des effectifs dans les collèges un peu moins soutenue qu'initialement prévue.

Du côté des recettes, celles-ci sont en baisse de 23,9 %, soit - 1 M€, par rapport aux inscriptions budgétaires de 2021. La principale baisse de recette concerne celle du fonds académique de rémunération des personnels d'internat (FARPI), pour laquelle les propositions d'inscription budgétaires reculent de 0,6 M€. Cette baisse est le corollaire de celle de la participation des familles, la fréquentation de la restauration dans les collèges n'ayant pas retrouvé son niveau d'avant la crise sanitaire.

Le deuxième poste de recettes en baisse concerne les remboursements de fluides des collèges. Cette diminution demeure relativement neutre puisqu'il s'agit d'une compensation des dépenses avancées par le Département, qui elle aussi est en baisse.

En investissement, avec une enveloppe de 93,70 M€, les prévisions de dépenses évoluent de 15,4 % par rapport à 2021, soit 12,5 M€ de crédits de paiement supplémentaires. Elles traduisent la volonté de maintenir les moyens d'actions en faveur des collégiens s'agissant de :

- la poursuite du dispositif Ordival : malgré le désengagement de l'État dans le financement de cette mesure, le niveau de dépenses pour 2022 est maintenu à hauteur de 8,5 M€ ;
- la participation du Département aux travaux des cités scolaires (Hector Berlioz à Vincennes, Edouard Branly à Nogent-sur-Marne et Georges Brassens à Villeneuve-le-Roi) augmente de 0,4 M€ en vertu du protocole financier conclu avec la Région formalisant le remboursement des sommes dues au titre des travaux dans les cités mixtes régionales effectués entre 2017 et 2020, et les modalités de la contribution annuelle du Département au programme de grosses réparations de ces cités mixtes ;

- des opérations de construction ou de rénovation des collèges, en augmentation de 15 % et 9,3 M€ par rapport à 2021, parmi lesquelles figurent en particulier :
  - la construction d'un collège ZAC du Plateau à Ivry-sur-Seine (13,4 M€) ;
  - la reconstruction du collège Georges Brassens à Villeneuve-le-Roi (12,9 M€) ;
  - la construction d'un 6<sup>ème</sup> collège à Champigny-sur-Marne (7,9 M€) ;
  - la réhabilitation du collège Paul Éluard à Bonneuil (6,8 M€) ;
  - l'extension du collège Henri Barbusse à Alfortville (4,3 M€) ;
  - la construction d'un 2<sup>ème</sup> collège à Valenton (2,1 M€) ;
  - la réhabilitation du collège Saint-Exupéry à Vincennes (2 M€) ;
  - les équipements en mobilier, notamment pour les nouveaux collèges, et en matériel informatique (0,2 M€) ;
  - le programme de grosses réparations porte, avec une enveloppe de 20,21 M€, sur les travaux de mise en accessibilité tout handicap ou de mise en conformité, de rénovation des logements de fonction, des cuisines, des espaces extérieurs, les interventions liées à l'augmentation de la capacité des établissements.

Il est à noter que le BP 2022 intègre une action transversale, qui bénéficie aux collèges mais aussi à d'autres bâtiments départementaux, et qui vise à l'équipement de panneaux photovoltaïques sur dix sites pour un budget estimé à 2,45 M€ en 2022, auquel s'ajoute une enveloppe d'études créditée à hauteur de 0,18 M€.

## **2.4 Les réseaux, infrastructures et transports**

### **2.4.1 La voirie et les transports**

<b>BP 2022</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
<b>Dépenses</b>	<b>46 517 131</b>	<b>70 519 106</b>
<b>Masse salariale</b>	<b>12 281 000</b>	<b>s.o</b>
<b>Recettes</b>	<b>5 299 713</b>	<b>10 605 240</b>

Le budget de fonctionnement relatif à la voirie et aux transports d'un montant de 46,5 M€, présente une hausse de 1,4 % par rapport au budget 2021. En investissement, les crédits de paiement inscrits en 2022 s'élèvent à 70,5 M€, soit + 7,6 % par rapport à 2021.

Cette enveloppe est dédiée à la mise en œuvre de politiques publiques en lien avec le Plan de déplacements en Val-de-Marne : développement des transports en commun, requalification de l'espace public, requalification et réduction des coupures urbaines, développement des modes actifs, entretien du patrimoine des routes départementales, entretien du patrimoine des ouvrages d'art, sécurité routière, amélioration de l'accessibilité, études. Ce budget participe donc à :

- la démarche d'aménagement global du territoire départemental ;
- l'accompagnement de la construction du Grand Paris Express dans le Val-de-Marne ;
- la démarche de développement durable et de prise en considération des préoccupations environnementales ;
- la concertation et aux démarches participatives ;
- la dimension sociale et l'insertion économique.

Cette enveloppe qui permet notamment de couvrir la contribution à Ile-de-France Mobilités, dépense contrainte de 40,11 M€, représente 86,2 % des crédits de fonctionnement et enregistre une augmentation de 1 % par rapport au budget 2021.

Hors contribution à Ile-de-France Mobilités, le budget dédié à cette politique s'établit à 6,4 M€ en hausse de 3 % par rapport à 2021 et permet, à titre principal, d'assurer la gestion patrimoniale de la voirie départementale (entretien général du réseau de voirie), la gestion fonctionnelle et dynamique de la voirie départementale (gestion du trafic routier par la priorité aux feux, renforcement de la prévention routière, mise en accessibilité du domaine public routier), l'amélioration et l'optimisation des déplacements tous modes (études de modes alternatifs à la voiture, réflexion sur le transport de marchandises, gestion de partenariats).

Du côté des recettes de fonctionnement, celle-ci sont en baisse de 3% par rapport à 2021. Générées pour l'essentiel par les redevances d'occupation du domaine public départemental, à 88%, les propositions pour 2022 sont diminuées de 0,4 M€ eu égard au niveau de réalisation atteint en 2021.

En investissement pluriannuel, la charge nette proposée pour les opérations de voirie et de transports en commun s'élève en 2022 à 59,8 M€ avec 70,2 M€ en dépenses et 10,4 M€ en recettes, qui se répartissent selon les axes prioritaires suivants :

- développement des transports en commun avec en particulier les opérations telles que le T9 (6,9 M€), le contrat d'intérêt national (5,3 M€), Altival (2,7 M€), le Tzen5 (2,9 M€), le Téléval (1,9 M€) ;
- requalification de l'espace public départemental qui contribue à la sécurité routière, aux modes actifs et aux transports en commun avec notamment les programmes récurrents de travaux (4,7 M€) et divers programmes individuels dont la RD7 (1,4 M€) ;
- entretien du patrimoine des routes départementales qui correspond au programme de travaux de conservation du réseau routier et au programme de travaux de rénovation et de mise en sécurité des équipements routiers avec une enveloppe de près de 12 M€ prévue pour 2022 ;
- entretien du patrimoine des ouvrages d'art avec le programme de réparations des ouvrages d'art sur le réseau routier (4,2 M€) et les opérations individuelles comme le pont d'Ivry (2,3 M€) ;
- requalification et réduction des coupures urbaines et notamment pour la jonction A4/A86 pont de Nogent (1,5 M€), le pont Nelson Mandela (3,1 M€) ;
- développement des modes actifs qui regroupe le programme d'aide aux projets locaux (vélos et route), le programme d'aménagement d'arceaux vélos (0,1 M€), le programme récurrent d'aménagement pour les modes actifs (2,7 M€), divers aménagements de piste cyclables (0,7 M€) ;
- différents programmes d'études sur les opportunités et démarches partenariales, la requalification de voirie avec une enveloppe de près de 2 M€ ;
- plantation d'arbres sur la voirie dont notamment l'enveloppe de 1,7 M€ prévue dans le cadre du Plan 50 000 arbres.

#### **2.4.2 L'eau et l'assainissement**

BP 2022	Fonctionnement	Investissement
<b>Dépenses</b>	19 553 342	9 021 000
<b>Masse salariale</b>	451 000	s.o
<b>Recettes</b>	0	1 070 000

Le financement de la politique départementale en faveur de l'assainissement est principalement porté par le budget annexe d'assainissement (BAA). Néanmoins, certaines actions relèvent du budget général.

En fonctionnement, les dépenses réelles (hors contribution du budget général au budget annexe d'assainissement) s'élèvent à 2,3 M€ et sont quasi stables au regard du BP 2021 (- 0,03 M€).

Elles concernent notamment la participation aux charges de fonctionnement de l'établissement public territorial de bassin Seine grands lacs (1,4 M€) qui correspond à 61 % des crédits inscrits, l'entretien des réseaux d'assainissement d'eaux pluviales sous routes départementales (0,6 M€), les actions éducatives dans le domaine de l'eau et de l'assainissement en faveur des collégiens (0,24 M€), l'entretien des ouvrages anti-crues (murettes, perrés) pour 0,5 M€, des actions en faveur de la préservation du milieu aquatique (0,01 M€).

La participation du budget général aux amortissements des opérations relatives aux eaux pluviales représente un total de 17,3 M€ (16,77 M€ en 2021) en hausse de 3 %.



En investissement, les dépenses (hors contribution au BAA) s'élèvent à 4 M€, en hausse de 19,6 % par rapport à 2021. Elles visent à assurer le programme de travaux dont :

- le programme de défense contre les crues - intervention sur berges : 1,99 M€,
- la réhabilitation de la murette et du perré quai Pompadour : 0,62 M€,
- les travaux divers sur les réseaux : 0,46 M€,
- les travaux de rationalisation des ouvertures batardables : 0,40 M€.

La participation du budget général au financement des opérations relatives aux eaux pluviales représente un total de 4,3 M€ en baisse par rapport à 2021 où elle s'élevait à 7,5 M€.

## **2. 5. Le logement et l'habitat**

<b>BP 2022</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
<b>Dépenses</b>	<b>6 847 599</b>	<b>20 463 801</b>
<b>Masse salariale</b>	<b>0</b>	<b>s.o</b>
<b>Recettes</b>	<b>2 149 190</b>	<b>650 000</b>

Face à l'ampleur des besoins de logements, le Département du Val-de-Marne mène une politique volontaire de soutien au développement du logement social, à la rénovation et à la réhabilitation du parc social, et favorise l'amélioration de l'habitat privé. Dans un contexte de crise du logement persistante en Île-de-France avec plus de 93 000 demandeurs de logements en Val-de-Marne, et d'évolutions législatives du secteur HLM, le Département poursuit sa politique de l'habitat renouvelée avec un double objectif :

- faciliter l'accès de tous à un logement de qualité, économe en énergie et durable, socialement et économiquement,
- favoriser une meilleure répartition du logement locatif social sur l'ensemble du territoire val-de-marnais. Désormais, les opérations de logements locatifs sociaux dans les communes dotées de plus de 40 % de logements locatifs sociaux ne seront plus financées.

L'action du Département dans le domaine de l'habitat concerne :

- l'attribution de subventions aux associations pour un montant de 0,24 M€ au budget 2022, soit un niveau identique à celui du budget 2021. Le soutien aux associations œuvrant dans le domaine de l'habitat renforce les services aux ménages confrontés à des difficultés d'accès au logement ou en menaces d'expulsion. Ces associations jouent un rôle d'information, de conseil, de défense et d'accompagnement des locataires, indispensable dans un contexte de crise durable du logement en Île-de-France,
- le soutien à l'accès et au maintien dans le logement à travers le fonds de solidarité habitat (FSH). Cette compétence obligatoire du Département permet à des ménages à ressources modestes d'accéder à un logement et de s'y maintenir en prévenant les expulsions locatives, en luttant contre la précarité énergétique et en accompagnant les ménages dans leur insertion par le versement d'aides à l'accès et par le financement de mesures d'accompagnement social lié au logement (résidences sociales, logements relais dans le parc privé ou social). Les aides sont attribuées sous forme de subventions et/ou de prêts, en fonction du niveau de ressources des bénéficiaires. Cette dépense est maintenue à hauteur de 6,4 M€ au budget 2022.

Du côté des recettes, celles-ci sont en hausse de 31% par rapport à 2021, soit + 0,5 M€.

Les crédits d'investissement, hors programme pluriannuel d'investissement, correspondent principalement aux aides accordées sous forme de prêts dans le cadre du FSH et sont proposés à hauteur de 0,76 M€, soit un montant identique à celui du budget 2021.

Le crédit de paiement 2022 de l'AP récurrente dédiée au plan d'actions pour le logement est ramené à hauteur de 19,7 M€, soit une baisse de 6,2 % par rapport à 2021.

Le budget de la politique du logement et de l'habitat vise, dans un contexte où le nombre de demandeurs de logements s'établit à 93 000, à soutenir le développement de l'offre nouvelle mais également les opérations de reconstruction et réhabilitation du patrimoine. Les dépenses envisagées à ce titre en 2022 portent sur :

- le soutien financier aux opérations de développement de l'offre (opérations neuves et en acquisition-amélioration) incluant des subventions accordées aux entreprises sociales pour l'habitat (ESH) pour soutenir ces bailleurs qui interviennent principalement dans des communes déficitaires au titre de la loi Solidarités et renouvellement urbain : 16,6 M€ ;
- le contrat d'objectifs et de moyens conclu avec Valophis habitat (2021-2026). Le soutien financier global au titre de cet engagement fera l'objet d'un paiement échelonné jusqu'en 2028 : 13 M€ en 2022 ;
- le soutien aux associations Habitat et humanisme et Solidarités nouvelles pour le logement dans le cadre de conventions d'objectifs et de moyens : 0,2 M€ ;
- hors aides au logement social, le soutien à l'amélioration de l'habitat privé et le programme Habiter mieux recouvre un montant de 0,2 M€ s'agissant de l'aide apportée aux propriétaires occupants, en complémentarité des aides de l'Anah.

## 2.6 L'aménagement et l'environnement

BP 2022	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	8 911 636	16 576 385
Masse salariale	12 882 000	s.o
Recettes	17 569 041	5 247 719

### 2.6.1 L'aménagement du territoire

BP 2022	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	2 858 369	7 416 726
Recettes	13 010 000	1 732 000

En fonctionnement, les actions relatives à l'aménagement du territoire représentent 2,86 M€. Elles consistent en la réalisation d'études, en un soutien apporté aux partenaires, aux projets des collectivités et aux actions des associations œuvrant dans les quartiers d'habitat social, en la production et la coordination de l'information géographique. En investissement pluriannuel, les projets soutenus concernent principalement les équipements de proximité dans les quartiers d'habitat social et les projets et infrastructures de l'opération d'intérêt national Orly-Rungis Seine amont (OIN ORSA) pour un montant total de 3,9 M€.

#### 2.6.1.1 Le secteur aménagement

- le Département participe activement depuis 2007 à l'opération d'intérêt national Orly-Rungis Seine amont qui prend notamment la forme d'un versement annuel à l'établissement public d'aménagement chargé de cette opération afin d'alimenter les crédits d'ingénierie de la structure. Le montant prévisionnel s'établit en fonctionnement à 0,60 M€ en 2022 comme en 2021 ;
- le Département apporte son soutien à la politique foncière mise en œuvre par le syndicat d'action foncière du Val-de-Marne (SAF 94), permettant le portage de terrains pour le compte des villes, au travers de la bonification à hauteur de 50 % des intérêts d'emprunts relatifs à ces opérations, ce qui devrait représenter 0,13 M€ en 2022. Il verse également une cotisation au SAF 94 pour laquelle 40 000 € sont budgétés ;



- le projet de Cité de la gastronomie de Paris-Rungis est entré dans une nouvelle phase active de consultation depuis juin 2021, en vue d'attribuer le contrat de concession. Parallèlement, le syndicat qui porte ce projet ambitionne de valoriser le travail de collecte d'informations effectué depuis plus de 10 ans afin de constituer des contenus pédagogiques à mettre à disposition du grand public sur les aspects environnementaux et sociétaux. La participation du Département au budget du syndicat est maintenue, comme en 2021 à un montant de 0,18 M€, même si ce développement d'actions spécifiques pourrait à terme entraîner une augmentation de sa participation. Par ailleurs, conformément à la convention de financement validée en séance du Conseil départemental du 6 juillet 2020, la contribution financière du Département est maintenue au BP 2022 à hauteur de 1,7 M€ ;
- en investissement hors PPI et conformément à l'accord de principe établi en mai 2021, 2 M€ sont inscrits au titre de la quote-part du Département au financement du projet de la Cité de la gastronomie. Ce montant, représentant un tiers de l'apport du Département au projet, devra être reconduit à l'identique en 2023 et 2024.

#### 2.6.1.2 Le secteur politique de la ville et renouvellement urbain

- en fonctionnement et en investissement annuel, 0,39 M€ sont prévus en 2022 pour soutenir les initiatives de proximité portées par des associations val-de-marnaises qui interviennent au plus près des quartiers. En 2021, 247 projets ont été soutenus grâce au versement de ces subventions ;
- en investissement, les crédits nécessaires au dispositif de soutien aux équipements de proximité sont inscrits au programme pluriannuel à hauteur de 1,8 M€. En 2021, seuls 71 % du budget initial ont pu être consommés compte tenu du report de certaines opérations en période de crise sanitaire. Ainsi, bien que la mise en œuvre de cette politique soit soumise à la temporalité des projets, le Département souhaite, à travers l'inscription proposée, affirmer sa volonté d'accompagner les projets d'équipement et de renouvellement urbains.

#### 2.6.1.3 Le secteur production et coordination de l'information géographique

Les crédits proposés sont consacrés au fonctionnement du système d'information géographique. Pour 2022, ils s'établissent à 75 199 € et contribuent à l'acquisition de données, l'abonnement à des services de diffusion d'indicateurs, la maintenance et l'évolution des outils, l'accompagnement à des projets majeurs comme le plan de continuité d'activité (PCA), la gestion des chantiers de voirie et l'optimisation de la circulation durant les travaux du Grand Paris Express, la gestion des espaces plantés des parcs départementaux, etc.

### 2.6.2 L'environnement

#### 2.6.2.1 Les espaces verts

BP 2022	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	4 683 617	6 518 463
Recettes	4 431 945	3 515 719

- les crédits proposés visent à mettre en œuvre la **politique départementale en matière de nature en ville et de protection des espaces naturels**. Les réformes institutionnelles (lois Maptam et Notre) ont confirmé le rôle du Département en matière d'espaces naturels sensibles (ENS). La part du produit de la taxe d'aménagement dévolue au financement des ENS, accompagne la réalisation de cette politique. La collectivité poursuit par ailleurs la valorisation du patrimoine vert départemental constitué depuis 1976 : parcs, espaces naturels et patrimoine arboré le long des voiries départementales.

Les orientations stratégiques du Plan vert 2018 – 2028 demeurent le fil conducteur des actions conduites. Ce dernier a permis une large contribution à la dynamique de renforcement de l'offre d'espaces verts, notamment à l'ouest du territoire, fortement urbanisé et à la réalisation de projets créant une trame verte et bleue (coulées vertes, réouverture de la Bièvre).

Le nouveau Plan vert 2018-2028 a été acté par l'Assemblée départementale le 28 juin 2018. Il permet de poursuivre la démarche de planification à long terme des actions destinées à améliorer le cadre de vie et l'environnement des habitants du Val-de-Marne, en s'adaptant aux récentes évolutions institutionnelles, et en s'appuyant sur les documents stratégiques ou programmatiques existants (charte de l'arc boisé, charte de l'arbre, schéma des espaces naturels sensibles, politique zéro-phyto...). Le Plan vert réaffirme et donne de la visibilité à l'action départementale sur son patrimoine vert et naturel. Il définit les grands objectifs de sa politique environnementale autour d'orientations transversales ;

- le **plan 50 000 arbres en Val-de-Marne**, adopté par l'Assemblée départementale le 18 octobre 2021, entend démultiplier les moyens mobilisés en faveur de la nature en ville et de la transition écologique. Il prévoit la plantation de 50 000 arbres supplémentaires d'ici 2028 en Val-de-Marne.

Pour cela, une première estimation prévoit la plantation de 15 000 nouveaux arbres sur le foncier départemental (parcs, espaces naturels sensibles, collèges, crèches, voieries, berges ...) et de 35 000 en partenariat avec des acteurs locaux. Sera privilégiée la plantation d'arbres à différents stades de développement (arbres-tiges d'une dizaine d'années, baliveaux de quelques années et jeunes plants). Par ailleurs, le Département suscitera des plantations citoyennes de jeunes plants forestiers qui permettent la création de petits écosystèmes assimilables à un espace de type forestier.

Par cette politique volontariste, le Département s'engage en faveur de la qualité de vie des Val-de-Marnais, de la préservation de l'environnement et de la protection de la biodiversité. Au-delà du développement du patrimoine arboré départemental, ce plan vise également à encourager les initiatives des collectivités, des associations, des entreprises et des particuliers. Des actions de mobilisation citoyenne et à vocation pédagogique seront ainsi conduites sur le territoire.

Des études sont menées afin d'accompagner la stratégie de végétalisation du territoire, de la sécuriser et d'orienter les futurs projets de plantations (programme de plantation 2022-2028). À ce titre, une analyse territoriale permettra d'identifier les carences comme les opportunités de plantations sur l'ensemble du territoire. En complément, une cartographie des acteurs locaux à même de mener des projets de plantation sera dressée. L'ensemble de ces acteurs pourront être invités à un évènement de concertation au mois de mai 2022.

Les premières plantations interviennent dès la saison 2021-2022 (novembre à mars), avec un total de 2 046 arbres plantés sur le foncier départemental. Afin d'informer le public sur la mise en œuvre du plan, une carte interactive assortie d'un compteur permettra d'en visualiser les avancées.

Pour mettre en œuvre ces ambitions, une autorisation de programme de 21,8 M€ (charge nette de 17,1 M€) est créée (2022-2027) dont 2,8 M€ de crédits de paiement sont inscrits en 2022. Parallèlement un travail est mené pour la recherche de financements métropolitains, régionaux, nationaux et européens.

Ainsi, intégrant les crédits pour la mise en œuvre de ces engagements, le budget de fonctionnement pour l'exercice 2022 (4,7 M€) est en hausse de 14 % par rapport à l'inscription budgétaire de l'exercice précédent. Cette évolution tient compte de l'augmentation des surfaces enregistrée jusqu'en 2021, de la mise en place de nouveaux équipements, comme l'ouverture du site Pierrefitte à Villeneuve-le-Roi, et des interventions liées aux aléas climatiques.

Elle vise également à assurer la conservation des équipements les plus coûteux en entretien (aires de jeux, fontaineries) sans appauvrir les nouveaux projets qui doivent en être dotés, notamment dans le secteur de l'entretien des parcs départementaux (3,8 M€). Les autres secteurs comme l'entretien des espaces extérieurs des collèges (1 M€), la préservation et l'entretien du patrimoine arboré (1,7 M€) augmentent en raison du réaménagement de la RD 5, que le T9 longe sur les 10,5 km de son tracé, et de la plantation de plusieurs centaines d'arbres (coût d'entretien 0,145 M€ par an).

En investissement, il est prévu un budget de 6,5 M€. Outre l'inscription de 2,84 M€ dédiée au plan 50 000 arbres, il s'agit entre autres des crédits consacrés à :

- la plantation d'arbres et d'arbustes : 0,8 M€ en hausse de 340 % par rapport à 2021 dans le cadre du plan 50 000 arbres ;
- la poursuite de la coulée verte Val-de-Bièvre/Lilas : 1,19 M€ ;
- la poursuite des acquisitions foncières et des travaux du parc des Lilas à Vitry-sur-Seine : 0,8 M€ ;
- la poursuite de l'aménagement du parc du Coteau : 0,46 M€ ;
- l'aménagement du parc du Grand godet à Villeneuve-le-Roi : 0,86 M€ ;
- l'enveloppe dédiée aux travaux d'aménagement dans les parcs (1 M€) dont les travaux d'accessibilité et les nouveaux dispositifs visant à renforcer la tranquillité (sécurisation des parkings, accès sélectifs...) ;
- la finalisation des 16 projets déjà engagés dans le cadre du budget citoyen sur l'écologie et le vivre ensemble dans les parcs départementaux.

#### 2.6.2.2 L'environnement et le développement durable

BP 2022	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 079 650	2 101 196
Recettes	127 096	0

L'action du Département en matière d'environnement et de développement durable a été très marquée en 2021, comme en 2020, par l'incidence de la Covid-19, du fait qu'elle repose sur un grand nombre d'actions, en proximité avec le public visé et sur une approche transversale des différents acteurs du Département.

Les propositions budgétaires de fonctionnement s'établissent à 1,08 M€, en diminution de 3,2 %, et sont destinés à poursuivre les projets en cours portant sur :

- les actions de sensibilisation du grand public et des collégiens à travers des expositions, débats et animations sur les enjeux du dérèglement climatique, avec un focus sur l'évolution du climat et de l'environnement dans le Val-de-Marne ;
- la poursuite du programme de lutte contre la précarité énergétique, dont le deuxième plan adopté en 2019 se poursuivra en 2022 et devrait permettre la mise en œuvre de solutions concrètes pour les Val-de-Marnais, parmi lesquelles figureront :
  - les mesures d'accompagnement à domicile à la rénovation énergétique, notamment à travers le programme SLIME (Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie),
  - la mise en place et l'animation d'un réseau de partenaires sur le territoire pour faciliter la construction de solutions mutualisées avec les autres acteurs de la lutte contre la précarité énergétique, dans une logique de service public départemental dédié ;
- les actions en matière de déplacements avec la poursuite des études et animations en lien avec le Plan mobilité, et notamment l'étude de faisabilité de la mise en place d'une plateforme de covoiturage.

Concernant les dépenses d'investissement, les crédits en hausse de 94 % et de 1 M€ par rapport à 2021, seront consacrés :

- aux travaux d'aménagement des bâtiments des parcs départementaux,
- à la protection et la valorisation du terrain Pierrefitte Villeneuve-le-Roi

### 2.6.3 L'aménagement numérique et les systèmes d'information

BP 2022	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	290 000	540 000
Recettes	10 000	0

Les propositions budgétaires en faveur de l'aménagement numérique et des systèmes d'information pour l'exercice 2022 sont stables par rapport à 2021 pour la section de fonctionnement et en hausse de 15,4 % (soit 0,07 M€) pour la section d'investissement.

Concernant les dépenses en section de fonctionnement, il s'agit principalement des coûts de maintenance des liaisons fibre optique et de la refacturation par le rectorat des dépenses de maintenance du Wifi dans les collèges non repris par le Département sur l'exercice 2022.

En effet, en complément du projet Ordival, tous les collèges sont raccordés au réseau très haut débit en fibre optique et quasiment tous les collèges sont équipés du Wifi. Il en va de même pour les lycées qui sont également raccordés au réseau très haut débit en fibre optique, ce réseau étant exploité pour le compte de la Région par les équipes informatiques du Département dans le cadre d'une convention.

Enfin, à l'issue du déploiement de la fibre optique dans les communes du Département, quasiment tous les logements du périmètre d'intervention de Valofibre (4 communes du plateau Briard) peuvent souscrire un abonnement au réseau de fibre optique (FttH) auprès des opérateurs Orange, SFR et Bouygues Telecom.

Du côté des dépenses d'investissement, la hausse des propositions budgétaires vise à financer l'acquisition des droits d'usage de la fibre optique pour les nouveaux sites (crèches et collèges) qui seront mis en service en cours d'année.

### 2.7 Le développement du territoire

BP 2022	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 340 745	127 000
Masse salariale	1 158 000	s.o
Recettes	343 700	0

L'intervention du Département dans le champ du développement du territoire s'appuie à la fois sur :

- les actions en faveur du développement et de la promotion touristique, en partenariat avec le Comité départemental du tourisme, en application de la nouvelle Stratégie départementale du tourisme et des loisirs, de la convention d'objectifs et de moyens 2020 – 2025,
- le plan d'actions pour l'économie sociale et solidaire (ESS), renouvelé pour la période 2020-2024, et le plan de soutien à l'agriculture urbaine et périurbaine.

En fonctionnement, un montant de 1,3 M€, en diminution par rapport à 2021 (- 5,3 %), et en investissement un montant de 0,13 M€ sont consacrés aux interventions en matière de développement territorial. Ces crédits auront pour vocation de poursuivre :

- le travail sur les leviers du tourisme local, le retour aux Val-de-Marnais en termes d'offre touristique dans un secteur pourvoyeur d'emplois locaux, l'accompagnement de la montée en puissance progressive des actions autour du projet de la cité de la gastronomie et de la préparation des Jeux olympiques 2024 ;

- les actions à mener à travers le plan de soutien adopté en avril 2021 s'agissant notamment de la poursuite des dispositifs qui ont fait leur preuve (appel à projets), l'appui à la structuration de filières dans une logique de pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) et le développement des actions à destination du grand public, notamment dans le cadre du mois de l'ESS.

## **2.8 La culture, la vie sociale, la jeunesse, les sports et loisirs**

BP 2022	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	36 537 200	5 320 241
Masse salariale	13 226 100	s.o
Recettes	4 380 787	83 000

### **2.8.1 La culture et le patrimoine**

BP 2022	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	12 127 132	1 122 400
Recettes	866 717	83 000

La politique culturelle aux côtés des autres politiques de solidarité, de citoyenneté et d'éducation, est par nature une politique volontariste. Les dépenses constituent un investissement culturel sur le long terme au service d'une ambition et d'un projet politiques. Le Département met cette politique en œuvre au travers de trois axes :

- la gestion des subventions aux acteurs et le pilotage en régie directe des actions autour du livre et du numérique, avec des propositions budgétaires pour 2022 évaluées à 8,43 M€ en fonctionnement et à 0,07 M€ en investissement ;
- le musée d'art contemporain, le MAC VAL, avec un budget proposé à hauteur de 2,8 M€ en fonctionnement et de 0,28 M€ en investissement ;
- l'archéologie avec un budget proposé en fonctionnement de 0,2 M€.

La crise sanitaire a fortement impacté la culture qui a accusé une baisse d'activité du fait de l'annulation ou du report de certaines manifestations et / ou initiatives à destination des publics (exposition, action culturelle et médiation, festival etc.). Compte tenu de l'incidence de cette crise sanitaire sur le secteur culturel et de l'effort continu de rigueur et de maîtrise budgétaire, il est proposé de maintenir les propositions budgétaires pour 2022 à un niveau quasi identique à celui de 2021, avec pour principaux objectifs :

- le soutien à la création à travers l'excellence artistique,
- l'équité territoriale,
- la coopération renouvelée avec l'État et les villes du territoire.

Dans ce cadre, les propositions de dépenses en augmentation sont compensées soit par des baisses sur d'autres lignes de dépenses ou par des recettes nouvelles. Il en est ainsi de la proposition d'inscription d'une dépense nouvelle de 0,20 M€ en vue du développement d'un programme ambitieux de résidences artistiques. Cette dépense sera minorée par l'inscription d'une recette de 0,13 M€ suite à l'obtention d'une subvention exceptionnelle de la DRAC, dans le cadre du protocole musique relevant d'une coopération renforcée avec l'État.

## 2.8.2 Le sport

BP 2022	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	8 054 884	2 936 055
Recettes	0	0

Le budget proposé en faveur de la politique sportive est en hausse de 2,9 % pour les dépenses de fonctionnement et de 27 % pour les dépenses d'investissement.

En section de fonctionnement, le champ d'intervention s'articule autour de trois actions :

- le soutien au sport pour tous, avec des propositions de dépenses de 2,7 M€, vise à favoriser l'accès de tous aux activités physiques et sportives et à soutenir les associations sportives dont les projets répondent aux objectifs fixés dans le cadre de sa politique sportive,
- le soutien au développement du sport de haut niveau, avec un budget de fonctionnement proposé à hauteur de 1,7 M€, en baisse de 1 %. Le budget 2022 intègre le soutien des sportifs de haut niveau qui ont participé aux jeux olympiques d'hiver de Pékin,
- la gestion et le financement des équipements sportifs et plus précisément des parcs interdépartementaux, avec un budget proposé à hauteur de 3,6 M€ en légère baisse, - 1 %, par rapport à 2021.

## 2.8.3 La jeunesse et les loisirs

BP 2022	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	16 355 184	1 261 786
Recettes	3 514 070	0

Le budget consacré à la politique en faveur de la jeunesse et des loisirs est en baisse de 1,2 % par rapport à 2021 avec une enveloppe proposée à hauteur de 16,4 M€.

### 2.8.3.1 La jeunesse

Les actions développées en faveur de la jeunesse ont pour objet de favoriser l'accès à la formation, l'insertion sociale et professionnelle des jeunes ainsi que le soutien et le développement des actions citoyennes et solidaires de jeunes. L'enveloppe pour l'insertion sociale et professionnelle est maintenue à un montant identique à celui de 2021, soit 0,62 M€. L'enveloppe dédiée aux actions citoyennes et solidaires est en baisse de 14 %, avec 0,75 M€ proposés. Cette baisse tient compte de celle des projets présentés par les structures associatives, impactées par la crise sanitaire.

### 2.8.3.2 Les loisirs

Afin de promouvoir les loisirs et le droit aux vacances pour tous, le Département possède deux villages vacances en Savoie et Haute-Savoie, Jean Franco et Guébriant. Dans le cadre du budget 2022, le montant des dépenses en fonctionnement est en légère baisse avec une inscription de crédit à hauteur de 3,2 M€ destinée à couvrir les dépenses de fournitures et d'entretien des villages vacances.

Les recettes sont elles aussi en baisse de 2 % avec une proposition d'inscription de 3,5 M€. L'investissement est fixé à 1,3 M€, en baisse de 8,8 % par rapport à 2021. Ces crédits permettront la poursuite de la rénovation de chambres débutée en 2017 ainsi que des travaux concernant plus globalement le patrimoine des deux villages vacances.

### 2.8.3.3 La mobilité

La mobilité des jeunes s'appuie sur le financement des cartes Imagine R, les aides aux transports des collégiens, lycéens et étudiants de moins de 26 ans domiciliés dans le Val-de-Marne.

Pour 2022, le budget consacré à cette action est stable par rapport à 2021 et proposé à hauteur de 11,3 M€.

## 2.9 La sécurité

BP 2022	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	38 723 156	3 152 771
Masse salariale	422 000	s.o
Recettes	675 780	0

Sans comptabiliser ici la mise en place de la première brigade de médiation et de protection présentée avec la politique publique dédiée aux collèges, les propositions budgétaires dédiées à la sécurité sont en augmentation de 4,7 % pour l'exercice 2022. Cette évolution est principalement liée à celle du poste de dépense le plus significatif de ce domaine d'intervention, soit la participation du Département au fonctionnement de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris. Cette dépense est évaluée pour 2022 à 35,4 M€ contre 34,1 M€ au BP 2021, soit un montant supplémentaire de 1,3 M€ en fonctionnement. Les dépenses d'investissement au titre de la participation du Département sont stables par rapport à 2021 avec une enveloppe maintenue à 2,8 M€.

Les contributions obligatoires en section de fonctionnement pour le service des objets trouvés, l'institut médico-légal de Paris, les laboratoires centraux de la préfecture et des services vétérinaires sont en hausse de 19,4%, soit 0,5 M€ au titre de l'exercice 2022. Les crédits au titre de la part départementale à acquitter pour le financement de l'inspection générale des carrières sur le territoire du Val-de-Marne seraient stables par rapport à l'exercice précédent avec une enveloppe évaluée à 0,37 M€.

## 2.10 La coopération internationale et les affaires européennes

BP 2022	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	578 605	0
Masse salariale	0	s.o
Recettes	1 948 364	0

À travers son action européenne et internationale, le Département entend contribuer au rayonnement du territoire val-de-marnais, à soutenir les initiatives et projets et œuvrer en réponse aux défis d'aujourd'hui. Par ailleurs, en tant qu'organisme intermédiaire de l'État de gestion des crédits du fonds social européen (FSE/FSE+), le Département s'attache à défendre sa politique volontariste en matière d'insertion sociale et professionnelle.

En 2022, il est proposé en dépenses un budget à hauteur de 0,6 M€, qui seront mobilisés autour des principaux axes suivants :

- l'action internationale : accompagner le renforcement des capacités à agir des autorités locales et des associations.

L'intervention départementale pour la coopération décentralisée ainsi que pour l'accompagnement des projets de solidarité internationale sera recentrée sur l'espace de la francophonie.

En matière de soutien aux projets associatifs de solidarité internationale, un accompagnement méthodologique et financier sera apporté au profit des projets de solidarité internationale entrant dans le cadre des priorités départementales.

Enfin, il s'agira de contribuer à la mise en œuvre des politiques sociales et éducatives de la collectivité en soutenant des actions et projets de sensibilisation, formation, information des acteurs en réponse aux problématiques liées aux droits des enfants et à l'intégration des populations immigrées.

- La mobilisation des fonds européens.

En renouvellement du positionnement de la collectivité en tant qu'organisme intermédiaire de gestion déléguée de crédits du FSE, il s'agira d'assurer la clôture de la programmation actuelle FSE (2014-2021).

Le dispositif REACT-EU, mis en place par l'Union européenne pour lutter contre les conséquences sociales de la crise sanitaire et accompagner la reprise, permettra à la collectivité de bénéficier de 1,13 M€ complémentaires de FSE.

De plus, la programmation FSE+ 2022-2027 sera déployée. Un conventionnement avec l'État et un nouvel environnement de gestion seront réalisés. Si l'insertion professionnelle (accès à l'emploi) demeurera une priorité, cette nouvelle programmation marquera un élargissement du périmètre des actions soutenues (insertion sociale) et des publics ciblés (personnes vulnérables, femmes et enfants victimes de violence, jeunes de moins de 30 ans).

Parallèlement, une stratégie sera élaborée et déployée pour la mobilisation d'autres fonds européens en soutien aux projets départementaux, à l'image du plan 50 000 arbres ou du développement du photovoltaïque sur les bâtiments départementaux.

## **2.11 Les services généraux**

<b>BP 2022</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
<b>Dépenses</b>	<b>136 431 399</b>	<b>162 959 926</b>
<b>Masse salariale</b>	<b>91 179 975</b>	<b>s.o</b>
<b>Recettes</b>	<b>1 419 504 255</b>	<b>239 626 264</b>



Les services généraux recouvrent une multiplicité d'actions en support à la mise en œuvre et à l'évolution du service public départemental, ainsi qu'à l'exercice de la démocratie départementale. Ils représentent globalement un budget de 136,4 M€ en fonctionnement, en hausse de 9,3%, et de 163,1 M€ en investissement.

- En section de fonctionnement :
  - les dépenses relatives à l'entretien, la maintenance des bâtiments accusent une forte progression de 20 % avec en premier lieu les fluides, + 1,3 M€, les prévisions pour 2022 intégrant une augmentation de l'ensemble des énergies. Ce poste couvre également l'assurance obligatoire dommage-construction en hausse de 71 % avec 0,5 M€ de crédits supplémentaires en prévision des déclarations d'ouverture de chantier envisagées sur 2022 et des ajustements pour les opérations déjà lancées (dont Eiffel pour 0,3 M€) ;
  - le budget de fonctionnement dédié aux affaires juridiques et patrimoniales à hauteur de 10,5 M€, essentiellement au titre des loyers, charges et assurances et de dépenses engagées dans le cadre de contentieux. Cette enveloppe évolue de 6 %, + 0,6 M€, par rapport à 2021 avec l'ajustement de la provision pour les contentieux ouverts les années antérieures et pour lesquels les condamnations n'ont pas encore été prononcées ;
  - les dépenses de communication proposées pour un montant de 2,5 M€ présentent une baisse de 26 % par rapport à 2021. Cette évolution porte en particulier sur le magazine Val-de-Marne dont le nombre de parution est ramené de 11 numéros à 8 ;
  - le nettoyage des locaux qui représente un budget de 6,9 M€ en fonctionnement en progression de 27 % par rapport à 2021, + 1,5 M€. Cette prévision intègre l'externalisation envisagée, pour 10 crèches supplémentaires, de la prestation de ménage quotidienne, le remplacement et les additifs pour les crèches au sein desquelles cette prestation n'est pas externalisée, les prestations supplémentaires comme les désinfections et des ajustements du montant des prestations, eu égard aux réalisations de 2021, ainsi que la prolongation des mesures Covid sur 2022 ;
  - une nouvelle dépense pour la location/l'entretien de défibrillateurs dans l'ensemble des établissements recevant du public du Département conformément à la législation : +0,2 M€ ;
  - les fournitures et vêtements de travail, équipements de protection individuelle pour un montant de 0,35 M€, en baisse de 34 % ;
  - les crédits relatifs aux frais d'affranchissement en baisse de 4 % par rapport à 2021, pour une enveloppe de 1,2 M€ ;
  - les frais de télécommunication avec une augmentation des frais d'abonnement en raison de l'augmentation du nombre d'abonnements de téléphones mobiles pendant la crise sanitaire et en lien avec le déploiement du télétravail ;
  - la politique départementale en faveur du personnel qui prévoit des actions sociales et de loisirs, notamment les séjours de vacances pour les enfants des agents départementaux, les cadeaux de Noël pour un budget de 1,8 M€, en baisse de 2,7 % ;
    - les dépenses de péréquation pour un montant de 54 M€, en hausse de 5 % (+ 2,5 M€) par rapport à 2021, compte tenu de l'évolution des prévisions en recettes de DMTO (+ 2,2 M€), la contribution au budget annexe de restauration pour un montant de 9,8 M€, en hausse par rapport à 2021 de 21 %.
- En section d'investissement :
  - les dépenses de construction et d'amélioration des bâtiments évaluées à 45,7 M€ en très nette augmentation – + 8 M€ – par rapport à 2021. Ces prévisions intègrent les crédits inscrits pour la construction du bâtiment Eiffel (23,8 M€), la création de l'unité centralisée de production de repas à destination des usagers des crèches et des collèges sur le site de Chérioux (7,9 M€), la création du centre informatique de secours à Créteil (2,5 M€) et la remise à niveau du Datacenter 1 de Pyramide (1,5 M€), les crédits nécessaires à la rénovation des sites centraux avec notamment le remplacement des ascenseurs à l'immeuble Échat (1 M€), les dépenses d'acquisition de nouveaux logiciels, dont les crédits prévus pour l'acquisition de la nouvelle version (V5) du logiciel financier Coriolis.

Il est à noter que l'unité centrale de production (UCP) sur le domaine Adolphe Chérioux a vocation à produire un volume d'environ 7 800 repas par jour et fournira, à terme, les 5 foyers de l'enfance du Val-de-Marne, 18 collèges et 36 crèches départementales. Son ouverture est prévue pour le mois de juin 2021 avec une montée en charge progressive. Cette réalisation s'inscrit au cœur de plusieurs objectifs de la collectivité :

- fournir une offre de restauration de qualité aux usagers que sont les collégiens, les enfants des crèches et les enfants confiés,
- agir en faveur de l'environnement à travers, notamment, la promotion de la restauration durable et un fonctionnement sans plastique,
- améliorer les conditions de travail des agents départementaux grâce à du matériel innovant et de qualité pour la réduction des troubles musculo-squelettiques.

L'autorisation de programme de 9,7 M€ est portée à 13 M€ (2018-2022), soit + 34 %, afin de prendre en compte l'évolution du programme et l'augmentation des coûts des travaux (crise sanitaire, augmentation des prix) ;

- o les crédits relatifs au remboursement du capital de la dette pour un montant de 80 M€, sont en hausse de 11 % par rapport à 2021 ;
- o les recettes d'investissement intégrées aux services généraux correspondent principalement au FCTVA (30,1 M€), au produit des cessions (10,01 M€) et aux subventions (29,1 M€ avec le FS2I et 10 M€ après sa neutralisation).

Je vous prie de bien vouloir délibérer.

Le Président du Conseil départemental,

*Rapport présenté par :*

M. GICQUEL

Vice président du Conseil départemental

